



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 février 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1146488001

Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso pour la fourniture de services techniques d'entretien des ordinateurs en caserne et leurs composantes pour le système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 65 196,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-13255) (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1146135001

Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles et de bermudas pour les agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal et pour les agents de sécurité de la Division de la sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-13280 (6 soumissionnaires) - (Montant estimé : 132 290,24 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146019001

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447007

Conclure avec la firme Michel Gohier ltée., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-13051 (2 soumissionnaires, 1 conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 169 307,25 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.002

20.007 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135015005

Octroyer un contrat à Axxys Construction pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), pour une somme maximale de 249 905 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5685 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822073

Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 839 970,06 \$ (contrat: 792 820,06 \$ + incidences: 47 150,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256204 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822072

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite d'arrondissement. Arrondissement : Anjou. Dépense totale de 885 136,21 \$ (contrat: 788 936,21 \$ + incidences: 96 200 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 255802 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822074

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval Inc., pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds. Arrondissement: Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 1 739 542,90 \$ (contrat: 1 555 842,90 \$ + incidences: 183 700,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 257302 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1136140006

Accorder un contrat au Groupe Hexagone de 1 430 334,42 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses- Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134002009

Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie- Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat: 2 043 043,43 \$ + incidences: 215 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.013 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1130543002

Ratifier l'octroi du contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des travaux de raccordement électrique dans le cadre du projet de construction de deux conduites d'eau le long de l'autoroute 13, entre l'autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu (CG11 0271) et autoriser une dépense pour une somme maximale de 69 000 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.016

20.014 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1136349001

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10085 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.009

20.015 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130749001

Accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5668 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.010

20.016 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334022

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 pressoirs Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1829-AE (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.018

20.017 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334024

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.020

20.018 Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1140660001

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, pour une somme maximale de 1 567 460,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13236 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.019 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131009005

Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.020 Immeuble - Aliénation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368016

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 m², située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.022 Obligations contractuelles

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1136390001

Autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000\$ remise par le promoteur immobilier Développement Dugua de Mons, dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / Autoriser la Direction de l'habitation à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

20.023 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des poursuites pénales et criminelles - 1130363001

Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération / Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics - 1146445001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1144820001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m2 de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140843001

Ratifier la dépense relative au déplacement, à Rimouski, les 16 et 17 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 118,42 \$

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140843002

Ratifier la dépense relative au déplacement, à Trois-Rivières, les 19 et 20 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 121,87 \$

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130558007

Nommer M. Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Administration - Nomination de membres

CM Anjou , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe - 1142072004

Reconduire le mandat de M. Michel Haddad à titre de membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens du greffe et des services administratifs - 1134741005

Autoriser un virement budgétaire de 134 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières et chauffe-eau domestique à la piscine intérieure René-Goupil

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1143704001

Autoriser un virement budgétaire de 277 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une scène mobile

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1136427002

Autoriser un virement budgétaire de 557 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), Édition 2012 vers le PTI de l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la réfection des entrées électriques au parc Ignace-Bourget

30.011 Nomination / Désignation d'élus

CG Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1146656003

Nommer Mme Louise Mainville à titre de représentante des élus de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.012 Nomination / Désignation d'élus

CG Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1146456002

Nommer Mme Marie-Ève Brunet à titre de représentante des élus de l'arrondissement de Verdun pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.018 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1130437006

Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 2 décembre 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 29 janvier 2014

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.002 Règlement - Adoption

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130603014

Adopter, sans changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation »

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 3 décembre 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 4 février 2014

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.003 Règlement - Adoption

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130415002

Adopter, sans changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 9 décembre 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 16 janvier 2014

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

40.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1130541008

Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland

60.002 Dépôt

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146257002

Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 297 281,50 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.003 Dépôt

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1141041002

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 janvier 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019001 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 245 803,62\$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12955 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134002009 - Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement : Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

60.007 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131009005 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.019

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	17

CE : 10.002
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146488001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso, pour la fourniture de services techniques d'entretien des ordinateurs en caserne et ses composantes pour le système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 65 196,57\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-13255) - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Solutions informatiques Inso, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de services techniques d'entretien des ordinateurs en caserne et ses composantes pour le système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 65 196.57\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (13-13255);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-01-28 09:40

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146488001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso, pour la fourniture de services techniques d'entretien des ordinateurs en caserne et ses composantes pour le système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 65 196,57\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13-13255) - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est responsable de la sécurité des citoyens, et à cet effet, doit se doter des outils nécessaires en matière d'interventions en sécurité incendie. Pour ce faire, le SIM exploite depuis plusieurs années un système de gestion des interventions (SGI), qui est au cœur de ses activités opérationnelles. Ce système permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications entre plusieurs intervenants du SIM sur le territoire de l'île de Montréal. Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est impératif que l'ensemble des composantes utilisées soit supporté pour assurer une continuité des opérations du SIM. Le SGI doit être fonctionnel 24 heures par jour et 365 jours par année.

Le SGI est constitué d'un ensemble de composantes hétérogènes supportées par différents fournisseurs. Les composantes sont essentielles au fonctionnement global du SGI et jouent un rôle crucial sur le plan opérationnel du SIM. Un de ces éléments est l'environnement dans les casernes, constitué des ordinateurs et ses composantes dans les postes de garde (écran, imprimante, batterie et carte relais). Lors d'une répartition effectuée par le Centre de communication du Service des incendies, les données (messages de répartition) du SGI sont transmises aux ordinateurs en casernes et consultées par les pompiers pour les interventions. Il est donc important que les ordinateurs en caserne et ses composantes fonctionnent correctement et cela, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Jusqu'au 17 février 2014, le support et la maintenance des équipements de cet

environnement sont assurés contractuellement par la firme Solutions Informatiques Inso. Afin d'octroyer un nouveau contrat pour l'entretien des ordinateurs en caserne et ses composantes, la Direction de l'approvisionnement a procédé par un appel d'offres sur invitation (13-13255) lancé le 27 novembre 2013, suivi des addendas #1 et #2 (tableau ci-dessous). Sept (7) firmes ont été invitées à participer à l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 décembre 2013, ce qui a laissé 12 jours aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs réponses. La validité de la soumission est de 180 jours. Une soumission a été reçue et jugée conforme.

Numéro d'addenda	Date de l'addenda	Portée
#1	29 novembre 2013	Remplacer le devis technique datée du 5 novembre 2013 pour la version du 8 novembre 2013 car la version la plus récente préparée par le Service des technologies d'informations (STI) n'avait pas été utilisée pour l'appel d'offres. Remplacer la section III-3 point 10.1 des clauses administratives particulières afin d'ajouter l'adresse de facturation du responsable du contrat au STI pour des fins de validation.
#2	6 décembre 2013	Réponses aux questions formulées par les détenteurs du cahier des charges. Les questions techniques demandées par les preneurs du cahier des charges sont en liens avec les équipements présentement en place et visés par le contrat d'entretien.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Solutions informatiques Inso pour l'entretien des ordinateurs en caserne et ses composantes pour le système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 65 196,57\$ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA110659002 - 20 décembre 2011 - Octroyer un contrat d'une durée de 24 mois, soit du 18 février 2012 au 17 février 2014, à la firme Solutions informatiques INSO pour l'entretien des ordinateurs en caserne et au Centre de communications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour un montant maximum de 49 133,42\$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Les principaux services inclus dans le contrat d'entretien des ordinateurs en caserne et ses composantes pour le système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sont :

- Services fixes :
 - Service d'entretien correctif;
 - Service d'entretien préventif.
- Services sur demande :
 - Service de déplacement et de déménagement de l'ordinateur et ses composantes;
 - Suite à la fermeture ou l'ouverture d'une caserne, fournir un service de retrait et d'installation de l'ordinateur et ses composantes;
 - Service d'installation d'une image;
 - Service de remplacement des batteries UPS;
 - Service de remplacement des ordinateurs et de ses composantes;

- Gestion de l'inventaire.

L'écart entre le coût du contrat de 2012 et celui 2014 (soit 32,7 %) est justifié principalement par les raisons suivantes :

- Les équipements à entretenir ne sont plus sous garantie;
- Des nouvelles casernes ont été ouvertes, résultant en un nombre supplémentaire d'équipements à supporter;
- De nouveaux services sur demande ont été ajoutés :
 - Service de remplacement des ordinateurs et de ses composantes;
 - Service d'installation d'une nouvelle image sur des ordinateurs.

JUSTIFICATION

Sur les sept firmes invitées, une seule a déposé une soumission, ce qui représente 14% par rapport au nombre total des preneurs du cahier des charges. Ce faible pourcentage peut s'expliquer par la complexité de la prestation de service demandée, qui nécessite la capacité d'offrir des services dans des délais prescrits par des services d'urgences et la connaissance des équipements spécifiques.

Firmes soumissionnaires / soumission conformes	Prix de base (les montants incluent les taxes)	Total (les montants incluent les taxes)
Solutions informatiques Inso	65 196,57 \$	65 196,57 \$
Dernière estimation réalisée	59 638,11 \$	59 638,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	5 558,46 \$	5 558,46 \$
	9 %	9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		

L'estimation a été basée sur l'historique contractuel avec le fournisseur. Nous pouvons présumer que la rareté et la spécialité des équipements combinés à des complexités d'entretien explique la différence entre l'estimation et la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est d'une somme maximale de 65 196,57 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Tableau de répartition budgétaire (les montants incluent les taxes)

	2014	2015	2016	Total	%
	<i>10.5 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>1.5 mois</i>	<i>24 mois</i>	
Frais-Services fixe	24 872,11 \$	28 425,27 \$	3 553,16 \$	56 850,54 \$	87,20 %
Frais-Services sur demande	3 651,39 \$	4 173,02 \$	521,63 \$	8 346,04 \$	12,80 %

Total des services	28 523,50 \$	32 598,29 \$	4 074,79 \$	65 196,57 \$	100 %
--------------------	--------------	--------------	-------------	--------------	-------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de support et maintenance sur les ordinateurs de casernes et ses composantes, le fonctionnement du SGI ne peut être assuré et les opérations du SIM en seront affectées.

Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est impératif que l'ensemble des composantes utilisées soit supporté 24 heures par jour et 365 jours par année. Advenant une panne d'un équipement au présent contrat, le SIM devrait transmettre ses communications verbalement par radio ou par téléphone, ce qui pourrait affecter l'exécution des opérations et entraîner un risque pour la sécurité des citoyens et du personnel pompier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Inscription au comité exécutif : 12 février 2014

- Octroi du contrat : 18 février 2014
- Période d'entretien : 18 février 2014 au 17 février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Sylvain CARRIÈRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Georges DION
Chef de division

Le : 2014-01-21



Dossier # : 1146135001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles et de bermudas pour les agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal et pour les agents de sécurité de la Division de la sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-13280 (6 soum. - 5 soum. conformes) Montant estimé : 132 290,24 \$

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de pantalons pour les agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal et pour les agents de sécurité de la Division de la sécurité de la Ville de Montréal;
2. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Perfection inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13280 et au tableau de prix, joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-03 17:14

Signataire : Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146135001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles et de bermudas pour les agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal et pour les agents de sécurité de la Division de la sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-13280 (6 soum. - 5 soum. conformes) Montant estimé : 132 290,24 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour la fourniture de divers modèles de pantalons, à l'entreprise Perfection inc., suite à l'appel d'offres public 13-13280, lancé par la Direction de l'approvisionnement, le 18 novembre 2013.

L'appel d'offres a été annoncé le 18 novembre 2013 dans le journal La Presse et sur le site web SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 9 décembre 2013. Il y a donc eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

La période de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Un addenda a été émis le 29 novembre 2013 pour reporter la date d'ouverture du 4 décembre au 9 décembre 2013. Un des preneurs du cahier de charges nous a demandé ce délai afin de pouvoir recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de sa soumission.

Les derniers contrats conclus sont:

- pour les pantalons des agents de stationnement - de gré à gré, avec le fournisseur La Chemise Perfection (2007) inc., pour 285 paires de pantalons, d'un montant total de 15 817.50 \$. Le numéro du bon de commande en référence est le B/C816180, du 13 décembre 2012.
- pour les bermudas - de gré à gré, avec le fournisseur La Chemise Perfection (2007) inc., pour 858 paires de bermudas, d'un montant total de 21 645 \$. Le numéro de bon de commande en référence est le B/C 728400 du 28 février 2012.

En 2009, la Ville de Montréal a conclu l'entente 424013 avec La Chemise Perfection (2007)

Inc. pour la fourniture de pantalons pour les policiers et les agents de stationnement. Le tissu utilisé pour ces pantalons était composé d'un mélange de polyester et de laine. Suite à l'utilisation de ces pantalons, on a reçu des plaintes de la part des agents de stationnement, affirmant qu'ils ont développé des allergies et que la laine utilisée peut aggraver leur état de santé. Dans cette situation on a pris la décision de remplacer le tissu des pantalons. On a effectué une étude technique pour déterminer le tissu qui correspondrait mieux aux besoins des agents de stationnement.

En 2012, quand l'entente 424013 pour les pantalons du SPVM est arrivée à l'échéance, l'étude du tissu pour les pantalons des agents de stationnement n'était pas finalisée. On a lancé un appel d'offres seulement pour les pantalons des policiers et suite à cet appel d'offres on a conclu une entente pour trois ans, jusqu'à la fin de 2015.

En décembre 2013, quand l'étude de tissus a été finalisée, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour un contrat de vingt-quatre mois pour la fourniture des pantalons pour les agents de stationnement et de sécurité. L'entente arrivera à l'échéance à la fin de 2015, en même temps avec celle pour les pantalons des policiers, ce qui nous permettra en 2016 d'évaluer la possibilité d'un regroupement des produits pour le prochain contrat des pantalons.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0274 du 27 août 2009 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec La Chemise Perfection (2007) inc., pour la confection et la fourniture de pantalons d'uniformes (cargo et autres) pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 09-10989. Montant estimé 1 585 898,09 \$, taxes incluses (7 soumissionnaires). Montant consommé : 765,120,50 \$, taxes incluses - Observation: Ce contrat inclut les pantalons pour les policiers et les pantalons pour les agents de stationnement.

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de pantalons pour les agents de stationnement du SPVM et pour les agents de sécurité de la Division de sécurité de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 13-13280.

Selon les conventions en vigueur, la Ville de Montréal doit fournir, pour les deux catégories mentionnées, un équipement de travail qui inclut parmi d'autres pièces vestimentaires, des pantalons cargo ou à plis permanents et des bermudas. La durée de vie de ces articles est d'un an.

Une analyse effectuée par les spécialistes de la Direction de l'approvisionnement a mis en évidence la possibilité d'uniformiser les modèles des pantalons, pour permettre le regroupement des besoins du SPVM et de la Division de sécurité. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 165 000 \$, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois.

Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des deux dernières années, sur les prévisions des besoins du SPVM pour les agents de stationnement et de la Direction de l'approvisionnement pour les agents de sécurité pour les deux prochaines années et sur le dernier prix payé pour ces items. On a actualisé le prix par un indice d'inflation de 2 %.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public 13-13280 lancé le 18 novembre 2013, douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et six (6) ont déposé une soumission (voir en Pièces jointes les motifs de désistement). Toutes les six soumissions reçues ont été

conformes administrativement.

Preneurs du cahier des charges (12) : 3495019 Canada inc

C.F.M. Uniforms inc.
Doubletex
Groupe Trium inc.
Les Distributeurs R.
Nicholls inc.
Les Pantalons
Garantis et
Fairmount
M.D. Charlton Co Ltd
Outdoor Outfits
Perfection inc.
Petites Mains
Technofil inc.
Surprenant et Fils
inc.

Soumissionnaires (6) : C.F.M. Uniforms inc.

Les Distributeurs R.
Nicholls inc.
Outdoor Outfits
Perfection inc.
Technofil inc.
Surprenant et Fils
inc.

On a demandé des échantillons de conformité aux trois plus bas soumissionnaires. Le plus bas soumissionnaire, Les Distributeurs R. Nicholls, n'a pas présenté les échantillons demandés dans le délai prescrit par le cahier de charges. Il a été disqualifié.

L'offre de la firme **Perfection inc.**, le deuxième plus bas soumissionnaire, est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire (voir en Pièces jointes le rapport d'analyse technique).

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	TOTAL
PERFECTION INC.	132 290,24 \$	132 290,24 \$
SURPRENANT INC.	137 558,96 \$	137 558,96 \$
CFM UNIFORMS INC.	141 650,92 \$	141 650,92 \$
TECHNOFIL INC.	145 209,17 \$	145 209,17 \$
OUTDOUR OUTFITS INC.	192 802,05 \$	192 802,05 \$
Dernière estimation réalisée par la Direction de l'Approvisionnement	165 000,00 \$	165 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		149 902,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		13,31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>		60 511,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		45,74%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		-32 709,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-19,82%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		5 268,72 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		3,98%

L'écart de -19,82 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée par la Direction de l'Approvisionnement s'explique par le fait que cette dernière a été basée sur les derniers prix payés pour ces pantalons en 2013. Ces prix ont été négociés pour une petite quantité nécessaire pour pallier les besoins immédiats du SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conclure une entente-cadre pour une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de pantalons de divers modèles avec Perfection inc., au montant 132 290,24 \$, taxes incluses.
Montant de l'offre:

115 060 \$ + TPS (5 %) 5 753 \$ + TVQ (9,975 %) 11 477,24 \$ = 132 290,24 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les vêtements faisant l'objet du présent contrat sont confectionnés au Québec, ce qui a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre due au transport des marchandises. Cela permet également de promouvoir une entreprise québécoise et l'économie locale pour un développement solidaire et durable.

Toutefois, la clause de protection de l'environnement n'est pas discriminatoire dans le processus d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impossibilité de réaliser la distribution d'équipements pour l'année 2014 dans les délais requis par les conventions en vigueur si l'entente-cadre n'est pas conclue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 19 février 2014

Début du contrat : 19 février 2014

Une entente sera émise par la Direction de l'approvisionnement auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois, avec **Perfection inc.**, pour la fourniture de pantalons de divers modèles pour les agents de stationnement et les agents de sécurité de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à **132 290,24 \$**, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Robert HAMEL)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction principale (Nathalie PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Michel T TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-28

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles



Dossier # : 1146019001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 445 803,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique 25 kV et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 388 924,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12955;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-22 11:32

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146019001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets. Le présent projet fait partie de ce programme.

Une des études a démontré la désuétude des équipements électriques de la station de pompage Atwater et une autre étude a conclu à la nécessité de remplacer les moteurs des pompes de la station Atwater, alimentés actuellement par une tension électrique de 12 kV (kilo volts), par des moteurs alimentés par une tension de 25 kV. Ainsi, ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'achat de nouveaux équipements de commutation électrique (sectionneurs, disjoncteurs).

L'objectif visé par le présent contrat est la fourniture d'appareillage de commutation, d'essais, de tests en chantier ainsi que l'entreposage temporaire des équipements.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 22 mai 2013. Les offres reçues ont été ouvertes le 30

septembre 2013. Neuf (9) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous). Durant la période d'appel d'offres, des modifications ont été apportées aux dessins, aux devis techniques et aux clauses administratives afin de répondre aux exigences de l'ingénierie et du contentieux. La durée de validité des offres est de 180 jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

Calendrier d'émission des addenda	
23 mai 2013	Ajout de la clause titrée « Attestation Fiscale »
10 juin 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 26 juin 2013
19 juin 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 5 août 2013
11 juillet 2013	Questions techniques ou administratives des soumissionnaires et réponses
17 juillet 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 19 août 2013
29 juillet 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 16 septembre 2013
4 septembre 2013	Remplacement des documents titrés « Clauses administratives générales », « Clauses administratives particulières », « Instructions au soumissionnaire », « Formulaires de soumission », « Clauses techniques spéciales » et « Fiches techniques électriques »
11 septembre 2013	Questions techniques ou administratives des soumissionnaires et réponses. Report de la date d'ouverture des soumissions le 30 septembre 2013
16 septembre 2013	Questions techniques ou administratives des soumissionnaires et réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1133 - 7 août 2013 - Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillages de commutation 25 kV. Les nouveaux équipements électriques serviront à la réalisation des travaux requis dans le domaine électrique à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme REQUF.

Cet appel d'offres vise la fourniture d'équipement comprenant principalement :

- Fourniture de pièces de commutation 25 kV
- Fourniture d'outils et accessoires pour l'entretien
- Fourniture de pièces de rechange
- Essais et tests lors de fabrication
- Entreposage, transport, livraison et manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la Ville
- Rapports d'inspection et d'essais garantis ainsi que manuels d'opération et d'entretien

- Assistance au chantier (mise en service) au personnel de la ville de Montréal
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la ville de Montréal

Des dépenses contingentes de 113 758,31 \$, taxes incluses, soit 5 % du coût de la fourniture des équipements, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus. Les contingences serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés à la conception ou qui peuvent survenir en cours de fabrication.

Des dépenses incidentes de 56 879,15 \$, taxes incluses, soit 2,50 % de la valeur du contrat, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et de la fabrication.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-12955, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes et quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin. Après analyse des soumissions, il s'avère que les 4 soumissionnaires sont conformes et que la proposition la plus basse provient de la firme MVA Puissance inc.

Soumissionnaires	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
MVA Puissance inc.	2 275 166,16 \$	113 758,31 \$	2 388 924,47 \$
Wesco Distribution CDA L.P.	2 773 541,93 \$	138 677,09 \$	2 912 219,02 \$
Automatisation Grimard inc.	3 090 977,55 \$	154 548,88 \$	3 245 526,43 \$
Westburne division de Rexel Canada électrique inc.	3 260 200,47 \$	163 010,02 \$	3 423 210,49 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin	2 105 290,00 \$	105 265,00 \$	2 210 555,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 992 470,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 034 286,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			43,30 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			178 369,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			8,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			523 294,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21,91 %

La soumission la plus basse conforme (MVA Puissance inc.) est de 8,07% supérieure à l'estimation de SNC Lavalin. Cette différence est à l'intérieur des variations des conditions

du marché.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le contrat de fourniture d'équipement a une valeur de plus de 2 M\$ et qu'il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, MVA Puissance inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenue une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 388 924,47 \$ taxes incluses comprenant un montant de 2 275 166,16 \$ taxes incluses pour la fourniture de l'appareillage d'entrée électrique et un montant de 113 758,31 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 56 879,15 \$ taxes incluses pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité et des matériaux.

La dépense de 2 445 803,62 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 206 184,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 pour les années 2014, 2015 et 2016. La portion prévue pour 2017 sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 206
Réserve de l'eau de l'agglomération	2 206
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui provoquera des impacts de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mi-mars 2014
Réunion de démarrage : fin mars 2014
Livraison des équipements : début octobre 2014
Essais et mise en service : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats(C-OG-DG-D-12-010);
- Confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005).

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2014-01-15



Dossier # : 1133447007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Michel Gohier Itée., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-13051 (2 soum., 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 169 307,25 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de bennes basculante en aluminium sur des châssis de camions légers fournis par la Ville;

2- d'accorder à la firme Michel Gohier Itée, seul soumissionnaire conforme s'étant qualifié en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13051 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-06 13:53

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133447007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Michel Gohier Itée., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-13051 (2 soum., 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 169 307,25 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre visant à combler les besoins de différents arrondissements et services centraux pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers. Ces bennes sont particulièrement utilisées pour le transport de matériel en vrac (terre, asphalte froid, sel de déglacage, etc.)

Il y a eu publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité, tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Le délai de réception des soumissions a été de quarante-cinq (45) jours en incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 29 juillet au 11 septembre 2013.

La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux addenda ont été produits :

- Addenda n° 1, émis le 16 août 2013 par SÉAO, reportant la date limite de réception des offres au 11 septembre 2013.
- Addenda n° 2, émis le 5 septembre 2013 par SÉAO, complément d'information au devis 22313A22.

Pour le dernier contrat, la valeur des achats effectués a été de 507 399,30 \$ incluant les taxes, soit 22 unités achetées comparativement à une prévision de 30 unités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0774 - 5 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation de bennes basculantes en aluminium avec accessoires et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG08 0469 - 25 septembre 2008 - Accorder à Michel Gohier ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10692 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur (5 soumissions - Montant estimé : 677 250 \$).

CE05 1976 - 15 août 2005 - Octroyer un contrat à la compagnie "Michel Gohier ltée" pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camion de la Ville de Montréal, pour une période pouvant atteindre quatre (4) ans suite à l'appel d'offres no 05-8458 (5 soum.). (Montant estimé de l'entente : 550 000 \$).

DESCRIPTION

La Direction de l'approvisionnement a rédigé l'appel d'offres à partir des besoins et des prévisions pour ce type d'appareil établi lors des rencontres de la table de consultation / comité d'experts matériel roulant et ce tout en tenant compte du programme de remplacement des véhicules. Des utilisateurs experts des arrondissements ainsi que des représentants de la Direction du matériel roulant et des ateliers ont été invités à participer à ces rencontres. Ainsi, les besoins qualitatifs et prévisionnels sont confirmés parmi les représentants.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

La présente entente vise l'acquisition d'environ 22 bennes basculantes avec accessoires de 9 pieds et d'environ 20 bennes basculantes avec accessoires de 8,5 pieds.

Le terme de quatre (4) ans constitue le meilleur compromis pour la fabrication d'équipements et est celui qui est généralement utilisé dans les ententes-cadres de ce type. Ce terme permet une standardisation des équipements, réduit le temps d'ingénierie requis pour adapter les équipements (dessins et devis) ainsi que les coûts associés aux appels d'offres répétitifs.

Une entente plus longue que quatre (4) ans dans ce domaine risquerait d'inciter les soumissionnaires à gonfler leurs prix afin de parer à une indexation potentiellement insuffisante pour cette durée. Contrairement à d'autres équipements motorisés plus communs fabriqués à grande échelle (voitures, camionnettes, camions, etc.), aucune liste de prix n'est produite pour les bennes basculantes faisant l'objet de cet appel d'offres. Les prix sont généralement indexés annuellement. Or ces indexations sont relativement faibles depuis plusieurs années. Sur une longue période, il peut arriver que certaines composantes soient moins tenues en compte dans la fluctuation de l'indice (ex. prix du métal qui s'emballe). Ce qui pourrait avoir pour effet qu'au bout de quelques années l'adjudicataire n'y trouverait plus son compte et souhaiterait mettre fin à l'entente.

Un terme plus court que quatre (4) ans aurait, quant à lui, un impact sur la précision de l'estimation versus la consommation réelle, car l'échantillonnage serait passablement réduit. Des effets négatifs seraient aussi observables sur les économies d'échelle, sur les coûts en terme de formation des conducteurs, des mécaniciens ainsi que sur le stock de pièces tenues en inventaire.

JUSTIFICATION

Entente-cadre pour la fourniture et l'installation sur demande, de bennes basculantes, sur les camions légers fournis par la Ville pour une période de 4 ans, suite à l'appel d'offres public 13-13051. La conclusion de l'entente-cadre permet de faciliter l'approvisionnement pour toutes les unités d'affaires tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le marché des bennes basculantes en aluminium sur des camions légers est plus marginal que celui des bennes basculantes pour les camions lourds. Cela s'explique entre autres par une demande relativement faible pour cette catégorie de benne et aussi par les exigences plus spécifiques dans les techniques de soudage de l'aluminium selon la norme du Bureau canadien de soudage. Nous sommes donc face à un petit marché spécialisé où la compétition repose sur deux ou trois fournisseurs.

Soumission conforme	NOTE	Total taxes incluses	Total négocié taxes incluses
Michel Gohier ltée.	66 %	1 204 436,00 \$	1 169 307,25 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)		1 016 379,00 \$	1 016 379,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)		188 057,00 \$	152 928,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100		18,5%	15,0%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers a effectué un estimé préalable de la dépense de 1 016 379,00 \$ avec taxes, pour la période de l'entente (4 ans), représentant l'installation de 42 bennes basculantes en aluminium. Il existe un écart de 15 % entre l'estimation initiale et le montant négocié. L'estimation a été réalisée en tenant compte d'une fluctuation de l'IPC de 2 % annuellement. Il est difficile d'obtenir un degré de précision plus élevé en raison de la taille de ce marché et de l'absence de dossiers comparatifs sur lesquels il aurait été possible de se baser.

N'eut été le rejet de la soumission de la firme Les Équipements Twin ltée (1980), l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée par la Direction du matériel roulant et des ateliers aurait représenté une variation de seulement 3,6 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Des clauses d'indexation des prix sont prévues au contrat et applicables à tous les (12) douze mois subséquents. Il s'agit d'une méthode de calcul hybride (50/50) ne dépassant pas la moyenne des douze mois de l'indice des prix de l'industrie, tel que publié par Statistique Canada sous la référence v V53433816, « Produits de l'aluminium manufacturés », combinant à 50 % la moyenne des douze mois de l'indice des prix à la consommation, par ville (mensuel Montréal), tel que publié par Statistique Canada N° 62-001-X.

Suite à l'analyse des soumissions, la firme Michel Gohier ltée était le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 1 204 436,00 \$, ce qui représente un écart de 18,5 % entre ce montant et la dernière estimation réalisée.

Les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité, lorsqu'une seule soumission conforme a été reçue et que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation, de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations. La Direction de l'approvisionnement a donc entrepris des négociations avec les représentants de Michel Gohier Ltée qui ont permis de réduire les coûts de l'article n° 3 de 5,30 %.

Comparativement à l'entente précédente, pour des équipements similaires à ceux demandés dans l'appel d'offres (article no 3), le prix unitaire négocié subit une variation à la hausse de 14,1 %. Cette augmentation serait principalement due à un rajustement de la part de l'adjudicataire en raison d'une marge bénéficiaire trop mince lors de l'entente précédente, selon les informations obtenues. Les autres articles étant nouveaux, nous ne pouvons établir de comparatif.

	Entente précédente	Prix soumissionné	Prix négocié	Variation
Article 3 Fourniture et installation d'une benne en aluminium et accessoires selon les caractéristiques décrites au devis n° 23413A22	21 757,24 \$ (prix indexé 2012)	26 223,79 \$	24 835,00 \$	14,1 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement**
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 13-13051

Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE BENNES BASCULANTES EN ALUMINIUM ET ACCESSOIRES SUR DES CHÂSSIS DE

CAMIONS LÉGERS FOURNIS PAR LA VILLE

Date de lancement : 29 juillet 2013

Date d'ouverture : 11 septembre 2013

Preneurs du cahier des charges (8) :

9158-0720 Québec inc.
Aluquip
Del Équipement
Delom inc.
Équifab inc.
Les Équipements Twin Itée (1980)
Métallomax inc.
Michel Gohier Itée

Soumissionnaire (2): Les Équipements Twin Itée (1980)

Michel Gohier Itée

Raisons de non-dépôt de soumissions :

9158-0720 Québec inc. (Champagne et frères) : Manufacturier de bennes en acier, arrêt de la fabrication de bennes en aluminium depuis trois ans.
Aluquip: Manque de collaboration avec les distributeurs de composantes hydraulique.
Del Équipement limitée: Plusieurs relances, aucun retour.
Delom Services Montréal : Entreprise spécialisée en fabrication et soudure, n'est pas installé pour faire l'installation des systèmes électrique et hydraulique tel que demandé.
Équifab inc.: Soumission arrivée en retard au greffe.
Métallomax inc.: Plusieurs relances, aucun retour.

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Michel Gohier Itée, ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que

les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 23 octobre 2013.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été évaluées en fonction du devis et des critères de spécifications techniques lesquels sont obligatoires et éliminatoires. La conformité technique est effectuée par la Direction du matériel roulant et des ateliers. Lors de l'analyse des soumissions reçues, **il a été constaté que la soumission de la firme Les Équipements Twin Itée (1980) est non conforme techniquement à l'article 3.1.2.3 (largeur de la benne) du devis technique no 22313A22.** La largeur proposée excède de beaucoup la spécification demandée. Par ce fait, il y a un risque considérable de surcharge et de bris d'équipement. Il s'agit d'un défaut majeur qui entraîne le rejet de sa soumission.

L'offre de la firme Michel Gohier Itée a été jugée conforme administrativement et techniquement. Elle a par la suite été analysée par un comité de sélection selon les critères présentés dans la grille d'évaluation.

Conformité technique finalisée: le 24 septembre 2013, par la Direction du matériel roulant et des ateliers

Rencontre du comité de sélection: le 25 septembre 2013, 9 :00 à la Direction de l'approvisionnement au 9515 St-Hubert

Grille d'évaluation : Voir en pièces jointes

Résultat de l'évaluation

L'offre de la firme Michel Gohier Itée fut la seule soumission conforme s'étant qualifiée en fonction des critères de sélection préétablis de l'appel d'offres, cette firme fut donc retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Michel Gohier Itée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans au montant approximatif de **1 169 307,25 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-13051.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-02-05



Dossier # : 1135015005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axxys Construction pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), pour une somme maximale de 249 905,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5685) - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Axxys Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 905,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5685;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-03 17:11

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135015005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axxys Construction pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), pour une somme maximale de 249 905,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5685) - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment dans lequel est logé le Centre opérationnel Ouest a été construit en 1986. En 1997, des travaux d'agrandissement et de réaménagement majeurs ont été entrepris sans toutefois qu'une mise à niveau systématique soit réalisée dans les différents constituants du bâtiments. Plusieurs composantes et systèmes du bâtiment sont vétustes, ayant souvent atteint la limite de leur vie utile (toiture, installations mécaniques, systèmes de sécurité, etc.). De plus, nombre d'entre eux ne sont plus conformes aux normes et règlements en vigueur ni aux politiques de la Ville en matière de développement durable et d'accessibilité universelle. C'est pourquoi, des travaux importants de réfection et de mise à niveau du Centre opérationnel Ouest, touchant à plusieurs composantes de toutes les disciplines (toiture, murs extérieurs, espaces intérieurs, systèmes électromécaniques, systèmes de sécurité, espaces extérieurs) doivent être réalisés à court terme. Parmi ces travaux, la mise en conformité de la salle de tir, incluant les installations mécaniques, les équipements de protection balistique et les parois acoustiques, s'avère essentielle pour assurer la sécurité des utilisateurs et optimiser la formation en tir.

Un appel d'offres public de services professionnels a été lancé au début de l'année 2013, pour la production des plans et devis devant permettre la réalisation des travaux requis. Toutefois, en raison des procédures et délais des enquêtes de sécurité menées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le contrat de services professionnels n'est pas octroyé. Par le fait même, les travaux de réfection et de mise à niveau du Centre opérationnel Ouest sont retardés et ils ne pourront pas débuter avant l'année 2015. Ce retard ne remet nullement en cause la réalisation indispensable de ces travaux. Actuellement, la possibilité de retourner en appel d'offres est à l'étude. Dans un tel cas, le nouvel appel d'offres serait lancé au printemps 2014 et le contrat serait octroyé à l'automne 2014.

Par ailleurs, suite à la découverte du plomb dans la salle de tir du Centre opérationnel Est,

le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mandaté, en janvier 2013, la firme spécialisée, T. Harris, pour vérifier la présence de plomb dans la salle de tir du Centre opérationnel Ouest. L'analyse d'échantillons représentatifs prélevés par cette firme a démontré, en février 2013, une concentration élevée de plomb dans la salle de tir et ses locaux annexes. Au vu de ces résultats, le SPVM a pris la décision de fermer cette salle, jusqu'à ce que son utilisation soit sans danger pour ses usagers. Pour les mêmes raisons, les salles de tir des trois autres centres opérationnels, soit Nord, Est et Sud, ont été fermées. Seule la salle de tir du Centre opérationnel Est a été réouverte en janvier 2014, après décontamination du plomb et autres travaux connexes. Les salles de tir des Centres opérationnels Nord, Sud et Ouest sont toujours fermées.

Le SPVM a regardé avec la firme T. Harris la possibilité d'utiliser la salle de tir en adoptant des procédures et dispositions particulières, sans l'obligation de procéder à la décontamination des lieux. Plusieurs tests complémentaires ont été réalisés et diverses alternatives ont été examinées, mais aucune n'a été concluante eu égard à la sécurité des usagers et aux normes en la matière. Aussi, la fermeture de la salle de tir a été maintenue jusqu'à sa décontamination complète. Or, les travaux de décontamination de la salle de tir et de ses locaux annexes sont préalables à toute intervention dans le bâtiment en général et dans la salle de tir en particulier. De plus, ils doivent être exécutés par des entrepreneurs qualifiés dans le domaine avec un accompagnement de professionnels ayant une expertise en décontamination du plomb.

Considérant tout ce qui précède et étant donné que la réouverture de la salle de tir est impérative, il a été jugé nécessaire de procéder dès maintenant aux travaux de décontamination du plomb, avec mise à niveau, de la salle de tir et de ses locaux annexes. Ces travaux sont préalables et préparatoires aux travaux de réfection et de mise à niveau de l'ensemble du bâtiment dans lesquels ils s'inscrivent. Pour ce faire, le SPVM a mandaté la firme T. Harris, spécialisée en gestion environnementale (enquêtée et approuvée par le SPVM), afin de produire le devis technique, incluant certains dessins, spécifiquement pour le volet décontamination du plomb. Les autres documents d'appel d'offres ont été établis par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI). Ceux-ci comprennent notamment : les instructions aux soumissionnaires, les cahiers des charges administratives et particulières, le bordereau de soumission, les sections des devis techniques et particuliers des travaux de mise à niveau et tous les plans. La firme T. Harris a également été mandatée pour préparer le devis technique de décontamination du plomb spécifiquement, dans la salle de tir du Centre opérationnel Nord.

Le présent appel d'offres a été publié dans le SEAO et le journal « La Presse », le 27 août 2013. La visite des lieux était prévue le 3 septembre, sur rendez-vous pour chacun des soumissionnaires. Un addenda a été émis le 5 septembre 2013, afin d'apporter des précisions et certaines modifications à la portée des travaux, ainsi qu'aux spécifications techniques en décontamination. Compte tenu de ces modifications, la date d'ouverture des soumissions, prévue initialement le 18 septembre 2013, a été reportée au 23 septembre 2013. Ce report avait pour but de donner le temps nécessaire aux entrepreneurs pour préparer une soumission de qualité et éviter les surcoûts.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours à compter de la date d'ouverture. Toutefois, l'entrepreneur a accepté de prolonger cette durée de soixante (60) jours, soit jusqu'au 20 mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les décisions antérieures touchant les travaux de décontamination des salles de tir des quatre centres opérationnels sont :

- Résolution: CE13 1192 - 14 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, INF inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Nord (3685), situé au 855, boulevard Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 989,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (14039).
- Résolution: CE13 0614 - 15 mai 2013 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, SM Gestion-Projet inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, boulevard Langelier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13890.
- Bon de commande 886344 - 22 août 2013 - Établi par le SPVM à T. Harris pour l'étape 2, soit la production du devis technique et l'estimation des coûts des travaux, spécifiquement pour la décontamination du plomb, dans la salle de tir du Centre opérationnel Ouest, d'un montant de 3 600,00\$.
- Bon de commande 823265 - 17 janvier 2013 - Établi par le SPVM à T. Harris pour l'étape 1, soit le contrôle de la présence de plomb dans la salle de tir (échantillonnages, analyse en laboratoire et rapport) du Centre opérationnel Ouest, d'un montant de 3 315,00\$.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, avec mise à niveau, de la salle de tir du Centre opérationnel Ouest et ses locaux annexes. Cela inclut principalement :

- enlever tous les matériaux et éléments contaminés et en disposer;
- décontaminer et nettoyer au complet la salle de tir (murs, plancher, plafond, panneaux divers, luminaires);
- installer de nouveaux déflecteurs des balles au plafond et sur les murs, selon les normes en vigueur;
- installer un nouvel écran pare-balles conforme aux normes en vigueur;
- construire de nouvelles cloisons insonorisées et ignifuges, tel que requis par les normes, dans la partie supérieure des murs de la salle de tir et derrière l'écran pare-balles.
- installer un nouvel isolant acoustique et ignifuge, tel que requis par les normes, derrière les panneaux perforés gardés en place après leur décontamination;
- appliquer un fini adéquat (scellant, encapsulant ou peinture) sur les différentes surfaces de la salle de tir, là où nécessaire;
- décontaminer les murs, les planchers, les plafonds des locaux annexes (salle des instructeurs, salle de lavage des armes, conciergerie);
- décontaminer toutes les composantes architecturales et mécaniques des deux salles mécaniques.

Des contingences de 15 % ont été inscrites au bordereau de soumission en raison de travaux qui ont lieu dans un bâtiment existant.

JUSTIFICATION

Quatorze entrepreneurs se sont procuré les documents de soumission. Six soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture, le 23 septembre 2013, à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont principalement les suivantes :

- soit que la portée des travaux ne s'inscrivait pas à leur champ de compétences;

- soit que les conditions de réalisation des travaux ne leur convenaient pas;
- soit qu'ils ont priorisé d'autres projets pour lesquels ils ont estimé avoir de meilleures chances d'être retenus.

Les quatorze preneurs de cahier des charges ont été :

1. Antagon international
2. Axiome Construction inc.
3. Biogénie, division d'EnGlobe Corp.
4. Décontamination I.G.R.
5. DEMVAR INC.
6. Entreprises De Construction Panzini
7. Gestion MC2 Inc.
8. INF inc.
9. Axxys Construction
10. LVM
11. Nicomat Construction Inc.
12. Norgereq Ltée
13. S.M. Gestion-Projet inc.
14. Service D'Entretien Carlos Inc.

Les six preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- (1) Antagon international
- (2) Axiome Construction inc.
- (8) INF inc.
- (9) Axxys Construction
- (12) Norgereq Ltée.
- (13) S.M. Gestion-Projet inc.

Toutes les soumissions reçues sont conformes, exception faite de certaines dérogations mineures (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe). Par ailleurs, le plus bas soumissionnaire, soit Axxys Construction, a été approuvé par le SPVM, suite à l'enquête de réputation à laquelle a été soumise l'entreprise.

Le tableau de l'analyse financière des six (6) soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (vérifié)	Contingences 15%	Total
1- Axxys Construction	217 308,70 \$	32 596,30 \$	249 905,00 \$
2- Antagon international	238 376,81 \$	35 756,52 \$	274 133,33 \$
3- Isolation Normand Fortier inc.	266 167,13 \$	39 925,07 \$	306 092,20 \$
4- Norgereq Ltée.	276 615,43 \$	41 492,31 \$	318 107,74 \$
5- S.M. Gestion-Projet inc.	284 925,30 \$	42 738,80\$	327 664,10 \$
6- Axiome Construction inc.	595 340,55 \$	89 301,08\$	684 641,63 \$
Dernière estimation réalisée (professionnel externe et DSTI)	218 314,53 \$	32 747,18 \$	251 061,71 \$
Coût moyen des (6) soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			360 090,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			44,09%

Écart entre la plus haute (la 6eme) et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	434 736,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	173,96%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 1 156,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 0,46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	24 228,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,70%

Nota : tous les montants incluent les taxes.

Étant donné le montant très élevé (hors de proportion et non représentatif du marché) de la plus haute soumission et son écart très important avec les autres soumissions, nous avons procédé à une deuxième analyse des soumissions, en nous basant uniquement sur les cinq premières. Les résultats de cette analyse sont les suivants pour les éléments que cela touche, le reste étant sans changement :

Coût moyen des (5) soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	295 180,47\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	18,12%
Écart entre la plus haute (la 5eme) et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	77 759,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	31,12%

L'estimation a été établie durant l'appel d'offres conjointement par les professionnels externes et la DSTI. Elle est légèrement supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de - 0,46 %. Par ailleurs, l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 9,70 %. Tout cela démontre que le prix du plus bas soumissionnaire se situe dans la moyenne des prix du marché. En outre, les professionnels externes recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme (voir la recommandation des professionnels en pièce jointe).

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à octroyer s'élève à 249 905, 00 \$, incluant les contingences et les taxes. Aucun montant n'est prévu pour les incidences (voir tableaux des coûts à autoriser en pièce jointe).

Les coûts des travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Direction des stratégies et transactions immobilières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Pour la clé comptable, voir l'intervention des ressources financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux respecteront la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices, ainsi que les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement, la gestion des déchets de construction et l'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé que l'octroi du contrat soit approuvé par le comité exécutif, à la séance du 19 février 2014, de façon à permettre la réouverture de la salle de tir dans les meilleurs délais. Si l'octroi du contrat est retardé, ou refusé, la problématique liée à la non-disponibilité de cet espace va s'amplifier. Le service de la police a l'obligation légale de qualifier annuellement ses policiers. La salle de tir est utilisée pour donner une formation indispensable aux policiers, et elle constitue un élément essentiel de cette qualification. Or les policiers sont privés de cette formation depuis plusieurs mois, avec toutes les conséquences que cela implique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM communique régulièrement avec les occupants du Centre opérationnel Ouest et les utilisateurs de la salle de tir pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début des travaux, il informera les occupants du bâtiment des dispositions qui seront prises pour faciliter ces derniers sans nuire à la fonctionnalité des lieux ni au confort et à la sécurité des usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Février 2014
Début des travaux : Février 2014
Fin des travaux : Avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement, ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- C-OG-DG-D-12-010 : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- C-OG-DG-D-12-005 : Confidentialité des estimations des contrats;

Axxys Construction, adjudicataire recommandé du présent contrat, n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et il n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce contrat n'est pas visé par la Loi 1. Cette entreprise est située au 9680, boulevard Saint-Laurent à Montréal. Axxys Construction est également enregistrée sous d'autres noms, dont celui de 3469051 Canada inc. (voir attestation du Registre des entreprises en pièce jointe). En outre, la Compagnie d'assurance Trisura Garantie figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir également comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Claude MILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENDEDDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-01-13



Dossier # : 1134822073

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 839 970,06 \$ (contrat: 792 820,06 \$ + incidences: 47 150,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256204 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 839 970,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 792 820,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256204 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-01-31 10:06

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822073

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 839 970,06 \$ (contrat: 792 820,06 \$ + incidences: 47 150,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256204 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des infrastructures prête main-forte aux arrondissements — via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CA12 13 0202 - 3 juillet 2012 - Accepter l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en oeuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012, et ce, pour le projet de réfection du boulevard Robert, entre les boulevards Viau et Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard (1123693010).

CE12 0251- Le 29 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la pulvérisation/stabilisation du bitume-ciment et revêtement bitumineux, sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 72 074,55 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 256204 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013. Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 46% et 54%. Aucune raison n'a été donnée pour motiver leur désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 256201, publié du 30 juin au 18 juillet 2012, a été annulé en raison d'une erreur de quantité dans l'option A "EMULSION DE BITUME POUR STABILISATION" du bordereau de soumission. La quantité en litres était dix fois plus basse et débalançait la soumission en rapport avec l'option B. La plus basse soumission conforme fut déposée par Construction DJL inc. dont le prix était de 657 649,03 \$. Lors de cet appel d'offres, cinq (5) soumissions conformes furent déposées.

Cet appel d'offres initial fut donc remplacé par l'appel d'offres 256202, lequel fut publié du 27 août au 12 septembre 2012. Parmi les quatre (4) soumissions conformes déposées, celle de Construction Soter inc. fut la plus basse au prix de 684 880,21 \$. Cet appel d'offres a été annulé en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Conformément au décret 1226-2012 du 19 décembre 2012, l'appel d'offres 256203 a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. Sur les onze (11) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Construction DJL inc. était la plus basse au montant de 685 468,30 \$. À l'échéance de la validité de ces soumissions le 30 septembre 2013, seulement cinq (5) soumissionnaires détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : Routek Construction inc., Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., Maskimo Construction inc., Les Pavages Chenail inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc.

Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres, ainsi que les appels d'offres précédents, se retrouvent en pièces jointes. Au 30 septembre 2013, la Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Construction DJL inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 256203 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le

23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 256204 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 256203 et 256204 est de 107 351,76\$ (15,7%) et s'explique notamment par un ajustement à la hausse des quantités de chaussée à réhabiliter afin d'assurer un meilleur raccordement dans les rues transversales et favoriser un meilleur drainage et par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection des rues* (PRR) *collectrices* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Routek Construction inc.	720 745,51 \$	72 074,55 \$	792 820,06 \$
2 Maskimo Construction inc.	725 224,65 \$	72 522,47 \$	797 747,12 \$
3 Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	738 991,18 \$	73 899,12 \$	812 890,30 \$
4 Les Pavages Chenail inc.	740 457,42 \$	74 045,74 \$	814 503,16 \$
5 Les Pavages Dorval inc.	775 899,82 \$	77 589,98 \$	853 489,80 \$
6 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	786 624,00 \$	78 662,40 \$	865 286,40 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	723 744,03 \$	72 374,41 \$	796 118,44 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	818 979,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	3,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	72 466,34 \$ 9,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-3 298,38 \$ -0,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	4 927,06 \$ 0,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -3 298,38 \$ (-0,4%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 avril 2013. Une copie

de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 2 décembre 2013 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., est le suivant: 5588-6493-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 792 820,06 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 720 745,51 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 72 074,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 839 970,06 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 47 150,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 757 676,74 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Routek Construction inc.
8400 Place Marien,
Montréal (Québec) H1B 5W8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-01-16



Dossier # : 1134822072

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite d'arrondissement. Arrondissement : Anjou. Dépense totale de 885 136,21 \$ (contrat: 788 936,21 \$ + incidences: 96 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255802 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 885 136,21 \$ taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 788 936,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255802 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-04 12:52

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822072

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite d'arrondissement. Arrondissement : Anjou. Dépense totale de 885 136,21 \$ (contrat: 788 936,21 \$ + incidences: 96 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255802 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des infrastructures prête main-forte aux arrondissements — via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 27 novembre 2013: Modifications dans le devis technique de voirie

afin de spécifier le type de géogrille à installer et l'ajout de sections de trottoirs à reconstruire afin d'améliorer de drainage.

- Addenda no 2 émis le 5 décembre 2013: Modifications au cahier des charges afin de clarifier la période du début des travaux.

- Addenda no 3 émis le 10 décembre 2013: Modifications au bordereau de soumission et au cahier des charges afin de clarifier les options pour le choix du matériau de conduites d'eau à installer et l'ajout du détail d'une chambre de vanne à construire en béton armé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CE12 0251- Le 29 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 35 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Chénier, entre la rue Saumur et la limite de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que la reconstruction de chaussée flexible et des trottoirs, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 74 632,16 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,4% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets # 1355860005 et 1355860006 et de 15% pour le sous-projet # 1361090140 en raison des risques inhérents du projet (ex. : risques relatifs à la gestion des sols contaminés).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des sols excavés, de communication, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, les frais pour la chloration des conduites d'eau existantes et pour l'achat de cadre et couvercles d'Hydro-Québec. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 255802 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013. Sur dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 42% et 58%. La liste des preneurs de cahier des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 255801 a été publié du 3 au 26 juin 2013 et cinq (5) soumissions conformes furent déposées. La plus basse soumission conforme fut déposée par Les Constructions et Pavage Jeskar inc. dont le prix était de 719 648,96 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions de l'appel d'offres initial 255801, le 24 octobre 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) étaient Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., Routek Construction inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions et Pavage Jeskar inc. à conclure des contrats publics par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et, afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a

décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 255801 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 255802 faisant l'objet du présent dossier auquel ont été ajoutés des réfections de trottoirs et d'arrière trottoirs, là où requis, dans la rue Chénier.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection des rues* (PRR) *collectrices* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	714 304,05 \$	74 632,16 \$	788 936,21 \$
2	Les Pavages Chenail inc.	714 977,57 \$	75 355,13 \$	790 332,70 \$
3	Charex inc.	750 159,27 \$	78 844,76 \$	829 004,03 \$
4	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	760 292,02 \$	78 997,77 \$	839 289,79 \$
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	806 903,76 \$	84 024,64 \$	890 928,40 \$
6	Les Entreprises Michaudville inc.	843 042,06 \$	88 394,84 \$	931 436,90 \$
7	9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S. Les Paysagistes Damiano	850 659,67 \$	87 893,43 \$	938 553,10 \$
8	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 142 753,79 \$	118 730,65 \$	1 261 484,44 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		767 179,11 \$	79 359,93 \$	846 539,04 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	908 745,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	15,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	472 548,23 \$
			(%)	59,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-57 602,83 \$
			(%)	-6,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	1 396,49 \$
			(%)	0,2%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Charex a été corrigé dû à une erreur de calcul du montant des travaux contingents du sous-projet 1355860005. Le montant total est passé de 829 000,00 \$ à 829 004,03 \$. Également, le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a été corrigé dû à une omission d'ajouter le prix de l'item «fourniture et pose de conduites d'eau temporaires», d'un montant de 5 100,00 \$, pour le sous-projet 1361090140. Le montant total est passé de 884 185,11 \$ à 890 928,40 \$. Veuillez noter que le montant de la soumission des Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents en considérant 10% au lieu de

15% du montant total du sous-projet 136109014. Le montant total est passé de 1 257 029,15 \$ à 1 261 484,44 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -57 602,83 \$ (-6,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 18 octobre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 788 936,21 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 714 304,05 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 74 632,16 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 885 136,21 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 96 200,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 798 417,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et celui du Service de l'eau:

- 90,88 % est prévu au budget triennal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;
- 9,12 % est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

La dépense représente 9,12%, soit 80 640,62 \$, taxes incluses, donc un coût net de 72 740,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Le coût de ce projet est financé par la réserve de l'eau locale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ainsi que dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines

d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire recommandé est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Constructions et Pavage Jeskar inc.

5181, rue Amiens, bureau 202

Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1134822074

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval Inc., pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds. Arrondissement: Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 1 739 542,90 \$ (contrat: 1 555 842,90 \$ + incidences: 183 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257302 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 739 542,90 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Pavages Dorval Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 555 842,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257302 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-01-31 10:02

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822074

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval Inc., pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds. Arrondissement: Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 1 739 542,90 \$ (contrat: 1 555 842,90 \$ + incidences: 183 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257302 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 90 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 5 décembre 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des charges
 - Délai d'exécution: une précision sur la période d'exécution des travaux a été ajoutée dans cet addenda conformément à la nouvelle maquette des documents d'appel d'offres;
 - Une correction a été effectuée à une unité au bordereau suite à une question d'un soumissionnaire;
 - Une faute d'orthographe a été corrigée à l'article 33.2 du devis technique-voirie;
 - À l'article 34.3 du devis technique-voirie, la réfection temporaire a été retirée de cet article puisqu'elle était déjà payée à un article spécifique au bordereau.

- Addenda no 2 émis le 11 décembre 2013: Modification au cahier F Feux de circulation
 - Suite à une question d'un soumissionnaire, l'article «bases et conduits» a été retiré du devis technique-feux de circulation puisqu'il y avait confusion avec l'article du même nom au devis technique-voirie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la mise en place d'une grave-bitume, la pose de revêtement bitumineux, la reconstruction des trottoirs, bordures et mails et les travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 152 926,24 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,9% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets # 1355845019 et 1355845020 et de 15% pour les sous-projets # 1359002061 et 1359002067 dû aux risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent le matériel pour les feux et l'éclairage, les cadres et couvercles de Bell et d'Hydro-Québec, des dépenses en matière d'utilités publiques, de surveillance environnementale des matériaux excavés, de communication ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols

contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 257302 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013. Sur dix-sept (17) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 18% et 82%. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes (29 %) se sont identifiées comme sous-traitant, une (1) firme (7 %) a indiqué que le délai de l'appel d'offres était insuffisant et une (1) firme (7%) a indiqué que le délai de livraison était hors d'atteinte. Huit (8) firmes (57 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 257301 a été publié du 25 juin au 17 juillet 2013, conformément au décret 544-2013 du 5 juin 2013. Sur les cinq (5) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Les Pavages Dorval inc. était la plus basse au montant de 1 198 946,99 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions le 15 octobre 2013, aucun soumissionnaire ne détenait d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Les Pavages Dorval inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 257301 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 257302 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 257301 et 257302 est de 356 895,91\$ (29,8%) et s'explique notamment par des travaux supplémentaires de remplacement de bases et de conduits électriques, de réfection de trottoirs, de bordures et d'îlots, d'ajout de puisards et de réparation de cours d'eau, ajoutés dans le second appel d'offres et par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La Direction des Transports a également inscrit ce projet via son Programme des Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Pavages Dorval Inc.	1 402 916,66 \$	152 926,24 \$	1 555 842,90 \$
2	La Compagnie Meloche Inc.	1 425 844,02 \$	156 919,33 \$	1 582 763,35 \$
3	Roxboro Excavation Inc.	1 474 302,37 \$	160 261,49 \$	1 634 563,86 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 412 270,44 \$	150 443,78 \$	1 562 714,22 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$) (%)	1 591 056,70 \$ 2,3%

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	78 720,96 \$ 5,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-6 871,32 \$ -0,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	26 920,45 \$ 1,7%

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -6 871,32 \$ (-0,4 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Dorval Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 29 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Dorval Inc., est le suivant: 1134-9958-52.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 555 842,90 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 402 916,66 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 152 926,24 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 739 542,90 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 183 700,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 1 569 116,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 de la Direction des infrastructures et la Direction des transports:

- 81,3% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 18,7% est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Les travaux pour le projet 55845- Programme de réfection d'artères, seront entièrement financés par la réserve financière de voirie et n'auront par conséquent aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Pavages Dorval Inc.
2282, Montée Saint-Rémi
Pointe-Claire (Québec) H9P 1L1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C
CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LINTEAU
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1136140006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone de 1 430 334.42 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses- Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soumissionnaires).

1. d'autoriser une dépense de 1 489 334,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 334,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-009;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-02-10 15:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136140006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone de 1 430 334.42 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses- Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées, et considérant leur âge avancées, la conduite d'égout unitaire (installée en 1869) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1912) dans la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, ont été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 16 mai 2013 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissions ont été ouvertes le 4 juin 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours qui suivent sa date d'ouverture. La validité de soumission a été prolongée de 120 jour jusqu'au 29 janvier 2014, à la suite de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme, le délai de validité de soumission fut prolongé pour une deuxième fois pour une période de 90 jours, soit jusqu'au 29 avril 2014.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés en objet du présent GDD.

Deux addenda ont été émis afin d'aviser les preneurs du cahiers des charges des modifications faites au documents d'appel d'offres:

- Addenda N° 1 émis le 24 mai 2013: Modification à la formule de soumission afin de modifier la quantité de trottoirs à réaliser passant de 200 mètres carré à 50 mètre carré:

- Addenda N°2 émis le 31 mai 2013: Modification à la formule de soumission afin de modifier les montants pour la « **provision intervention plomberie** » ainsi que pour la « **provision intervention Gaz Métro** ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0210 - 22 juin 2011 - Conclure des ententes cadres avec Les Consultants S.M. inc., SNC-Lavalin inc., Génivar inc. et BPR- Infrastructure inc. pour les services professionnels pour la réalisation de mandats d'ingénierie dans le cadre de différents projets de réfection et de développement d'infrastructures municipales sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 11-11565 (14 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin. (1110266002).

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 178 mètres de conduite d'égout unitaire (combiné) 750 mm de diamètre en béton armé et de 185 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre en fonte ductile dans la rue Saint-Mathieu, entre Sainte-Catherine et Maisonneuve. La chaussée sera aussi complètement reconstruite, ainsi que les trottoirs endommagés.

Les services professionnels SNC-Lavalin ont été mandaté par l'arrondissement à même l'entente cadre Numéro 11-11565-2 de la Direction des Infrastructures et du transport de la ville de Montréal, pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'assistance technique pendant la période des travaux.

Le processus d'appel d'offres public # 631681 s'est déroulé du 12 mai au 4 juin 2013. Sur les douze (12.) preneurs de cahier de charge dont la liste complète est jointe en annexe, six (6) ont déposé une soumission, il est à signaler que d'autres entrepreneurs n'ont pas accepté d'être publiés pour des raisons de confidentialité.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée et représente 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés.

Le détail des montants des incidences applicables au présent projet apparaît au document "incidences et ristourne" en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi (taxes incluses).

Résultats de soumission	(Taxes incluses)		
	Prix	Contingences (10%)	Total
GRUPE HEXAGONE	1 300 304,02 \$	130 030,40 \$	1 430 334,42 \$
PAVAGE D'AMOUR	1 310 715,00 \$	131 071,50 \$	1 441 786,50 \$
CATALOGNA ET FRERES LTÉE	1 535 717,44 \$	153 571,74 \$	1 689 289,18 \$

RAMCOR CONSTRUCTION	1 695 105,17 \$	169 510,52 \$	1 864 615,69 \$
EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT	1 889 326,69 \$	188 932,67 \$	2 078 259,36 \$
TGA MONTRÉAL	2 522 827,44 \$	252 282,74 \$	2 775 110,18 \$
Estimation des professionnels à l'externe	1 478 756,71 \$	147 875,67 \$	1 626 632,38 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 879 899,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 344 775,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			94%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels à l'externe (\$)			(196 297,96) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels à l'externe (%)			-14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			11 452,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			1%

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 482-2013 adopté le 15 mai 2013. Les résultats de soumission ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2013; le Groupe Hexagone a eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro a 214 CPSM-0001 en date du 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

L'estimation faite par (SNC-Lavalin), a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel. L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation est de moins 196 297,96\$ (moins 14 %). Cet écart se traduit par une importante différence dans les prix unitaires de quelques articles du bordereau dans la soumission du plus bas soumissionnaire conforme par rapport aux autres soumissionnaires ainsi que l'estimation des professionnels à savoir l'alimentation temporaire d'eau (8 000\$ pour le plus bas soumissionnaire, 20 000\$ pour l'estimation des professionnels et de 15 000 \$ à 38 000 \$ pour les autres soumissionnaires), le mètre linéaire de conduites d'eau en fonte ductile diamètre 200 mm (250\$ pour le plus bas soumissionnaire, 500\$ pour l'estimation des professionnels et de 500\$ à 1 500\$ pour les autres soumissionnaires), le mètre cube du béton maigre (100\$ pour le plus bas soumissionnaire, 250\$ pour l'estimation des professionnels et de 200\$ à 287\$ pour les autres soumissionnaires).

Il est à préciser que plusieurs facteurs peuvent expliquer la différence entre les prix des soumissions soit les escomptes sur achats, la productivité et les coûts de production, les taux de transport en vrac, les frais indirects ainsi que les pourcentages de profits et d'administrations appliqués aux coûts du projet et la stratégie propre à chaque soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 430 334,42 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 130 030,40 \$ (taxes incluses) pour les travaux contingents et un montant de 59 000,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences. Aussi, les sols contaminés sont payés à même le bordereau des prix ou directement au site d'enfouissement. La dépense maximale est donc de 1 489 334,42 \$ (taxes incluses), le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes en matière de marquage ainsi que les frais du laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux est de 59 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 1 343 421,75 \$ lorsque diminuée des ristournes.

La répartition des coûts pour les incidences est présentée en pièce jointe au dossier, pour les informations financières voir l'intervention de la DGSRE du service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un avenir relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes et pourrait se traduire par une augmentation des coûts d'opération et d'entretien du réseau. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie élaborera une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens et les commerçants durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieure

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

Le : 2014-01-20



Dossier # : 1134002009

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie- Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat: 2 043 043,43 \$ + incidences: 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252401 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1 ° d'autoriser une dépense de 2 258 043,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche de Centre hospitalier universitaire de Montréal (lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2° d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 043 043,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252401;

3° d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-02-13 10:30

Signataire :

Claude CARETTE

 Directeur des transports
 Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1134002009

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie- Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat: 2 043 043,43 \$ + incidences: 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252401 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont débuté à l'automne 2010 et l'ouverture de cet équipement est prévue en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonneront jusqu'en 2019.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM, sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM, prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec

(MTQ) et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en lots de travail distincts, qui intègrent ces contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2019.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO, La durée a été de 43 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

- Addenda no. 1 émis le 21 août 2013 pour reporter la date d'ouverture de la soumission au 4 septembre 2013.
- Addenda no. 2 émis le 29 août 2013, pour modifier le devis - cahier des prescriptions spéciales pour éclaircir l'article portant sur la réparation du cours d'eau, l'annexe 1 - Aménagement afin de faire référence au bon article et l'annexe 2 - Éclairage pour spécifier le bon produits.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1- Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	mars 2012	Mai 2012

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 2- Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 043 043,43 \$	mai 2014	Juillet 2014

Étapes à venir

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 3A - Travaux d'infrastructures souterraines sous la rue Sanguinet de 20m au nord de la rue de la Gauchetière Est à la bretelle de sortie de l'autoroute A-720	-----	Juin 2014	Août 2014

Les lots 3B à 9 seront réalisés entre 2015 et 2018. Le croquis des phases est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0952 - 26 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

La réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal CRCHUM (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM.

Le Lot 2 comprend plus spécifiquement la reconstruction du trottoir sud de l'avenue Viger est entre les rues Sanguinet et Guy Frégault et du trottoir nord de la rue Saint-Antoine est entre les rues Sanguinet et Guy-Frégault, du trottoir est dans le prolongement de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger Est et les bretelles de sortie de l'autoroute A-720, et du trottoir ouest et de la chaussée de la rue Guy-Frégault, dont le tracé sera réaligné pour être parallèle à la rue Saint-Denis.

Le nouvel aménagement du domaine public s'inspire des aménagements réalisés dans le Quartier international de Montréal, en adaptant ce concept de manière à résoudre les défis d'entretien, de fonctionnalité et de mobilité des clientèles de l'hôpital. Cet aménagement comprend :

- la reconstruction des trottoirs en pavé de béton avec des bordures de granite, comprenant des fosses d'arbres plantées;
- l'aménagement d'une aire de plantation et l'installation d'une clôture de sécurité pour limiter les conflits potentiels entre piétons et automobilistes au niveau de l'embranchement Berri de la sortie de l'autoroute A-720;
- une structure du trottoir alliant des éléments de béton préfabriqués et coulés en place pour permettre des fosses de plantation continues;
- un nouvel éclairage fonctionnel pour les rues Saint-Antoine Est et Viger Est, et un éclairage adapté aux piétons sur les trottoirs des rues Sanguinet et Guy-Frégault;
- des bateaux pavés aux traverses piétonnes munis de plaques podotactiles pour favoriser l'orientation des personnes à déficiences visuelles et assurer l'accessibilité universelle;
- la construction d'une chaussée en asphalte pour la rue Guy-Frégault, incluant la relocalisation de puisards.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 185 731,22 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 215 000 \$ est allouée aux incidences. De ce montant global, une somme de 70 000 \$, soit un pourcentage de 33 %, est prévue pour les travaux de la CSÉM, une

somme de 70 000 \$, soit un pourcentage de 33% est prévue pour la plantation des arbres par l'Arrondissement, une somme de 50 000 \$ soit un pourcentage de 23 % est prévue pour le contrôle qualitatif et une somme de 25 000 \$ pour le marquage, communication et gestion des impacts soit un pourcentage de 11 % .

Le processus d'appel d'offres public # 252401 était initialement prévu se dérouler du 22 juillet 2013 au 28 août 2013. Cependant, en raison de l'addenda # 1 , la date de dépôt des soumissions a été reportée au 4 septembre 2013. Sur vingt et un (21) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et dix-huit (18) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 14 % et 86 %

Les raisons pour lesquelles dix-huit (18) firmes n'ont pas déposé de soumissions sont que ces travaux comportent des aménagements particuliers (granite, pavé de béton etc.) et qu'il y a peu d'entrepreneur qui sont qualifiés pour réaliser ce type de projet.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public # 252401:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Cevco Inc.	1 857 312,21 \$	185 731,22 \$	2 043 043,43 \$
2	Les Excavations Super inc.	2 452 330,46 \$	245 233,05 \$	2 697 563,51 \$
3	Ramcor Construction inc.	2 464 799,56 \$	246 479,96 \$	2 711 279,52 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 106 244,42 \$	210 624,44 \$	2 316 868,86 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				2 483 962,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				21,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)		668 236,09 \$
		(%)		32,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)		-273 825,43 \$
		(%)		-11,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)		654 520,08 \$
		(%)		32,0%

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et d'économie de la construction (DGDEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de - 273 825,43 (-11,8 %).

Ce dossier fera l'objet d'une analyse par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) puisqu'il est supérieur à 2 M \$ et qu'il y a un écart de plus de 20 % avec le deuxième soumissionnaire conforme.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 544-2013 adopté le 5 juin 2013.

Il est à noter que CEVECO inc, a obtenu son attestation le 11 décembre 2013 à conclure des

contrats publics de l'AMF sous l'autorisation # 2013-CPSM-0272 , # d'identification de l'Autorité: 2700007024 (voir attestation en pièce jointe). Le 11 décembre 2013, la Ville de Montréal a demandé à Ceveco Inc., de prolonger sa soumission # 252401 jusqu'au 28 février 2014 en émettant une nouvelle caution (voir caution en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente de développement signée en 2008 avec le CHUM, actuellement en vigueur, prévoit le partage des coûts de construction des infrastructures souterraines uniquement. Elle ne s'appliquera donc pas au lot 2 puisque la reconstruction des trottoirs et de la chaussée de la rue Guy-Frégault n'accompagne pas la mise en place ou la réhabilitation d'infrastructure.

La dépense pour ce mandat relatif à la réalisation des aménagements du domaine public au pourtour du CHUM sera imputée au PTI – Fonds d'investissement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les travaux du lot 2 sont prévus au PTI corporatif 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 043 043,43 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 857 312,21 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 185 731,22 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 258 043,43 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 215 000 \$ (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Pour pourvoir le compte budgétaire du projet 37753 - CHUM - Infrastructures 100 % Ville dans lequel sera imputée cette dépense, il est nécessaire d'effectuer les virements budgétaires suivants:

- virement de 363 000 \$ du projet 39751 - CHUM - Infrastructures 50/50 vers le projet 39753 - CHUM - Infrastructures - 100 % Ville
- virement de 1 000 000 \$ du projet 40153- Triangle Namur et Jean-Talon Ouest-requalification urbaine vers le projet 39753 - CHUM - Infrastructures 100 % Ville.

Les sommes qui font l'objet des transferts sont déjà inscrites dans le PTI 2014-2016 du SMVT.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent au projet d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci :

- sécurise et favorise les déplacements par des modes actifs;
- augmente la couverture arborescente le long des rues;
- permet l'accessibilité universelle des parcours sur le domaine public;
- participe à la densification du centre-ville, en appuyant la localisation d'institutions (et donc d'emplois et de services) à proximité de moyens de transport en commun déjà construits;
- améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

De plus, les aménagements proposés innovent en proposant des fosses de plantation continues construites à partir d'éléments préfabriqués offrant au moins 10 m³ de terre pour chaque arbre, répondant ainsi aux objectifs de meilleures pratiques d'horticulture actuellement en vigueur

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM et du CRCHUM sont en cours et la date de livraison de ce dernier a été réalisé à l'automne 2013. Jusqu'à ce que les trottoirs et la chaussée soient reconstruits, les nombreux travailleurs et visiteurs de ce nouvel équipement de pointe n'ont accès qu'à un seul débarcadère public, localisé sur la rue Guy-Frégault. Ils empruntent des infrastructures temporaires et non sécuritaires.

Il est donc impératif de débiter les travaux du lot 2.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit Ceveco inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marc BRETON)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario DUGUAY
Ingenieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2013-09-13



Dossier # : 1130543002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'octroi du contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des travaux de raccordement électrique dans le cadre du projet de construction de deux conduites d'eau le long de l'autoroute 13, entre l'autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu (CG11 0271) et autoriser une dépense pour une somme maximale de 69 000 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de ratifier l'octroi du contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des travaux de raccordement électrique dans le cadre du projet de construction de deux conduites d'eau le long de l'autoroute 13, entre l'autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu (CG11 0271) et autoriser une dépense pour une somme maximale de 69 000 \$, taxes incluses, conformément à la facture ci-jointe;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-13 13:25

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130543002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'octroi du contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des travaux de raccordement électrique dans le cadre du projet de construction de deux conduites d'eau le long de l'autoroute 13, entre l'autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu (CG11 0271) et autoriser une dépense pour une somme maximale de 69 000 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction de deux conduites d'eau, une de 400 mm de diamètre et une autre de 600 mm de diamètre le long de l'autoroute 13, entre l'autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu - Contrat A-347 - Soumission no 10005, nous avons eu besoin d'effectuer un raccordement électrique au réseau électrique d'Hydro-Québec pour permettre le fonctionnement d'équipements installés dans une chambre de vanne nouvellement construite. Ce raccordement électrique était nécessaire pour permettre la lecture du débit, la pression et la transmission de données par télémétrie au système de contrôle du réseau d'aqueduc de l'arrondissement Saint-Laurent et de la Direction de l'eau potable. Le contrat a été octroyé à Hydro-Québec en mars 2012 et a été réalisé en février 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0271 - 25 août 2011 - Octroyer un contrat à CTI Construction (9153-7209 Québec inc.) pour la construction de deux conduites d'eau, une de 400 mm de diamètre et une autre de 600 mm de diamètre le long de l'Autoroute 13, entre l'Autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu. Dépense totale de 2 475 847,72 \$ - Appel d'offres public no 10005 - contrat A-347 (11 soumissionnaires)

CE11 0553 - 20 avril 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de deux conduites d'eau, une de 400 mm de diamètre et une autre de 600 mm de diamètre le long de l'autoroute 13, entre l'autoroute 40 et le réservoir Côte-Vertu - Contrat A-347 - Soumission no 10005

DESCRIPTION

La source électrique la plus proche de la chambre de vanne sur laquelle nous pouvions effectuer le raccordement électrique était distante d'approximativement 30 mètres. De ce

fait, il a été requis de construire un massif électrique en béton à travers lequel passent des câbles électriques jusqu'à la chambre de vanne et d'effectuer le raccordement à la source électrique et les équipements.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'Hydro-Québec est la seule organisation à intervenir sur le réseau électrique au Québec pour effectuer des raccordements électriques à son réseau, nous lui avons demandé, comme première étape, d'élaborer une estimation des coûts des travaux à effectuer pour permettre le raccordement électrique. Après réception et approbation de l'estimation des coûts à la DEP, et avant la fin des travaux du projet, Hydro-Québec a procédé à la construction du massif, à l'installation des câbles ainsi qu'au raccordement à la source électrique.

Vu que les travaux de raccordement électrique sont spécialisés et que seule Hydro-Québec a le droit de les réaliser, l'estimation des coûts est effectuée par cette dernière puis transmise au demandeur pour approbation et signature sous forme d'entente préalable aux travaux.

Une fois les travaux complétés, Hydro-Québec envoie au demandeur une facture avec le coût réel des travaux en hausse ou en basse selon le cas.

Puisqu'il s'agit d'un service d'utilités publiques, l'autorisation de dépenses et l'octroi du contrat à Hydro-Québec ont été autorisés et signés en s'appuyant sur l'article 27 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et sur le dossier d'octroi de contrat (CG11 0271). Dans ce dernier, la section Aspect(s) financier(s) autorisait un montant de 147 632,56 \$ (taxes incluses) permettant de couvrir les dépenses incidentes (contrôle qualitatif, déplacement d'utilités publiques).

Cependant, suite à un courriel reçu du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière le 11 novembre 2013, on nous a précisé que l'article 27 ne s'applique pas et que l'article 19 du même règlement doit s'appliquer. Hydro-Québec étant un fournisseur unique au Québec dans son domaine d'expertise, le contrat de construction du massif en béton et le raccordement au réseau électrique a été, par conséquent, octroyé de gré à gré à ce dernier. Toutefois, en nous référant à l'article 19 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, il est indiqué que si le montant du contrat dépasse 50 000 \$. Toutefois, l'octroi du contrat ainsi que l'autorisation de dépense reviennent au comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux à effectuer par Hydro-Québec s'élève à 69 000,00 \$, soit un coût net de ristourne de 65 999,35 \$. Dans le dossier principal d'octroi de contrat un montant de 72 632,56 \$ toutes taxes incluses avait été voté pour des dépenses incidentes liées à des déplacements d'utilités publiques. Ce montant demeure toujours disponible au sous-projet 1056099001 - Interconnexion St-Laurent Dorval TECQ.

En fait, le montant de départ de cette facture s'élevait à 63 859,38 \$. Cependant, des frais d'intérêts ont été rajoutés par Hydro-Québec pour cause de retard de paiement. Ainsi, le dernier état de compte fait mention d'un montant de 69 000,00\$.

La dépense de 69 000,00 \$ au brut est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 52 799,48 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 13 199,87 \$ est la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	66
Subventions	53
Emprunt net	13

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le raccordement électrique, les équipements de mesures et de contrôles installés dans la chambre de vanne ne peuvent pas fonctionner. Cela ne permettra pas la lecture du débit, la pression et la transmission de données par télémétrie au système de contrôle du réseau d'aqueduc de l'arrondissement Saint-Laurent et de la Direction de l'eau potable. Par conséquent, la bonne gestion du réseau dans ce secteur sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat déjà réalisé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 573.3, paragraphe 2, 7 et 8 de la Loi sur les cités et villes, en tant que seul fournisseur en mesure de fournir les services lorsqu'il s'agit d'un réseau d'utilités publiques

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
Ingénieur, chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-08

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1136349001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10085 - Deux (2) soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 697 872,51 \$, taxes incluses, pour le projet de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Gastier M.P. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 476 410,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10085;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-23 09:24

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136349001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10085 - Deux (2) soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Un diagnostic effectué par la Direction de l'eau potable (DEP) sur les composantes d'automatisation des réservoirs d'eau potable a permis de conclure que le système actuel ne répond plus aux besoins grandissants d'intégration de nouveaux actifs de contrôle.

En 2011, l'étude préliminaire qui a été réalisée sur les systèmes d'automatisation du réseau de distribution primaire a établi que les systèmes de contrôle du réseau de distribution n'étaient plus à niveau. Les points principaux soulevés de cette étude sont: le manque de redondance, la discontinuité de pièces de rechange et l'incapacité d'évolution des composants.

Le projet en cours permet de moderniser des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable afin de fiabiliser les systèmes de contrôle. La réalisation de ce projet permettra d'améliorer la réponse des systèmes aux pannes de composantes, de pallier à des problèmes de discontinuité des pièces de rechange et de normaliser les composantes. Aussi, ce projet tente d'optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance. Enfin, d'autres projets dépendent de la complétion du présent mandat notamment le projet de rénovation du réservoir McTavish prévu en 2014.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal *Le Devoir* le 22 avril 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 22 mai 2013. Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 29 avril 2013 au 6 mai 2013 inclusivement. La date de

validité de la soumission du plus bas soumissionnaire et qui s'expire le 16 janvier 2014, est prolongée jusqu'au 31 mars 2014, et-ce, sans impact financier sur le prix de la soumission.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, le calendrier d'émission ainsi que la portée des addendas sont tels que suit :

Numéro d'addenda	Date d'émission	Portée de l'addenda
#1	25 avril 2013	Correction apportée au numéro de projet au niveau du bordereau de soumission
#2	02 mai 2013	Fixation d'un calendrier pour la transmission des questions de la part des détenteurs du cahier des charges

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Gastier M.P. Inc. pour la réalisation des travaux de modernisation des systèmes d'automatisation à l'ensemble des sites des réservoirs d'eau potable de la Ville. Les travaux visés sont décrits ci-dessous :

- fourniture, installation, raccordement, programmation et mise en service des panneaux de contrôle et des réseaux de communications;
- développement de nouvelles applications du système de contrôle et d'acquisition des données (SCADA) et des bases de données;
- réalisation de toute l'ingénierie de détail relative aux systèmes de contrôle fournis;
- assistance technique et formation.

Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard, et ce, en vertu de l'article 5.1.10.1 du cahier des clauses administratives générales, joint au devis de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Deux (2) d'entre eux ont déposé des soumissions, ce qui représente un pourcentage de 40% sur l'ensemble des preneurs du cahier des charges. Les entreprises qui ont refusé de soumissionner invoquaient les motifs suivants:

Liste des preneurs du cahier des charges	Dépôt de soumission	Raison de non soumission
Gastier M.P. Inc.	Oui	• N/A
L.M.L Électrique (1995) Ltée.	Oui	• N/A

ROBOTX Solutions Inc.	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité du respect de l'échéancier de réalisation, tel qu'arrêté par la Ville de Montréal; • Manque de temps pour bien préparer la soumission;
Noël Rochette & fils Inc.	Non	<ul style="list-style-type: none"> • La compagnie est un sous-traitant pour des travaux spécialisés, et impossible pour elle de se constituer légalement en entrepreneur général, tel qu'exigé dans le cahier des charges.
Pellemon Inc.	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Surcharge de demandes d'appel d'offres ainsi que leur processus interne d'évaluation des chances d'obtention du projet en fonction de la concurrence présente.

L'analyse de conformité des deux (2) soumissions reçues a permis de constater que les deux (2) soumissions sont conformes. Veuillez vous référer à l'analyse en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Gastier M.P. Inc.	1 342 191,71 \$	134 219,17 \$	1 476 410,88 \$
L.M.L Électrique (1995) Ltée.	1 399 590,68 \$	139 959,06 \$	1 539 549,74 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 778 873,65 \$	177 887,36 \$	1 956 761,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 507 980,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			63 138,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			4,27%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation interne (\$)			- 480 350,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation interne (%)			- 24,54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			63 138,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,27%

L'écart favorable de 24,54%, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne par la Ville de Montréal, est attribuable aux éléments suivants :

- L'estimation réalisée par la Ville de Montréal pour la fourniture du matériel et du logiciel est basée sur les prix catalogues transmis par les différents fournisseurs. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme tiennent compte des escomptes appliqués par ces mêmes fournisseurs à la Ville de Montréal et qui sont de l'ordre de 30%. C'est pourquoi l'estimation des coûts du matériel et du logiciel réalisée par la Ville de Montréal est 32,03% plus chère que les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme.
- L'estimation réalisée par la Ville de Montréal pour les travaux d'installation, de programmation et de mise en service des équipements est basée sur une évaluation du temps requis et ce, pour une expertise moyenne dans l'industrie. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 18,87 % par rapport à l'estimation de la Ville de Montréal. L'entrepreneur estime qu'il dispose d'une expertise de niveau suffisant pour réaliser ce contrat tout en respectant les critères de qualité exigés par la Ville de Montréal.

Au bordereau de la soumission, les contingences s'élèvent à 10 % du coût des travaux. Les contingences servent pour les imprévus du chantier, l'intégration à des infrastructures technologiques existantes et pour répondre aux besoins d'évolution technologique. En effet, dans le domaine des technologies, notamment les domaines de l'informatique, des systèmes de contrôle et des télécommunications, des modifications de conception sont souvent nécessaires afin de suivre le rythme soutenu de développement des technologies. Aussi, dans le domaine des technologies, on rencontre des problèmes d'interfaçage aux systèmes existants qu'il est difficile d'anticiper. Cette évaluation à 10% des coûts de travaux est basée sur l'historique de dossiers semblables.

Une somme de 221 461,63 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat est également prévue pour les incidences. Ces incidences sont composées d'approvisionnement en matériel et de prestations de services très spécialisées dans les domaines technologiques.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites selon le tableau mis à jour en date du 29 mai 2013, pour Gastier M.P. inc., 10 400, Boulevard du Golf, Montréal (Québec), H1J 2Y7 — n° licence : 8299-2983-57. La firme Gastier M.P. inc. a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 mai 2013 avec sa soumission. Elle ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrat publics, conformément au décret 206-2013.

La firme Gastier M.P. inc. a déposé une demande d'autorisation de conclure un contrat public auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 21 mai 2013. La firme Gastier M.P. inc. est admissible à conclure le présent contrat selon l'autorisation de l'AMF datée du 13 janvier 2014 sous le numéro 2014-CPSM-002 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 476 410,88 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 1 342 191,71 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 134 219,17 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 1 697 872,51 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 221 461,63 \$ (taxes incluses) pour les incidences telles que les dépenses reliées à l'entretien des lieux, les coûts requis pour les travaux temporaires de maintien du processus de distribution de l'eau potable pendant la durée des travaux, les coûts d'interface avec les équipements installés dans le cadre d'autres projets, des achats d'équipements spécialisés ou de sécurité.

La dépense de 1 697 872,51 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 1 531 529,00 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 225 223,20 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 306 305,80 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 531
Subventions: part Ville de Montréal	1 225
Emprunt net	306

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau et de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet a été planifié en préparation à d'autres projets en cours et futurs sur les mêmes sites. Reporter le présent projet pourrait causer des pertes financières car des travaux temporaires seraient nécessaires.

Les soumissions sont valides jusqu'au 31 mars 2014. Reporter le projet impliquerait forcément la reprise de tout l'appel d'offres et en conséquence défrayer tous les coûts associés. Aussi, la Ville de Montréal risquerait d'obtenir des soumissions plus élevées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'existe pas de stratégie de communication applicable au présent projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

Début des travaux : avril 2014.

Délai contractuel : 365 jours de calendrier.

Fin des travaux : avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé suivant les règles et politiques en vigueur à la Ville de Montréal. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que les

clauses relatives à la politique de gestion contractuelle, les clauses relatives aux attestations fiscales et enfin les clauses relatives à l'obtention de l'autorisation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF), ont été intégrées aux documents d'appels d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- politique d'approvisionnement;
- encadrement «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats»;
- encadrement sur la politique de gestion contractuelle;
- encadrement «Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Malek DJEFFAL
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2013-06-13



Dossier # : 1130749001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5668 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 790 079,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 682 769,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5668;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 2 790 079,93 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-07-24 16:03

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130749001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5668 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Lachine dessert la population de Lachine et une partie de LaSalle, avec une production d'eau potable de 65 000 m³ par jour. Elle a été construite en 1960 et a besoin d'investissements en capitaux pour combler les déficits d'investissement, en préserver la pérennité et assurer sa mission. Une évaluation du déficit d'investissement, incluant la revue des résultats de l'audit de SNC-Lavalin, des différents besoins de l'usine et d'expertises sur l'état de l'ouvrage, a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. Il fut priorisé de réaliser la réhabilitation et la mise aux normes partielle de la salle des décanteurs.

Les murs délimitant la salle des décanteurs doivent être réhabilités et remplacés par des matériaux imputrescibles. Une portion de ces murs présente une dégradation. Les systèmes électrique (alimentation, chauffage et éclairage) et mécanique (ventilation et plomberie) sont désuets et ne répondent pas aux besoins. Leur remplacement est inclus aux travaux. Enfin, le projet inclut aussi la mise aux normes partielle de la galerie des purges sous-jacente et des escaliers du corridor d'ozone adjacent. Les décanteurs resteront en fonction pendant tous les travaux et la capacité de production d'eau potable de l'usine ne sera pas perturbée.

La Ville a mandaté les firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. afin qu'ils réalisent ce projet.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 juin 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 26 juin 2013. La période d'appel d'offres a duré 21 jours calendrier. Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous). Les deux derniers addenda comportaient des clarifications et avaient un impact mineur pour les soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-06-12	Modification du formulaire de soumission et clarification aux plans et devis d'architecture, mécanique, électrique et structure
2	2013-06-13	Clarification au plan de mécanique
3	2013-06-19	Modification de l'étiquette de soumission et clarification au plan d'architecture.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 13 au 18 juin 2013 inclusivement.

La durée de validité demandée dans les documents d'appel d'offres est de 120 jours.

Cependant, deux prolongations de validité des soumissions ont été demandées aux soumissionnaires conformes afin d'attendre que l'Autorité des Marchés Financiers statue sur la certification du plus bas soumissionnaire, le Groupe Hexagone, s.e.c. La première prolongation était de 69 jours et la deuxième de 59 jours, portant la fin de la période de validité des soumissions au 1er mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0202 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 1 040 480,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11981 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est fournie dans le tableau ci-dessous. Trois (3) d'entre eux ont déposé leur soumission. Sur les 11 preneurs de cahier de charge, un n'a aucune licence et ne pouvait donc pas déposer de soumission. Trois (3) autres, malgré leur licence d'entrepreneur général, sont en fait des sous-traitants. Par ailleurs, les travaux comportent un volet en condition à risque ce que les entrepreneurs ne pouvaient savoir à la lecture de l'annonce. Ce volet de travaux spécialisés peut avoir incité des entrepreneurs à ne pas déposer de soumission.

1	Construction Arcade
2	Développement Atrium inc.
3	Filtrum Inc.
4	Groupe Hexagone, s.e.c.
5	Groupe VIG Inc.
6	Isolation Val-Mers Ltée
7	Les installations Électriques Pichette Inc.
8	MDM Construction
9	MPECO Construction inc.

10	Soconex Entrepreneur General INC.
11	Trempro Construction Inc.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine.

Les dispositions contractuelles liées au respect de l'échéancier sont décrites ci-dessous.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de trois cent quatre-vingt-quinze (395) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié dépassant le délai mentionné entraînera l'application de la clause 5.1.10.1 des clauses administratives générales du cahier des charges.

La clause 5.1.10.1 se lit comme suit:

« 5.1.10.1 Retard dans l'exécution des travaux

5.1.10.1.1 Le délai stipulé aux documents pour l'exécution des travaux est de l'essence du contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

5.1.10.1.2 Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. »

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions conformes reçues sont décrites ci-dessous. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Groupe Hexagone, s.e.c.	2 332 842,75	349 926,41	2 682 769,16
Trempro Construction Inc.	2 364 380,34	354 657,05	2 719 037,39
Développement Atrium inc.	3 258 934,78	488 840,22	3 747 775,00
Estimation des professionnels externes (\$)	2 048 294,47	307 244,16	2 355 538,63
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 049 860,52
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			13,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			1 065 005,84
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			39,70 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			327 230,53
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			13,89 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	36 268,23
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	1,35 %

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 2 355 538,63 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 327 230,53 \$ (13,89 %).

Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire se situe en grande partie aux chapitres 01 et 02, clauses administratives et travaux d'emplacement ainsi qu'au chapitre 05 pour les ouvrages métalliques. Il y a un écart défavorable pour le chapitre 01 des clauses administratives de 171 238,23 \$, soit 7,27 %. Ce montant est balancé par un écart favorable pour le chapitre 02 des travaux d'emplacement de -179 391,18 \$, soit -7,62 %. Il semble que l'entrepreneur a inclus des coûts de démolition dans ses frais d'organisation de son chantier au chapitre 01 alors que les professionnels les avaient prévus dans le chapitre 02 aux travaux d'emplacement.

Le plus grand différentiel se situe au chapitre 05 pour les ouvrages métalliques avec un écart défavorable de 210 509,45 \$, soit 8,94 %, par rapport à l'estimation des professionnels. Mentionnons que le deuxième plus bas soumissionnaire présentait un écart défavorable moindre de 3,11 % avec l'estimation des professionnels. Ces travaux consistent au renforcement de la structure existante, au remplacement des garde-corps et au remplacement des escaliers pour leur mise aux normes. Le coût de ces travaux a été en partie sous-estimé par les professionnels.

Les montants des travaux pour les autres chapitres des disciplines de l'architecture, la structure, la mécanique et l'électricité présentent des écarts favorables et défavorables par rapport à l'estimation des professionnels qui varient entre - 1,99 % et + 2,83 %.

Le coût moyen des trois soumissions conformes reçues est de 3 049 860,52 \$, ce qui représente un écart de 13,68 % avec la plus basse conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 1 065 005,84 \$, soit 39,70 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 36 268,23 \$, soit 1,35 %.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Hexagone, s.e.c. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Groupe Hexagone, s.e.c. ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

L'adjudicataire, Groupe Hexagone, s.e.c., a obtenu son autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 janvier 2014 et le certificat porte le no 2014-CPSM-0001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 2 682 769,16 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 107 310,77 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Les coûts anticipés pour les incidences sont reliés aux frais de laboratoire, expertises, permis, ainsi que les frais connexes.

La dépense totale à autoriser est de 2 790 079,93 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir le tableau de calcul des coûts en pièce jointe).

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2016 de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même; respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs afin de prévenir la dégradation additionnelle des murs périphériques et de changer les systèmes électriques d'alimentation, de chauffage et d'éclairage ainsi que les systèmes de ventilation qui ont atteint la fin de leur vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13761 - Mandat : 16063-2-002

Octroi du contrat au CG :	Février 2014
Réalisation des travaux :	Mars 2014 à avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public respecte la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué afin de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. La Direction des stratégies et transactions immobilières demande à tous les professionnels de travailler dans cette optique.

Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-DG-D-12-010 « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ainsi que l'encadrement C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Daniel L LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2013-07-11

**Dossier # : 1133334022**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1829-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1829-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-23 10:51

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334022

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1829-AE - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Cinq presses rotatifs de première génération sont en service à la Station d'épuration depuis avril 1995. Ces presses furent installés par la compagnie Les Industries Fournier inc. et ont depuis fait l'objet de développement technologique les rendant de plus en plus performants et fiables. Les cinq presses rotatifs ont une valeur de remplacement évaluée à 600 000 \$ chacun.

En 2005, les presses rotatifs 668-M29-023 et 668-M29-024 ont été mis à niveau. Ces deux presses ont fait l'objet d'appel d'offres public en juillet 2010 et mars 2012 pour le rehaussement de ceux-ci. Ces travaux ont permis d'améliorer l'opération et l'entretien des presses.

En mai 2012, un contrat de fabrication a été octroyé aux Industries Fournier pour remettre à niveau les trois derniers presses 668-M29-021/022/025. En juillet 2013, un contrat de construction a été octroyé à Socomec Industriel inc., pour les travaux de rehaussement de ces trois presses.

Pour mettre en fonction les cinq presses Fournier remis à niveau , il est toutefois requis d'effectuer une mise à niveau électrique et mécanique des systèmes connexes.

Historique du dossier

ÉTAPES TERMINÉES	COÛTS taxes incluses	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
Mise à niveau des deux (2) presses : 668-M29-023 et 668-M29-024	235 000 \$	Décembre 2004	Décembre 2005
Rehaussement du presseur rotatif : 668-M29-023 (contrat 1689-AE)	95 374 \$	Juillet 2010	Décembre 2010
Rehaussement du presseur rotatif : 668-M29-024 (contrat 1823-AE)	124 093,55 \$	Juillet 2012	Décembre 2012
Mise à niveau de trois (3) presses 668-M29-021/022/025 - Dossier 1123334007	956 980,79 \$	Mars 2012	Décembre 2012
ÉTAPES EN COURS DE RÉALISATION			
Rehaussement des presses rotatifs 668-M29-021/022/025 - Dossier 1133334015	332 612,56 \$	Septembre 2013	Décembre 2013
ÉTAPES FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT DOSSIER			
Mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025	586 733,75 \$	Mars 2014	Septembre 2014
ÉTAPES À VENIR			
Aucune			

Un appel d'offres public a donc été lancé le 22 août 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 septembre 2013 (25 jours). La validité des soumissions est de 180 jours.

Un seul addenda a été émis le 11 septembre 2013. Des clarifications et ajouts mineurs au devis technique ainsi qu'une série de questions-réponses étaient contenus à cet addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 1049 - 31 juillet 2013 - 1133334015- Accorder un contrat à Socomec Industriel inc., pour une somme maximale de 332 612,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de rehaussement des presses rotatifs 668-M29-021, 668-M29-022 et 668-M29-025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres 1828-AE - 4 soumissions;

- CG12 0144 - 17 mai 2012 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Industries Fournier inc., fournisseur unique, pour la mise à niveau de trois presses rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 956 980,79 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 28 mars 2012;

- CE12 0385 - 21 mars 2012 - 1123334004 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour les travaux de rehaussement du presseur rotatif 668-M29-024 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 124 093,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1823-AE - 3 soumissionnaires;

- Bon de commande 530414 - 26 juillet 2010 - Octroi d'un contrat de 95 374 \$, taxes incluses, à Mécanique CNC (2002) inc. pour le rehaussement du presseur rotatif 668-M29-

023;

- CM04 0799 – 22 novembre 2004 – Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Les Industries Fournier inc., fournisseur exclusif, pour la mise à niveau et le démarrage de deux des cinq pressoirs rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées, pour une somme de 207 500 \$, plus les taxes applicables, selon les modalités prévues et conformément à l'article 573.3, premier alinéa, deuxième paragraphe, de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

DESCRIPTION

Les travaux suivants seront réalisés :

MÉCANIQUE

- Fournir et installer cinq (5) pompes;
- Fournir et installer cinq (5) broyeurs Moyno;
- Fournir et installer des vannes à guillotines de 4" et 6" de diamètre en acier inoxydable 316;
- Enlever les cinq (5) pompes existantes, les deux (2) broyeurs existants et la tuyauterie existante de l'alimentation des pompes et du refoulement des pompes, de l'eau de procédé (EP) et du drainage;
- Enlever les cinq (5) bases de béton existantes des broyeurs.

ÉLECTRICITÉ

- La fourniture, l'installation et le raccordement de trois nouveaux démarreurs pour les moteurs des broyeurs, d'un câble de puissance, d'un câble de contrôle, des coffrets de commande et des moteurs;
- La mise à niveau des variateurs de vitesse.

Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 10 %.

JUSTIFICATION

Suite aux travaux de modernisation des pressoirs, les pompes existantes n'ont pas la capacité nécessaire pour alimenter ceux-ci. De plus, les variateurs de vitesse de tous les moteurs sont désuets et souvent en panne et il n'existe plus de pièces de rechange pour ces variateurs. Les broyeurs doivent aussi être remplacés pour améliorer l'efficacité des pressoirs.

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1.Gastier M.P.	533 394,32 \$	53 339,43 \$	586 733,75 \$
2.Socomec Industriel inc.	561 207,92 \$	56 120,79 \$	617 328,71 \$

3.Mécanique CNC (2002) inc.	574 731,28 \$	57 473,13 \$	632 204,41 \$
Estimation interne des professionnels	561 041,21 \$	56 104,12 \$	617 145,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues			612 088,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			45 470,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			7,75%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(30 411,58 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-4,93%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(30 594,96 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-4,96%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 4,93 % et se situe donc dans une marge d'erreur acceptable.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Gastier M.P. inc. au prix de sa soumission, soit 586 733,75 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Gastier M.P. inc. 10 400 Boul. du Golf Montréal, Québec H1J 2V7 - no de licence 8299-2963-57 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 août 2013 avec sa soumission.

Gastier M.P. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 13 janvier 2013 portant le numéro 2014-CPSM-0002. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des presses Fournier au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées est de 586 733,75 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 529 250,43 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	529
Réserve de l'eau de l'agglomération	529

Emprunt net	0
-------------	---

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

S'assurer d'une méthode alternative fiable permettant l'incinération des boues au lieu de l'enfouissement des boues.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la capacité de déshydratation des boues en cas de bris majeur d'un ou plusieurs filtres-presses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mars 2014

Fin des travaux: septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-15

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux
usées



Dossier # : 1133334024

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2065-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-28 15:48

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334024

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la Station d'épuration des eaux usées, des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage et de nombreux édicules et chambres de vannes nécessitant une maintenance rigoureuse afin de les maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour rencontrer les exigences opérationnelles de traitement et de rejet.

Ces équipements peuvent aussi faire l'objet de maintenance planifiée, d'arrêts temporaires et de bris majeurs non récurrents et parfois récurrents.

Cette maintenance ou réparation doit s'exécuter en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur des travaux ne peut être constatée qu'à la dernière minute (ex. : arrêt temporaire de fonctionnement, bris d'une vanne, réparation urgente, etc.).

Afin de faire face à différentes éventualités opérationnelles pour l'exécution de travaux (vacances, refus d'heures supplémentaires, manque de personnel, exécution de travaux spécialisés par une main-d'oeuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes en place ou de suppléer à une pénurie de personnel par une main-d'oeuvre d'appoint et spécialisée comme prévu dans la convention actuelle des cols bleus.

Cette convention et une sentence arbitrale prévoient que des travaux peuvent être réalisés par de la main-d'oeuvre contractuelle si un des critères suivants est rempli :

- Travaux d'amélioration;
- Échéancier de réalisation serré;
- Main-d'œuvre interne de la Division entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;
- Main-d'œuvre interne de la Division entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 8 juillet 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 août 2013. La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0135 - 22 avril 2010 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une durée de 2 ans à compter du mois de juin 2010, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 871 680,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2045-AE

DESCRIPTION

Les travaux comprennent la fourniture de main-d'oeuvre à taux horaires dans différentes disciplines de la mécanique de chantier ainsi que des montants prévus au contrat pour le transport, la location d'équipements, l'achat de matériaux, la fourniture d'outillage et de biens consommables sur présentation de pièces justificatives.

La durée du contrat sera de deux ans débutant en mars 2014 ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

JUSTIFICATION

Les responsables opérationnels de la DEEU doivent être en mesure d'assurer le fonctionnement des équipements en tout temps et de faire face à différentes situations de manque de personnel, disponibilité du personnel, vacances, urgence, etc.

Le bris de convoyeurs de filtres-presses, la réparation de béton, vanne défectueuse ou refusant de s'ouvrir ou de se fermer, l'arrêt d'une pompe, une panne électrique dans des stations de pompage, etc. sont des exemples de travaux sur des équipements qui se doivent d'être non seulement exécutés, mais remis en opération le plus rapidement possible.

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions		

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1.Gastier M.P.	1 129 145,00 \$	0,00 \$	1 129 145,00 \$
2.Mécanique CNC (2002) inc.	1 134 644,22 \$	0,00 \$	1 134 644,22 \$
3.Socomec Industriel inc.	1 262 378,36 \$	0,00 \$	1 262 378,36 \$
Estimation interne des professionnels	1 281 798,79 \$	0,00 \$	1 281 798,79 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 175 389,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			133 233,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			11,80%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(152 653,79 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-11,91%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(5 499,22 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-0,48%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 11,91 % et est majoritairement dû à des taux horaires soumissionnés inférieurs ainsi qu'à des frais d'administration et de profits de 4,5 % comparativement à 10 % à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Gastier M.P. inc. au prix de sa soumission, soit 1 129 145 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Gastier M.P. inc. 10 400 Boul. du Golf Montréal, Québec H1J 2V7 - no de licence 8299-2963-57 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 août 2013 avec sa soumission.

Conformément au décret 482-2013, 15 mai 2013, Gastier M.P. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 13 janvier 2013 portant le numéro 2014-CPSM-0002. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2015 et 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 129 145 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 018 520,71 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (100 %) et de la ristourne provinciale (62,8 %).

La dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - infrastructures municipales

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	409 199,46 \$	491 039,36 \$	81 839,89 \$	982 078,71 \$
Taxes incluses	470 477,08 \$	564 572,50 \$	94 095,42 \$	1 129 145,00 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	424 383,63 \$	509 260,35 \$	84 876,73 \$	1 018 520,71 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'oeuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, les équipements sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées ainsi que leur fonctionnement optimal pourraient être sérieusement affectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2014

Début des travaux : mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- directive : Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-20

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux
usées



Dossier # : 1140660001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13- 13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 567 460,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Riopel, Dion et St-Martin Inc., architectes, Beaudoin Hurens, Inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 387 460,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-13236) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-01-30 16:45

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION **Dossier # :1140660001**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St -Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier corporatif de la Ville de Montréal est constitué d'environ 240 bâtiments dont plusieurs sont presque centenaires. Certains d'entre eux ont été rénovés dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de vétusté avancé. Les bâtiments décrits plus bas ont tous plusieurs éléments ayant atteint leur durée de vie utile, voire même dépassé. Les services prévus sont nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et protéger l'actif immobilier.

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisations 2014-2016, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs. Les consultants retenus auront le mandat de réaliser des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant). Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels dans chacune des disciplines à chaque étape de conception (études préparatoires et relevés, esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (surveillance des travaux et période de garantie) telle que prévue à la convention des services professionnels. Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources requises pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets.

L'appel d'offres public, publié dans La Presse le 20 novembre 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 19 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 9 décembre 2013. Un addendum a été émis lors de cet appel d'offres (Addenda 1 : 3 décembre 2013) afin de répondre à des questions posées par les soumissionnaires et de corriger les incongruités notées par ceux-ci dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe de professionnels composée des firmes Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, qui devront, pour plusieurs projets portant sur divers bâtiments corporatifs, rendre les services suivants:

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plans et devis;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits.

Tout au long de leur prestation, les firmes, composant l'équipe à qui le contrat sera octroyé, seront encadrées par les professionnels de la DSTI.

Des travaux de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes sont requis pour assurer l'intégrité des bâtiments et protéger les actifs immobiliers de la Ville. L'expertise des professionnels sera consacrée, entre autres, aux édifices et sites suivants (identifiés et retenus au PTI 2014-2016) :

Programme de protection des bâtiments corporatifs

1. Complexe sportif Claude-Robillard (0095) - issues, séparations coupe-feu et systèmes de sécurité incendie;
2. Chalet du parc Maisonneuve (0099) : mise à niveau;
3. 1500, des Carrières (0105) : plomberie et réaménagement des espaces pour l'Arrondissement;
4. Ateliers Viau (0246) : remplacement des fenêtres et travaux connexes;
5. Ateliers de Rouen (0248) : électricité;
6. Bain St-Michel (0326) : transformation pour usage culturel;
7. Cour des Carrières (0723) : électricité;
8. Divers bâtiments corporatifs.

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires professionnels des firmes adjudicataires, payés sur la base du coût réel des travaux sont :

- 3,88 % pour l'architecture, incluant le rôle du coordonnateur;
- 5,43 % pour l'ingénierie (électromécanique);
- 5,38 % pour l'ingénierie (charpente et civil).

JUSTIFICATION

Des travaux sur divers bâtiments corporatifs sont nécessaires afin de freiner la détérioration des bâtiments, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus accessible, plus sain et plus sécuritaire pour les usagers et occupants. Les travaux visent également à prévenir des fermetures non planifiées. En raison du nombre important de projets, la DSTI ne dispose pas de ressources internes en nombre suffisant pour exécuter les plans et devis et en faire la surveillance des travaux. Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, l'embauche des professionnels externes est

requis.

Le fait de donner un contrat-cadre à des professionnels pour réaliser plusieurs projets à partir d'une liste indicative procure des avantages en termes de réduction d'échéancier et de flexibilité en cas de changement de priorités dans l'ordonnancement des projets. De plus, l'octroi d'un seul contrat à une équipe complète de professionnels, assure une meilleure cohésion des services offerts notamment en responsabilisant l'architecte par rapport à la coordination de l'équipe.

Il y a eu 31 preneurs du cahier des charges. Huit équipes ont déposé une soumission. Sept soumissions ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe. Une a été déclarée non conforme avec un pointage inférieur à 70 %.

Soumissions conformes	Note Intérim (%)	Note finale	Prix pour services de base	Prix pour serv. suppl. - LEED et autres	Total soumis (taxes incl.)	Budget 14,9% pour travaux contingents	Total (taxes incl.)
Riopel Dion St-Martin inc.	75,90	1,04	1 034 998,05 \$	172 462,50 \$	1 207 460,55 \$	180 000,00 \$	1 387 460,55 \$
Cardin Ramirez Julien inc.	76,90	0,95	1 138 654,91 \$	190 858,50 \$	1 329 513,40 \$	198 194,81 \$	1 527 708,21 \$
Rubin & Rotman Associés	75,40	0,94	1 159 072,17 \$	177 291,45 \$	1 336 363,68 \$	199 216,00 \$	1 535 579,68 \$
Dans Hanganu, Architectes	76,20	0,92	1 220 323,95 \$	154 411,43 \$	1 374 735,38 \$	204 936,19 \$	1 579 671,57 \$
Bitz Bastien Beaudoin Laforest Architectes inc.	73,80	0,85	1 283 146,29 \$	169 013,25 \$	1 452 159,54 \$	216 478,06 \$	1 668 637,60 \$
Les Architectes FABG	75,10	0,80	1 437 375,14 \$	132 796,13 \$	1 570 171,26 \$	234 070,44 \$	1 804 241,70 \$
Girard Côté Bérubé Dion architectes	76,20	0,73	1 583 122,97 \$	150 617,25 \$	1 733 740,22 \$	258 454,19 \$	1 992 194,41 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			inclus	inclus	1 285 375,00 \$	191 614,96 \$	1 476 989,96 \$
Moyenne des prix des soumissions conformes					1 429 163,20 \$		1 642 213,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (%) <i>((l'adjudicataire - moyenne) / moyenne) x 100</i>					15,51 %		15,51 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 77 914,45 \$		- 89 529,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					- 6,06 %		- 6,06 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					122 352,85 \$		140 247,66 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					10,11 %		10,11 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 9 janvier 2014, recommandent de retenir l'offre de l'équipe formée par Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil. Celle-ci a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Un budget pour travaux contingents de 14.9 %, soit 180 000,00 \$, servira aux services additionnels requis par l'adjudicataire en cours de projets lorsqu'approuvés par le Directeur. Ces services ne sont pas couverts dans les services de base payés selon un pourcentage du coût des travaux. Ils incluront notamment des relevés des bâtiments existants ainsi que différentes expertises qui pourraient apparaître nécessaires lors de l'élaboration des projets. Ce budget pour travaux contingents n'était pas inscrit dans le bordereau de soumission.

Un budget d'incidences de 14.9 %, soit 180 000,00 \$, servira quant à lui à couvrir les coûts engendrés par la surveillance des travaux de toiture, des services de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation des projets.

Les firmes Riopel, Dion et St-Martin inc. et Beaudoin Hurens inc. n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat. Cependant, la firme Beaudoin Hurens inc. a déjà obtenu une telle autorisation (numéro 2700007729).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévus au PTI 2014-2016 de la DSTI dans le programme de protection des bâtiments corporatifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en oeuvre. Chacune des disciplines impliquées dans les projets a un professionnel accrédité LEED dans l'équipe. Un accompagnateur LEED supportera également l'équipe pour les projets devant atteindre un niveau de certification. D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable tels que la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé, la sélection d'équipements écoénergétiques et la réduction des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect des échéanciers prévus et des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des réunions de planification des travaux sont prévues avec les usagers afin de coordonner les travaux pouvant affecter leurs activités. Toute action de communication additionnelle sera définie avec eux lors de l'élaboration des plans et devis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat séance du conseil municipal de février 2014
Début de la prestation avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charge.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants:
Encadrement : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
Encadrement : Confidentialité des estimations de contrat;
Encadrement : Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
Encadrement : Politique de gestion contractuelle.

Les firmes Riopel, Dion et St-Martin inc. et Beaudoin Hurens inc. ne sont pas inscrites au RENA et n'ont pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elles ne sont pas inscrites sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-01-20

**Dossier # : 1131009005**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie pour les travaux devant débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13164 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-01-07 14:18

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1131009005

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, deux séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239) et en décembre 2012 (CE12 1994).

Historique et état d'avancement du projet - Élaboration des plans et devis

En juin 2008, la Ville a confié à la Société du Havre de Montréal (SHM) le mandat de préparer les plans et devis relatifs au Projet Bonaventure (CG08 0353). Afin de s'acquitter de ce mandat, la SHM a alors procédé à l'embauche de consultants, dont IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin.

Le 31 janvier 2013, le conseil d'agglomération a adopté une résolution visant notamment à :

- résilier l'ensemble des conventions intervenues entre la Ville et la SHM dans le cadre du Projet Bonaventure;
- intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à ce projet (CG13 0015).

À la suite de l'adoption de cette résolution, une analyse a été effectuée quant à la possibilité et à la pertinence pour la Ville de reprendre à son compte les contrats de services professionnels octroyés par la SHM à IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin. À la lumière des résultats de cette analyse, le conseil d'agglomération a approuvé la cession des contrats visés le 25 avril 2013 (CG 13 0124).

En septembre 2013, l'ensemble des démarches liées à la signature des conventions de cession relatives aux contrats d'IBI-DAA et de Genivar avaient été complétées.

Toutefois, à ce moment, la SHM n'avait pas encore complété le paiement des factures soumises par le Consortium AECOM/SNC-Lavalin. La signature de la convention relative à la cession du contrat de ce dernier, possible uniquement au moment où la SHM aurait payé la totalité des services rendus à sa demande, ne pouvait donc être effectuée.

Dans ce contexte, et afin d'éviter des retards potentiels dans la livraison du Projet Bonaventure, le comité exécutif a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux devant débuter en 2014 et 2015 (CE13 1382).

Conformément à cette résolution, l'appel d'offres public 13-13164 a été publié dans SEAO et le journal La Presse le 13 novembre 2013. Après 22 jours de calendrier alloués pour la période de soumission, le dépôt a été fait le 4 décembre 2013. Précisons que 2 addendas ont été émis pendant l'appel d'offres.

Il y a eu deux émissions d'addenda lors de l'appel d'offres:

Addenda #1: 27 novembre 2013

La portée de cet addenda était pour spécifier aux soumissionnaires qu'il n'y aurait pas de prolongation allouée pour cet appel d'offres et pour corriger une date erronée dans un formulaire.

Addenda #2: 28 novembre 2013

La portée de cet addenda était pour modifier la liste de formations que les ingénieurs en structure doivent avoir pour répondre au besoin de ce projet.

Or, la SHM n'ayant pas encore complété le paiement des factures soumises par le Consortium AECOM/SNC-Lavalin, il est toujours impossible de procéder à la signature de la convention de cession relative au contrat de ce dernier. Afin d'éviter des retards dans la livraison des plans et devis du Projet Bonaventure, et à la suite de l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 13-13164, l'octroi d'un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. est donc recommandé.

Dans l'éventualité où cette recommandation serait approuvée, la cession à la Ville du

contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin ne serait plus requise. C'est pourquoi l'abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 portant sur cette cession est également recommandée.

Soulignons que le délai prévu pour la validité des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 13-13164 est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 juin 2014.

Précisons également que l'embauche d'une firme externe est recommandée car :

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser le mandat à l'interne;
- les services professionnels requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots de travaux liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous. Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux réalisés, en cours et subséquents est présentée en pièces jointes.

Lots de travaux liés au présent dossier

	Livraison des plans et devis « 100 % »	Début des travaux	Fin des travaux
Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	printemps 2016	printemps 2016
Lot 5D - Rue Duke (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des infrastructures souterraines, du trottoir est et de la bordure du trottoir ouest de même que réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	printemps 2016	été 2016
Lot 5E - Rue Duke (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs est et des bordures des trottoirs ouest de même que réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	printemps 2016	été 2016

Lot 5J - Rue Duke (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement des infrastructures souterraines.	été 2015	printemps 2016	été 2016
Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : aménagement d'un embarcadère d'autobus, remplacement des trottoirs ouest et des bordures des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.	été 2014	printemps 2015	été 2015
Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement des infrastructures souterraines.	été 2014	printemps 2015	printemps 2015
Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).	automne 2014	été 2015	été 2016
Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux préparatoires aux lots 8 et 27.	automne 2014	printemps 2015	été 2015
Lot 13 - Site à déterminer : aménagement d'une aire d'exercice canin temporaire.	hiver 2014-2015	été 2015	été 2015
Lots 22 - Accès à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke : réaménagement.	printemps 2014	hiver 2015-2016	été 2016
Lot 23 - Sortie de l'autoroute Ville-Marie vers la rue de Nazareth : réaménagement.	printemps 2014	printemps 2015	été 2015
Lot 24 - Accès à l'autoroute Ville-Marie depuis l'autoroute Bonaventure et alentours : démolition de l'accès, démolition de la portion de l'autoroute située au nord de la rue William et réalisation d'aménagements de surface.	printemps 2014	été 2016	automne 2016
Lot 25 - Sortie de l'autoroute Ville-Marie vers l'autoroute Bonaventure : démolition de la sortie et réalisation d'aménagements de surface.	printemps 2014	été 2016	été 2016
Lot 26A - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par la rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : réalisation de travaux de chaussée.	automne 2014	été 2015	été 2016
Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest).	automne 2014	été 2016	été 2017
Lot 28 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : reconstruction de la rampe « Brennan ».	automne 2014	printemps 2017	automne 2017
Lot 29 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et William) : abatement.	automne 2014	été 2016	automne 2016
Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : réfection des infrastructures souterraines.	été 2014	été 2015	été 2015
Lot 30B - Rue Notre-Dame (entre la limite ouest du viaduc du CN et la rue de Nazareth) : remplacement des trottoirs.	été 2014	été 2015	été 2015

Lot 30C - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	été 2016	automne 2016
Lot 40A - Rue Wellington (entre la limite ouest du viaduc du CN et la rue de Nazareth) : remplacement des trottoirs.	automne 2014	été 2016	automne 2016

Au printemps 2013, la Ville a lancé un appel d'offres public pour la réalisation d'importants travaux d'infrastructures requis dans la rue William. Cependant, à la date d'échéance du cautionnement de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme (soit le 25 octobre 2013), l'Autorité des marchés financiers n'avait pas encore statué sur le dossier de ce dernier. En conséquence, un second appel d'offres a dû être lancé le 9 décembre 2013.

Étant donné la durée du processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, il est maintenant prévu que les travaux de la rue William débutent au mois de mars 2014 plutôt qu'à l'été 2013 tel qu'envisagé initialement. Pour cette raison, il devient nécessaire d'ajouter l'année 2017 au calendrier de réalisation du Projet Bonaventure. Précisons que cet ajout explique les différences entre le tableau « Lots de travaux liés au présent dossier » présenté ci-dessus et celui inclus dans le sommaire décisionnel 1131009004 portant sur l'autorisation de lancer un appel d'offres pour les services professionnels requis.

L'échéancier de réalisation des travaux devant être modifié, deux années supplémentaires (2016 et 2017) ont été prévues au sein de l'appel d'offres. Les services professionnels couvrant, entre autres, le suivi lors de la réalisation des travaux, il est important de prévoir les services de l'adjudicataire pour toute leur durée. Les crédits pour les années supplémentaires seront demandés en 2016, tel que convenu à l'appel d'offres pour s'assurer d'avoir un soutien ininterrompu de l'adjudicataire pour les années de 2014 à 2017 :

- Année 2014: Conception de plans et devis
- Année 2015: Conception de plans et devis et assistance technique durant les travaux
- Année 2016: Conception de plans et devis et assistance technique durant les travaux
- Année 2017: Assistance technique durant les travaux

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CG13 0124 - 25 avril 2013 - Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la SHM au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure.

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la SHM en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du SITE les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0039 - 24 février 2011 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal

et la SHM pour la mise sur pied du BPMB quant à la réalisation de la phase 1 du projet « Quartier Bonaventure » portant sur les services professionnels offerts par l'organisme et modifiant les conventions de services professionnels déjà intervenues (CG08 0353 et CG09 0424). Autoriser une dépense additionnelle de 10 178 301,30 \$, taxes incluses, pour la période de 2011 à 2015.

CG09 0424 - 24 septembre 2009 - Approuver un projet de convention par lequel la SHM s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer les plans et devis définitifs du corridor de transport collectif dans l'axe de la rue Dalhousie, pour une somme maximale de 2 596 630,27 \$, taxes incluses.

CG08 0353 - 19 juin 2008 - Accorder un contrat de services professionnels à la SHM pour la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques, pour une somme de 5 000 000 \$, taxes en sus.

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur :

- l'abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 visant la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure;

- l'octroi d'un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux débutant en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure.

La valeur maximale du contrat prévu est de 3 569 259,54\$, taxes incluses.

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire et les taux horaires sont ceux présentés au bordereau de soumission de l'offre de services de Les consultants S.M. Inc. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de un (1) an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Contingences, incidences et déboursés

Les dépenses complémentaires et les déboursés sont inclus dans l'offre de services de l'adjudicataire. Le pourcentage de contingences pour ce dossier est fixé à 5%.

Les contingences pour les années 2014-2015 sont de 169 964,74\$ (incluant les taxes), ce qui représente 5% du prix de base de l'adjudicataire.

Processus d'appel d'offres

L'appel d'offres public 13-13164 s'est déroulé du 13 novembre au 4 décembre 2013. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 57 % et de 43 %.

Services professionnels requis

Les services professionnels requis portent principalement sur :

- l'élaboration des plans et devis d'ingénierie (préliminaires et finaux) relatifs aux lots de travaux 5C, 5D, 5E, 5J, 6E, 6F, 8, 8A, 13, 22, 23, 24, 25, 26A, 27, 28, 29, 30A, 30B, 30C et 40A du Projet Bonaventure (voir tableau « Lots de travaux liés au présent dossier » de la rubrique « Contexte »);
- la réalisation de divers relevés et études complémentaires nécessaires à la production de ces plans et devis (portant sur des sujets tels que le drainage et l'éclairage des structures de même que la signalisation routière et la gestion des sols contaminés);
- l'assistance technique durant les travaux, activité qui pourrait se poursuivre jusqu'en 2017 pour certains lots.

Précisons qu'afin d'éviter des retards dans la livraison du projet, la révision des plans et devis des lots de travaux 1B, 6D, 15, 19 et 21 (qui était incluse dans le dossier portant sur l'autorisation de lancer un appel d'offres) a déjà été réalisée en recourant à un contrat-cadre préalablement approuvé. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux correspondant à ces lots a été lancé le 9 décembre 2013.

JUSTIFICATION

Octroi d'un contrat de services professionnels

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour y parvenir, la Ville doit entre autres réaliser les travaux liés au présent dossier et décrits dans la rubrique « Contexte ».

Afin de débiter cette nouvelle tranche de travaux dès 2015, une série de plans et devis d'ingénierie doivent nécessairement être livrés prochainement. Dans cette optique, l'octroi d'un contrat de services professionnels apparaît nécessaire étant donné que:

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour l'élaboration à l'interne de ces plans et devis ;
- les services professionnels requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville;
- la convention portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin n'a pas encore pu être signée (voir rubrique « Contexte »).

Abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin

Dans l'éventualité où le contrat de services professionnels faisant l'objet du présent dossier serait accordé, la cession à la Ville du contrat du Consortium AECOM/SNC-Lavalin ne serait plus requise.

Par ailleurs, il importe de mentionner que l'abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 portant sur cette cession apparaît d'autant plus appropriée que :

- le Projet Bonaventure a évolué de façon majeure depuis 2009, date d'approbation du

contrat entre la SHM et cette firme, notamment quant à son échéance de réalisation;

- des lacunes ont été identifiées par la Ville en ce qui touche les livrables rendus, considérant les besoins d'ingénierie liés à la réalisation de ce projet d'envergure.

Soulignons que le travail déjà réalisé est récupérable et qu'il constitue le point de départ pour les plans et devis qui doivent maintenant être complétés.

Analyse des soumissions

Des huit (8) propositions reçues, sept (7) ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Celle de la firme SNC Lavalin inc. a été jugée non conforme à l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Des sept (7) offres évaluées, seules celles des firmes Les consultants S.M. inc., Les services EXP inc. et Cima+ S.E.N.C. ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, donc conformes.

La note intérimaire, la note finale, le prix de base, les contingences et le prix total sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix de base (\$)	Contingences (5%)	Prix total (incluant les contingences de 5% et sans prolongation)
Les Consultants S.M. Inc.	74.17	0.37	3 399 294,80	169 964,74	3 569 259,54
Les services EXP inc.	81.17	0.32	4 122 820,69	206 141,03	4 328 961,72
CIMA+ S.E.N.C.	72.50	0.28	4 383 766,80	219 188,34	4 602 955,14
Estimation interne (L'estimation a été faite à l'interne)					3 492 688,99
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					76 570,55\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					2,19%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					759 702,18\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					21,28%

La firme Les Consultants S.M, Inc. a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et il a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 12 décembre 2013 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon le prix soumis dans son offre de services.

Le Groupe S.M. Inc. a développé en 2009, pour le compte de la SHM, l'avant-projet préliminaire du projet Bonaventure. Il est probable que cette expérience a permis à cette firme de réduire ses taux horaires, car elle a déjà une connaissance du projet. La firme ayant obtenue la 2ème meilleure note finale n'a pas travaillé sur le projet Bonaventure dans le passé.

Le contrat de services professionnels est supérieur à 2 000 000 \$ et il y a un écart de 21,28% entre l'adjudicataire et la firme ayant obtenue la 2ème meilleure note finale. Pour cette raison, il est prévu que le présent dossier soit soumis à la Commission permanente sur

l'examen des contrats.

Précisons que la firme Les consultants S.M. Inc. n'a pas à obtenir dans ce cas-ci une autorisation de la part de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

De plus, cette firme ne détient pas une telle autorisation provenant d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux dans le cadre du Projet Bonaventure sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser l'octroi d'un contrat s'élevant à 3 569 259,54\$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lots de travaux liés au présent dossier permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 7 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en terrain développable;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les plans et devis d'ingénierie des lots de travaux liés au présent dossier soient livrés rapidement. Pour ce faire, le travail relatif à l'élaboration de ces plans et devis doit être lancé au plus tard en janvier 2014.

Certains des travaux liés au présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation, notamment ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre de Montréal, notamment ceux portant sur l'échangeur Turcot et la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant au Gouvernement du Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune opération de communication particulière n'a été prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dossier soumis une première fois au Comité exécutif: 5 février 2014
- Dossier soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats: date à déterminer entre le 5 février 2014 et le 12 février 2014

- Dossier soumis une deuxième fois au Comité exécutif: 19 février 2014
- Résolution du conseil municipal : 24 février 2014
- Résolution du conseil d'agglomération : 27 février 2014
- Livraison des plans et devis « 100 % » : printemps 2014 à été 2015
- Assistance technique durant les travaux : printemps 2015 à automne 2017

Réalisation des travaux des lots 6A, 6E, 6F, 23, 30A et 30B (un seul contrat prévu)

- Autorisation de lancer un appel d'offres public : été 2014
- Lancement de l'appel d'offres public : automne 2014
- Ouverture des soumissions : automne 2014
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : hiver 2014-2015
- Début des travaux : printemps 2015
- Fin des travaux : automne 2015

Réalisation des travaux des lots 5A, 5C, 5D, 5E, 5J, 22, 24, 25 et 30C (un seul contrat prévu)

- Autorisation de lancer un appel d'offres public : été 2015
- Lancement de l'appel d'offres public : été 2015
- Ouverture des soumissions : automne 2015
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : automne 2015
- Début des travaux : hiver 2015-2016
- Fin des travaux : automne 2016

Réalisation des travaux des lots 8, 8A, 26A, 27, 28, 29 et 40A (un seul contrat prévu)

- Autorisation de lancer un appel d'offres public : été 2014
- Lancement de l'appel d'offres public : automne 2014
- Ouverture des soumissions : automne 2014
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : hiver 2014-2015
- Début des travaux : printemps 2015
- Fin des travaux : automne 2017

Réalisation des travaux du lot 13

- Lancement de l'appel d'offres sur invitation : hiver 2014-2015
- Ouverture des soumissions : hiver 2014-2015
- Octroi du contrat par le comité exécutif : printemps 2015
- Début des travaux : été 2015
- Fin des travaux : été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville;

Le présent dossier respecte les encadrements « Confidentialité des estimations dans les contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2013-12-16



Dossier # : 1131368016

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 m ² , située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005- 0570-07

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située à l'ouest de la rue St-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 5 367 883 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 25,5 m², pour le prix de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-01-31 16:16

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368016

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 m ² , située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0570-07

CONTENU

CONTEXTE

Les Terrasses Saint-Sulpice inc. (l'« Acquéreur ») est propriétaire de l'immeuble situé au 1670 à 1672 rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'Acquéreur a signifié à la Ville son intérêt d'acquérir une partie de la ruelle adjacente à sa propriété, représentée par le lot 5 367 883 (anciennement partie du lot 2 162 334) du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), pour y réaliser un projet d'agrandissement. Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble de la Ville à l'Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble de gré à gré à l'Acquéreur, situé à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue de Émery, dans l'arrondissement Ville-Marie, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P ci-joints. L'Immeuble vendu est connu et désigné comme étant le lot 5 367 883 du cadastre du Québec (anciennement partie du lot 2 162 334), d'une superficie de 25,5 m². Le projet d'acte de vente comprend une obligation de compléter l'assemblage de l'Immeuble avec le lot 2 161 483 appartenant à l'Acquéreur, dans les six (6) mois suivant la signature de l'acte de vente. L'obligation de compléter l'assemblage est garantie par une clause résolutoire en faveur de la Ville. Le lot qui appartient à l'Acquéreur est illustré par un liseré noir sur les plans B et C ci-joints, tandis que l'Immeuble vendu par la Ville à l'Acquéreur est

illustré par un ombragé sur les plans B et C et par un liséré rouge sur le plan P.

De plus, il a été convenu que l'Acquéreur prendra fait et cause pour la Ville de la défendre et de la tenir indemne de toute réclamation en relation avec la fermeture et le retrait du domaine public du lot 5 367 883 (anciennement partie du lot 2 162 334) du cadastre du Québec.

Le Service de la sécurité des incendies ne s'oppose pas à la fermeture et au retrait du domaine public de cette partie de ruelle.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 75 484,39 \$, soit 2 960,17 \$/m², a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière au mois d'avril 2013;
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie;
- Le Service de la sécurité des incendies n'a pas d'objection à la fermeture de cette ruelle;
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 75 484,39 \$ pour la Ville. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 67 884,39 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 7 600 \$, à titre de dépôt. Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 75 484,39 \$, soit 2 960,17 \$/m², a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la Section évaluation immobilière de la DSTI mois d'avril 2013, soit entre 2 313,73 \$/m² (59 000 \$) et 2 784,31 \$/m² (71 000 \$), pour une superficie totale de 25,5 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Ville-Marie du budget de fonctionnement de la Direction Stratégies et Transactions Immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de cette partie de ruelle à l'Acquéreur permettra un assemblage avec le lot appartenant à l'Acquéreur afin que ce dernier puisse compléter un agrandissement du bâtiment dont il est propriétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte et transfert des droits de propriété.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Jonathan CHALIFOUX)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Nicolas BOULANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-12-05

CE : 20.021
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1136390001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

D'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont ;

d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nancy SHOIRY **Le** 2014-02-12 15:56

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136390001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un appel public de propositions lancé par la Direction de l'habitation à l'automne 2007, le comité exécutif de la Ville de Montréal a retenu la proposition de la firme Conception Rachel Julien inc., représentée par M. Denis Robitaille, pour la mise en valeur résidentielle de la partie privée du site des anciens ateliers municipaux Rosemont. Il s'agit de l'emplacement situé à l'ouest de la rue St-Hubert entre la rue Des Carrières et le boulevard Rosemont. Ce proposant a été retenu parmi les sept (7) propositions qui avaient été déposées.

Tel que prévu lors du dépôt de sa proposition, Conception Rachel Julien inc. a cédé ses droits à la compagnie Développements Dugua De Mons, (le Promoteur), pour la réalisation du projet.

Le projet initialement proposé et accepté prévoyait 335 logements dont :

- 43 studios;
- 177 logements de 1 chambre à coucher;
- 76 logements de 2 chambres, dont 51 logements abordables;
- 39 logements de 3 chambres.

La construction du projet, aujourd'hui complétée, s'est réalisée en trois phases. Toutefois, le terrain a été vendu au promoteur en deux parcelles distinctes. La première parcelle a été vendue en 2008 alors que la seconde a été vendue en 2010.

Pour garantir la réalisation du projet, conformément aux conditions de l'appel public de propositions, le promoteur a déposé à la Direction de l'habitation, lors de la signature du premier acte de vente, une lettre de garantie bancaire au montant de 400 000 \$. À même cette garantie, une somme de 30 000 \$ est réservée pour assurer la protection et la conservation des arbres existants sur le site alors que le solde de 370 000 \$ sert à assurer le respect de toutes les autres exigences spécifiées au cahier d'appel de propositions.

Le projet étant maintenant complété, le promoteur souhaite récupérer sa garantie bancaire. Cette demande fait l'objet du présent dossier décisionnel. Pour ce faire la Direction de l'habitation a procédé aux vérifications nécessaires afin de confirmer si le projet réalisé respecte les exigences établies au cahier d'appel de propositions, tel que modifié par la décision comité exécutif du 27 avril 2009 (CM09 0282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0276 du 19 avril 2010 (1090521004), à l'effet d'approuver la fermeture comme domaine public d'une partie de la rue Saint-Hubert / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Dugua de Mons inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vague situé sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, au sud du boulevard Rosemont, constitué du lot 4 191 848 du cadastre du Québec, pour la somme de 4 214 528,21 \$, plus les taxes applicables.

CM09 0282 du 27 avril 2009 (1090548001), à l'effet d'approuver un projet d'acte modifiant l'appel public de propositions 1050637001, la proposition de développement et l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 15 687 115 et par lequel la Ville de Montréal vendait à Développements Dugua De Mons inc. un terrain vague constitué du lot 4 191 849 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Hubert, afin de diminuer les exigences relatives aux superficies minimales des logements à construire (CE07 1671).

CM08 0797 du 22 septembre 2008 (1080548006), à l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Dugua De Mons inc. un terrain vague situé sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, au sud du boulevard Rosemont, constitué du lot 4 191 849 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 435 471,79 \$, plus les taxes applicables.

CE08 0340 du 5 mars 2008 (1080548001), à l'effet de retenir la proposition de Conceptions Rachel-Julien Inc. pour la vente et la mise en valeur d'un emplacement situé sur le site des anciens ateliers municipaux Rosemont et constitué du lot 3 940 797.

DESCRIPTION

Le projet réalisé compte finalement 13 logements de plus que prévu au départ, soit un total de 348 logements répartis comme suit :

- 50 studios;
- 127 logements de 1 chambre à coucher.;
- 125 logements de 2 chambres dont 18 abordables;
- 46 logements de 3 chambres. dont 1 abordable

Tel que prévu au cahier d'appel de propositions, les exigences essentielles à respecter étaient les suivantes:

Exigence pour la protection et la conservation des arbres, garantie de 30 000 \$:

Protéger et conserver les six (6) arbres existants sur le site et identifiés au plan fourni avec le cahier d'appel de proposition. Les modalités d'application de la garantie de 30 000 \$ étaient précisées dans l'acte de vente de la première parcelle de terrain.

Exigences générales, garantie de 370 000 \$:

- Le promoteur devait déposer une demande de subvention dans le cadre du programme gouvernemental ClimatSol et remettre 75% de la subvention à la Ville de Montréal, le cas

échéant;

- Viser une certification Novoclimat pour les immeubles;
- 20% des logements devaient être universellement accessibles;
- 15% des logements devaient compter au moins 2 chambres à coucher et être offerts à un prix égal ou inférieur à celui du programme d'accession à la propriété;
- 10% des logements devaient compter 3 chambres à coucher ou plus;
- Les logements devaient avoir la superficie minimale suivante :

Studio : 44 m²

1 chambre. : 56 m²

2 chambres : 72 m²

3 chambres. : 90 m²

JUSTIFICATION

Le projet étant maintenant complété, la Direction de l'habitation a procédé à l'analyse du projet, à une vérification du site et à une étude des documents fournis par l'arrondissement et le promoteur. Ces documents incluent notamment les actes de vente des logements abordables, les plans du projet tel que construit et divers documents fournis par le promoteur. L'analyse a permis de conclure que certaines exigences n'ont pas été respectées alors que d'autres ont été dépassées.

- Le promoteur a déposé une demande d'aide pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme ClimatSol mais n'a pu être admissible puisque qu'il a acheté le terrain de la Ville de Montréal, qui en est le pollueur. En effet, cette dernière en a fait un usage industriel durant de nombreuses années.
- Les trois phases du projet respectent toutes les exigences de la certification Novoclimat. La phase 1 a obtenu la certification alors que les phases 2 et 3 n'ont pu être certifiées puisque ces bâtiments comportent 8 étages, alors que le critère d'admissibilité est de 7 étages maximum;
- Au moins 20% des logements sont universellement accessibles;
- Seulement 18 logements de 2 chambres et 1 logement de 3 chambres ont été vendus à des prix abordables, soit 33 logements de moins que convenu;
- 46 logements de 3 chambres ont été construits, soit 7 de plus que convenu.
- Les superficies minimales des logements ont été respectées, sauf pour 4 unités de 2 chambres, qui ont une superficie de 69,1 m² et qui ont été considérées comme non-admissibles comme logements abordables.
- Les 6 arbres existants ont été protégés adéquatement et n'ont subi aucun dommage.

Garantie générale, 370 000 \$

Ni le cahier d'appel de propositions ni les actes de vente ne précisent la façon dont sont établies les pénalités financières imputables au promoteur.

À cet égard, la Direction de l'habitation recommande d'appliquer les mêmes pénalités que celles utilisées dans les ententes conclues avec des promoteurs en vertu de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, adoptée par le comité exécutif le 24 août 2005. La Direction de l'habitation gère actuellement plus d'une dizaine de ces ententes en vertu desquelles une pénalité de 10 000 \$ est exigée par logement abordable ou par logement pour famille manquant. Un montant de 10 000 \$ par unité résidentielle a donc été retenu pour fins de calcul de la pénalité dans le cas présent.

Logements abordables

Compte tenu du nombre total de logements finalement réalisés, soit 348 logements, le promoteur devait livrer un minimum de 52 (15%) logements abordables d'au moins 2 chambres. Il n'en a livré que 19 unités, soit 18 unités de 2 chambres et 1 unité de 3 chambres. La pénalité s'applique donc pour 33 unités manquantes.

Logements de 3 chambres à coucher et plus

Le promoteur, lors du dépôt de sa proposition, s'était engagé à livrer 39 logements de 3 chambres à coucher et plus. Le projet réalisé en compte plutôt 46 unités. Le promoteur demande à la Ville de considérer en crédit ce surplus de grandes unités dans le calcul des pénalités. La Ville de Montréal privilégiant la construction de grandes unités familiales, la contribution du promoteur à cet égard a donc été reconnue et un crédit pour ces 7 unités supplémentaires est accordé.

La pénalité totale pour les unités de logements abordables et de 3 chambres à coucher non réalisées s'élève donc à 260 000 \$, calculé comme suit :

$$(33-7) \times 10\,000 \$ = 260\,000 \$$$

Garantie pour la conservation des arbres, 30 000 \$

La garantie de 30 000 \$ pour la protection des arbres est remboursée intégralement puisque les arbres à protéger l'ont été adéquatement et qu'ils n'ont subi aucun dommage.

Conclusion

En conclusion, la Direction de l'habitation recommande d'autoriser un remboursement de 140 000 \$ de la garantie bancaire de 400 000 \$ remise à la Direction de l'habitation par le promoteur immobilier Développement Dugua De Mons et de garder une somme de 260 000 \$ à titre de pénalité pour les exigences non respectées. Cette somme de 260 000 \$ sera déposée dans le fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables.

La Direction de l'habitation demandera au promoteur Dugua de Mons un chèque certifié de 260 000 \$ qu'elle encaissera. Sur réception de ce chèque certifié, la Direction de l'habitation remettra au promoteur la garantie bancaire de 400 000 \$ présentement en sa possession.

Le calcul des pénalités ainsi que la méthode de récupération de la garantie bancaire ont été présentés au promoteur Dugua de Mons et celui-ci est d'accord avec cette façon de procéder.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 260 000 \$, à conserver par la Ville à titre de pénalité, sera déposée au fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion et pourra servir éventuellement à financer des projets de logements abordables. La somme sera portée au compte
1001.0000000.000000.000000.21197.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention d'un chèque certifié de 260 000 \$ de la part du promoteur;
Remise au promoteur de la lettre de garantie bancaire de 400 000 \$;
Dépôt du chèque de 260 000 \$ dans le fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q., c. C-11.4) et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yves MONTY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Jean-Claude GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin F FERLAND
Conseiller - Développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Chef de division

Le : 2013-11-26

CE : 20.023
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130363001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des poursuites pénales et criminelles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération et adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction.

Il est recommandé :

1. d'adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération.
2. d'adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2014-01-27 13:32

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur principal et avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1130363001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des poursuites pénales et criminelles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération et adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction. Dans le contexte de la création du Bureau du taxi de Montréal au 1er janvier 2014, l'émission d'une nouvelle autorisation à délivrer des constats d'infraction est nécessaire afin de tenir compte de cette nouvelle réalité.

De plus, comme d'autres services de la Ville désirent émettre des constats d'infraction, il est primordial de modifier les autorisations actuelles afin de permettre aux personnes concernées d'appliquer la réglementation.

Par conséquent, il y a lieu d'adopter deux résolutions, une concernant le territoire de l'Agglomération et une autre concernant le territoire de la Ville de Montréal en ce qui concerne la Commission des Services Électriques plus spécifiquement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 5131 8 décembre 2005 - Adopter les résolutions autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal suite aux modifications apportées au territoire et au cadre législatif de la Ville Montréal à compter du premier janvier 2006
CM02 0264 29 mai 2002 - Résolution autorisant certaines personnes à délivrer, pour la Ville de Montréal ,des constats d'infraction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction

DESCRIPTION

L'adoption de deux nouvelles résolutions est préférable à l'amendement des résolutions existantes afin d'en faciliter l'application et le suivi. Les résolutions proposées respectent la situation existante tout en permettant d'être suffisamment générale pour tenir compte des déplacements de personnel.

Elle apporte également une correction au niveau du titre du service du Bureau du taxi de Montréal.

Le texte des résolutions proposées est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de procéder à l'adoption des présentes résolutions afin d'assurer l'application de la réglementation pertinente relative au Service de l'eau ainsi qu'à la Commission des services électriques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

René BOUCHER
Directeur des poursuites pénales et criminelles

Benoit DAGENAIS
Directeur principal et avocat en chef



Dossier # : 1146445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

Je recommande:

1. d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2014-01-23 09:22

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1146445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue d'une modification au branchement, au réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc., district électoral de Parc-Extension.

Le présent projet consiste en :

- la réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment existant et de drainage de l'espace pavé par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 300 mm existant à l'égout combiné de 750 mm de la rue Jeanne-Mance. Le raccordement du réseau privé se fera sur le branchement existant se trouvant sur le domaine privé.

Comme demandé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEFP:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le

titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie Ciot Montreal inc. d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question, sur le site visé par le lot 2 249 546. Cette procédure est nécessaire puisque le projet se trouve dans une zone industrielle et représente un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux. Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public est de 35l/s/ha.

Le plan de rétention a été approuvé par le Service de l'eau conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie Ciot Montreal inc., respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales.

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal. Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public est de 35l/s/ha.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Hervé LOGÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel POTVIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin C CHARRON
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Richard C GAGNON
Chef de division

Le : 2014-01-17



Dossier # : 1144820001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotero inc.

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotero inc.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-02-03 15:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144820001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.
 Le présent projet consiste en:

- la construction d'un bâtiment industriel et le drainage d'un nouveau stationnement par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 150mm à l'égout pluvial de 750mm de rue Dollard-Desjardins intersection boul. Métropolitaine est (Lot : 5 013 358).

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEFP:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie les Placements Campotero inc. d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question pour le lot : 5 013 358.

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux.
Le Service de l'eau (Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence) s'est prononcé favorablement avec commentaires conformément au règlement C -1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales.

La Division permis et inspection (Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)) s'est prononcée favorablement avec commentaires et a émis un permis de construction du bâtiment # 3000348326 -13 en date du 31 octobre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie les Placements Campotero inc., respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales.
La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'émission de l'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Brahim AMAROUICHE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sylvie COMTOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

Le : 2014-01-31



Dossier # : 1140843001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, à Rimouski, les 16 et 17 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 118,42 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, à Rimouski, les 16 et 17 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 118,42 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-01-31 17:21

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1140843001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, à Rimouski, les 16 et 17 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 118,42 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale sonne le départ d'un nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Engagement de gestion: 140124DG

Remboursement à M. Denis Coderre pour frais d'hébergement

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant: 118,42 \$ (taxes incluses)

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Le : 2014-01-23



Dossier # : 1140843002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, à Trois-Rivières, les 19 et 20 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 121,87 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, à Trois-Rivières, les 19 et 20 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 121,87 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-01-31 17:19

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, à Trois-Rivières, les 19 et 20 janvier 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec. Montant : 121,87 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale sonne le départ d'un nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du Greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Engagement de gestion: 140124DC1

Remboursement à M. Denis Coderre pour frais d'hébergement

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant: 121,87 \$ (taxes incluses)

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Le : 2014-01-23



Dossier # : 1130558007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte- des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Il est recommandé :

De nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à compter du 9 décembre 2013, en remplacement de monsieur François Da Sylva.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-02-06 10:58

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130558007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur le ministère du Développement économique de l'innovation et de l'exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01) et d'une entente conclu entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour le dossier des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal, la CDEC de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce acquiert, sur le territoire de l'arrondissement, le statut de CLD, et deux représentants de l'arrondissement peuvent siéger à son conseil d'administration. Il est édicté, dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), que les éléments du développement économique que sont, entre autres, les CLD, relèvent de la compétence du conseil d'agglomération. Conséquemment, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Monsieur Lafond remplacera monsieur François Da Sylva qui a pris sa retraite de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130558007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'entente intervenue le 26 février 2009 entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, pour le dossier des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal, il a été convenu que deux représentants de la Ville et/ou de l'arrondissement siègeraient au conseil d'administration des CLD. Compte tenu que le mandat CLD a été octroyé par l'arrondissement à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, sur son territoire, deux représentants de l'arrondissement siègent donc au conseil d'administration de la CDEC.

Monsieur François Da Sylva, commissaire au développement économique, représentant de l'arrondissement, a pris sa retraite de la Ville de Montréal. Afin d'assurer une présence continue d'un représentant de l'arrondissement au sein de ce conseil d'administration, il est donc devenu nécessaire de le remplacer par une autre personne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0122 - Le 25 mars 2010, le conseil d'agglomération nommait madame Susan Clarke, conseillère municipale, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (1103571001)

CA03 170107 - Le 7 avril 2003, le conseil d'arrondissement autorisait la nomination de deux représentants de l'arrondissement sur le Conseil d'administration de la CDEC Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, soit M. Marcel Tremblay, conseiller municipal de Décarie et M. François Da Sylva, commissaire au développement économique (1033054005)

DESCRIPTION

La nomination de monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprise, viendra combler un poste d'administrateur laissé vacant suite au

départ de monsieur François Da Sylva. L'autre représentant de l'arrondissement à ce conseil devra être nommé au sein des élus de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce officielle dans la publication de la CDEC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Le : 2013-11-21



Dossier # : 1142072004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Reconduction du mandat de M. Michel Haddad à titre de membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

De recommander au conseil municipal la reconduction du mandat de M. Michel Haddad, à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.

Signé par Andrée DUQUETTE **Le** 2014-01-29 15:56

Signataire :

Andrée DUQUETTE

Directrice d'arrondissement
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142072004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Reconduction du mandat de M. Michel Haddad à titre de membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a été créé afin d'apporter deux précisions quant au renouvellement du mandat de M. Michel Haddad au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80:

1) Le mandat de M. Michel Haddad vient à échéance le 13 mars 2014;

2) Nous indiquons dans notre sommaire 1132072016 portant sur la nomination des autres membres du conseil d'administration, que M. Michel Haddad ne désirait pas renouveler son mandat et que l'arrondissement entreprendrait une démarche de recrutement pour son remplacement. Or, suite à des discussions, M. Haddad a décidé qu'il poursuivrait son implication au sein du conseil d'administration.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BARRETTE
Analyste-rédactrice et secrétaire d'arrondissement
substitut

IDENTIFICATION

Dossier # :1142072004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Reconduction du mandat de M. Michel Haddad à titre de membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation Anjou 80 est administrée par un conseil d'administration formé de 11 personnes nommées par le conseil municipal. Le terme d'office est de 2 ans, mais la nomination d'un administrateur peut être renouvelée pour plusieurs termes. M. Michel Haddad siège à titre de membre depuis le 1er février 2011, et a récemment accepté de poursuivre pour un troisième mandat.

Nous n'avons pu inclure le renouvellement du mandat de M. Haddad au sommaire 1132072016, lequel sera soumis au comité exécutif du 12 février prochain car M. Haddad ne nous avait pas encore signifié, au moment du ficelage de ce dossier, son intention de poursuivre ou non son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0139 - 20 février 2012 - Nommer les membres au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

DESCRIPTION

Il y a lieu de soumettre au conseil municipal une recommandation pour la reconduction du mandat de M. Michel Haddad, à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.

JUSTIFICATION

Reconduction d'un mandat venant à échéance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les lettres patentes de la Corporation Anjou 80, celle-ci est administrée par un conseil d'administration formé de onze (11) personnes nommées par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Deux (2) administrateurs devront être des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou et deux (2) autres administrateurs devront être des officiers municipaux de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BARRETTE
Analyste-rédactrice et secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-29

Louise GOUDREULT
Directrice des services administratifs_ des
relations avec les citoyens et du greffe



Dossier # : 1134741005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens_du greffe et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 134 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières et chauffe-eau domestique à la piscine intérieure René-Goupil

Il est recommandé au comité exécutif :

d'autoriser un virement budgétaire de 134 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières et chauffe-eau domestique à la piscine intérieure René-Goupil, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Danielle JIONA **Le** 2014-02-12 16:35

Signataire :

Danielle JIONA

Coordonnatrice - processus décisionnel
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1134741005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens_du greffe et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 134 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières et chauffe-eau domestique à la piscine intérieure René-Goupil

CONTENU**CONTEXTE**

Le financement de cette dépense est assurée par le report de la portion non dépensée en 2013 du PTI additionnel de 42 M \$. Selon l'information reçue du Service des finances, la référence au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) dans l'intervention de la Direction des opérations financières et comptables à titre de provenance pour le financement de cette dépense relève d'une erreur de traitement du report du PTI. En effet, le report a été effectué au projet PAAP par mégarde. Cette situation sera corrigée en prévision des prochains dossiers.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Coordonnatrice - processus décisionnel

IDENTIFICATION

Dossier # :1134741005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens_du greffe et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à G. Courchesne inc. pour remplacer des chaudières et chauffe-eau domestique à la piscine intérieure René-Goupil (bâtiment no. 312), 4250, rue du Parc René-Goupil, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 140 994,13 \$, incluant les taxes. Autoriser une dépense totale de 148 043,84 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-13-13 (7 soumissionnaires). Recommander au comité exécutif d'effectuer un virement budgétaire de 134 000 \$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Construite en 1964 comme piscine extérieure, la piscine René-Goupil a été transformée par la suite en piscine intérieure. Plus récemment, de mars 2011 à février 2012, la piscine a été substantiellement rénovée, en laissant les chaudières et le chauffe-eau domestique existants en fonction. Maintenant ces équipements de chauffage du bâtiment et de l'eau sont rendus à la fin de leurs vies utiles, étant énergivores ainsi qu'ayant des problèmes de compatibilité avec la pressurisation du bâtiment causant des arrêts de systèmes, et doivent être remplacés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0133 (28 février 2013) Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000\$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public numéro IMM-13-13, publié du 15 août au 10 septembre 2013, le présent dossier se rapporte à l'octroi d'un contrat à G. Courchesne inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser des travaux de remplacement des chaudières et du chauffe-eau domestique à la piscine intérieure René-Goupil.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public, sept (7) entrepreneurs ont déposé leur soumission. Le prix des soumissions varie entre 140 994,13 \$ et 178 902,05 \$ soit un écart de 37 907,92 \$. Les soumissions ont été analysées par la Division du greffe et l'ingénieur du projet. La plus

basse soumission étant conforme, l'ingénieur nous recommande son acceptation.
Nom des soumissionnaires : Prix des soumissions (incluant les taxes) :

1. G. Courchesne inc. 140 994,13 \$
2. Tuyauterie Expert inc. 144 775,66 \$
3. Neveu & Neveu ltée. 149 211,68 \$
4. Mécanique Norherm inc. 153 523,41 \$
5. Le groupe Cento inc. 154 037,75 \$
6. Plomberie G&G limitée 176 852,53 \$
7. R.S. plomberie inc. 178 902,05 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 140 994,13 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 122 603,59 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 18 390,54 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale à autoriser de 148 043,84 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 7 049,71 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que des essais et autres dépenses connexes.

L'autorisation du Comité exécutif sera requis afin de financer cette dépense par moyen d'un virement de crédits de 134 000 \$ en provenance du PTI de la Direction des parcs et du verdissement vers le PTI de l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des économies d'énergie importantes seront réalisées à la suite de ces travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le conseil d'arrondissement : 4 février 2014
Approbation du virement des crédits par le comité exécutif: 26 février 2014
Début des travaux : 15 avril 2014
Fin des travaux : 11 juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens_du greffe et des services administratifs (Jeanne-Aïcha BA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stuart BUCOVETSKY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Raymond LAVOIE
Directeur

Le : 2014-01-15



Dossier # : 1143704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 277 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une scène mobile

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement budgétaire de 277 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13
0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans
le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une scène mobile, conformément aux
informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Danielle JIONA **Le** 2014-02-12 16:35

Signataire :

Danielle JIONA

Coordonnatrice - processus décisionnel
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1143704001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 277 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une scène mobile

CONTENU**CONTEXTE**

Le financement de cette dépense est assurée par le report de la portion non dépensée en 2013 du PTI additionnel de 42 M \$. Selon l'information reçue du Service des finances, la référence au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) dans l'intervention de la Direction des opérations financières et comptables à titre de provenance pour le financement de cette dépense relève d'une erreur de traitement du report du PTI. En effet, le report a été effectué au projet PAAP par mégarde. Cette situation sera corrigée en prévision des prochains dossiers.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Coordonnatrice - processus décisionnel

IDENTIFICATION

Dossier # :1143704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 277 000,00 \$ à l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et octroi d'un contrat à la compagnie Stageline Mobile Stage inc., au montant de 307 558,13\$ (taxes incluses), pour l'acquisition d'une scène mobile modèle SL260, conformément au document d'appel d'offres public et à la soumission déposée (appel d'offres numéro 13-12618, 1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement ont procédé par voie d'appel d'offres public, afin de doter l'arrondissement d'une scène mobile. Ces achats ont été autorisés dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI) supplémentaire 2013 accordé à l'arrondissement par la Ville centre. L'objet de ce sommaire est d'acquérir une scène mobile afin de réaliser une offre de service aux citoyens dans les parcs de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0133 - 26 février 2013 - Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements;

DESCRIPTION

Conformément à l'échéance prescrite, nous avons obtenu des propositions d'un seul fournisseur, soit Stageline Mobile Stage inc. Cette soumission a été reçue conformément à l'échéance prescrite et répond aux règles administratives et techniques de l'appel d'offres. La compagnie retenue lors de cet appel d'offres doit livrer la scène mobile conforme aux exigences du devis technique joint à l'appel d'offres numéro 13-12618

JUSTIFICATION

L'arrondissement dispense d'une offre dans les différents parcs depuis 2007. Cette offre de service est en développement majeur dans les parcs à l'échelle d'un très vaste territoire et l'arrondissement doit s'assurer de mettre en place les conditions matérielles nécessaires

pour permettre la réalisation des services à la population. Il est essentiel de procéder à l'acquisition de cette scène mobile afin de proposer une offre de service de qualité dans les différents parcs de l'arrondissement. À défaut de faire l'acquisition de cet équipement, l'arrondissement ne pourra répondre aux besoins, de même que maintenir et développer son offre de service destinée à l'ensemble de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une (1) seule soumission a été reçue. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 11 décembre 2013 et le comité de sélection s'est réuni le 10 janvier 2014.
Le prix soumissionné par la compagnie Stageline Mobile Stage inc. est de 267 500,00\$ + 13 375,10\$ + 26 683,13\$ pour un montant total de 307 558,13\$.

Le projet sera financé à 100% par le corporatif avec le PTI supplémentaire de 2.3M\$ (350 000,00\$).

<i>Soumissionnaires Prix Contingences Total</i>		
<i>Stageline Mobile Stage inc.</i>	<i>307 558,13\$</i>	<i>- \$</i>
		<i>- \$</i>
<i>Estimation des professionnels sans les incidences (interne)</i>		
		<i>317 000,00 \$</i>
<i>Coût moyen des soumissions reçues</i>		
		<i>307 558,13\$</i>
<i>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</i>		
		<i>S/O</i>
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</i>		
		<i>S/O</i>
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</i>		
		<i>S/O</i>
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)</i>		
		<i>9 441,87\$</i>
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)</i>		
		<i>2.98%</i>

L'estimation des professionnels fait à l'interne a été effectuée selon les prix suggérés en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet s'inscrit dans le cadre, du Plan local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de la scène mobile permettra à l'arrondissement de remédier à diverses problématiques de disponibilité des scènes appartenant à la Ville et à la qualité de l'équipement utilisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2014 : Octroi du contrat et préparation du bon de commande
Avril 2014 : Livraison de l'équipement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline PERRAS
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur

Le : 2014-01-17



Dossier # : 1136427002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 557 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), Édition 2012 vers le PTI de l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la réfection des entrées électriques au parc Ignace-Bourget

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement budgétaire de 557 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), Édition 2012 vers le PTI de l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la réfection des entrées électriques au parc Ignace-Bourget, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Danielle JIONA **Le** 2014-02-12 16:29

Signataire :

Danielle JIONA

Coordonnatrice - processus décisionnel
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1136427002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 557 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), Édition 2012 vers le PTI de l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la réfection des entrées électriques au parc Ignace-Bourget

CONTENU

CONTEXTE

Le financement de cette dépense est assurée par le report de la portion non dépensée en 2013 du PTI additionnel de 42 M \$. Selon l'information reçue du Service des finances, la référence au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) dans l'intervention de la Direction des opérations financières et comptables à titre de provenance pour le financement de cette dépense relève d'une erreur de traitement du report du PTI. En effet, le report a été effectué au projet PAAP par mégarde. Cette situation sera corrigée en prévision des prochains dossiers.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
 Coordonnatrice - processus décisionnel

IDENTIFICATION

Dossier # :1136427002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise « Site intégration plus inc. », au montant de 2 358 591,98 \$ pour la fourniture et la réfection des entrées électriques de tout l'éclairage au parc Ignace-Bourget. Autoriser une dépense de 2 671 758,38 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Ignace-Bourget est très sollicité pour toutes les activités disponibles dans le parc. Le système électrique ainsi que l'éclairage du parc ont atteint le point de non-retour dû à la vétusté des équipements. De plus, des actes de vandalisme posés à répétition notamment en soirée ou de nuit, dont le vol de câbles électriques alimentant les lampadaires de sentiers et ensuite l'incendie du chalet de la pataugeoire, nécessitent une action rapide pour remédier au manque d'électricité et d'éclairage. Plusieurs équipements majeurs du parc ne sont pas éclairés faute d'un réseau électrique approprié : baseball, soccer/football, skate-park, sentiers, colline de glisse, accès secteur ouest. Ce manque d'éclairage prive la population d'une utilisation légitime de cet espace vert; il est à noter que ce parc, de par son étendue, permet de desservir toutes les classes d'âge de la population locale. Ce parc d'une superficie de 14,6 hectares est l'un des plus grands parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest. L'électricité et l'éclairage du parc doivent être repensés et refaits en entier. L'octroi de ce contrat est sous condition de l'obtention de la subvention du MELS.

Une partie du financement (297 000\$) provient du volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) dossier 1124107002 - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP)

Une décision du CE est requise pour autoriser une partie du financement (260 000 \$) en lien avec l'enveloppe de 42 M\$ fournie par la Ville Centre en 2013, dossier 1120390002, et dont une portion doit être reportée en 2014. (voir aspects financiers et interventions financières)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 220008 Octroi d'un contrat à la firme GÉNIVAR, au montant de 65 857,51\$, pour la planification du réseau d'électricité et d'éclairage du parc Ignace-Bourget et pour la surveillance des travaux d'éclairage du terrain de baseball. (dossier 1112996008)
CA 13 220270 Octroi d'une dépense additionnelle de 13 171,50\$ pour des travaux additionnels dans le cadre du contrat accordé à la firme GENIVAR pour la conception et la supervision de l'électricité et l'éclairage du parc Ignace-Bourget, majorant ainsi le montant total du contrat de 65 857,51\$ à 79 029,01\$. (dossier 1132996005)

CE 12 0529 Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 1) : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 7 820 913 \$. Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Verdun au volet régulier du PR@M-FAMILLE 2011 - PAAP. Dossier 1124107002

CA12 220046 Soumettre la liste des projets prioritaires, pour les années 2012 et 2013, à la ville-centre, et confirmer la participation financière de l'arrondissement pour un maximum de 521 344 \$, en vertu du Programme d'Amélioration des Aménagements dans les Parcs (PAAP) consacré aux réaménagements des parcs. Dossier 1110714006

CM13 0133 Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000\$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements. Dossier 1120390002

DESCRIPTION

La réalisation des travaux d'électricité et d'éclairage est prévue en deux zones d'interventions. La première zone se situe près du futur chalet, de la piscine et de la patinoire. Les travaux d'électricité et d'éclairage de cette zone devront être terminés pour le début du mois de mai afin que l'on puisse commencer la construction du chalet, avant l'été 2014. Dans cette zone, les travaux consistent à la fourniture et à l'installation de : puits d'accès, cabinet de services sur socle, conduits bétonnés avec filage, réflecteurs de fûts d'éclairage, appliqués muraux et lampadaires de parc. Pour la deuxième zone représentant le reste du parc, les travaux consistent à la fourniture et à l'installation de : puits d'accès, conduits bétonnés avec filage, cabinet de services sur socles, tours d'éclairage et réflecteurs du terrain de soccer et du terrain de balle, lampadaires de parc, poteaux pour caméra et son et finalement la relocalisation de fûts d'éclairage pour le skate parc.

JUSTIFICATION

L'éclairage de toutes les zones d'activité dans le parc est présentement déficient et ne peut assurer une sécurité adéquate pour les usagers. Ce manque d'éclairage a sûrement contribué à des actes de vandalisme survenus dans le parc (chalet en feu). Ces travaux d'éclairage et d'électricité, dans le parc Ignace-Bourget, offriront aux usagers des terrains sportifs, des zones d'activité et des sentiers éclairés, sécuritaires avec des équipements électriques faciles d'entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1136427002	SOMMAIRE DES COÛTS		
IGNACE-BOURGET ÉLECTRICITÉ PHASE 2	Simon avant taxes	Crédits avec ristournes	Total du contrat TTC
Coût antérieur	- \$	- \$	- \$
Contrat principal	1 864 905,00 \$	1 934 106,03 \$	2 144 174,52 \$
Contingences liées au contrat	186 490,50 \$	193 410,60 \$	214 417,46 \$
Total du contrat	2 051 395,50 \$	2 127 516,63 \$	2 358 591,98 \$
Incidences liées au projet	184 483,34 \$	191 328,96 \$	212 109,72 \$
Main d'œuvre capitalisée	101 056,68 \$	101 056,68 \$	101 056,68 \$
TOTAL DU PROJET	2 336 935,52 \$	2 419 902,27 \$	2 671 758,38 \$

Le financement, qui totalise 2 419 902,27 \$, provient de trois sources différentes :

965 902,27 \$: subvention du Gouvernement du Québec
 897 000,00 \$: PTI Sud-Ouest
 557 000,00 \$: PTI Corporatif de la Ville Centre (260 000,00 \$ Corporatif 2013 dossier 1120390002 + 297 000,00 PAAP 2012 dossier 1124107002)

Les 260 000,00 \$ de financement corporatif proviennent du dossier 1120390002. Malheureusement, parce que la Ville Centre en 2014 n'a pas encore effectué les reports 2014, une décision du CE est requise pour autoriser le virement attendu de 260 000,00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection de l'électricité et de l'éclairage permettra aux usagers de profiter davantage des zones d'activité ce qui rendra le parc beaucoup plus sécuritaire. De plus, le type d'éclairage proposé au LED offrira une consommation électrique moins gourmande et une durée de vie prolongée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'effectuer les travaux d'électricité et d'éclairage du parc Ignace-Bourget, cet endroit demeurera non sécuritaire pour une grande partie de la population du Sud-Ouest; sa détérioration accélérée engendrera, à brève échéance, des dépenses considérables pour le remettre en bon état.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux zone 1 : début des travaux hiver 2014 - Fin des travaux 15 mai 2014
 Travaux zone 2: début des travaux : mai 2014 - Fin des travaux juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges. Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sylvie BARRIAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
Chef de division
Préparé par Denis Ashby, architecte-paysagiste
Tél : 872-1934

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-22

Sébastien LÉVESQUE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1146656003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner un(e) élu(e) à titre de représentant(e) des élus de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

ATTENDU le départ de l'ancienne conseillère madame Josée Duplessis comme représentante des élus de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal;

Il est proposé :

DE DÉSIGNER madame Louise Mainville, conseillère municipale du district De Lorimier, comme représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en remplacement de madame Josée Duplessis.

DE MAINTENIR cette désignation en vigueur tant qu'elle n'aura pas été remplacée par résolution du conseil.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2014-01-22 13:22

Signataire : Guy OUELLET

 Directeur - Développement du territoire
 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1146656003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner un(e) élu(e) à titre de représentant(e) des élus de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'accréditation, depuis le 1er avril 2003, de la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal à titre de Centre local de développement (CLD), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est représenté par deux personnes désignées de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, comme le prévoient les statuts de l'organisme. La CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal est la seule Corporation à desservir deux arrondissements parmi les neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal. Contrairement aux autres CDEC montréalaises, son conseil d'administration compte quatre représentants de la Ville, deux de l'arrondissement Ville-Marie et deux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dans chacun des deux cas, il s'agit d'un représentant qui a droit de vote, un(e) élu(e), et d'un(e) représentant(e) qui agit à titre d'observateur, un fonctionnaire.

Le 7 avril 2008, madame Josée Duplessis était désignée comme représentante des élus de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal. De ce fait, et suite à l'élection municipale du 3 novembre dernier, il est requis de recommander au conseil d'agglomération la nomination d'un représentant(e) élu(e) pour succéder à Mme Duplessis sur le conseil d'administration de la CDEC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA03 250063 : Désignation de madame Helen Fotopulos à titre de représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal pour un mandat de deux ans.

CA08 250221 : Désignation de madame Josée Duplessis à titre de représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en remplacement de madame Helen Fotopulos.

DESCRIPTION

Désigner la conseillère Madame Louise Mainville comme représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

JUSTIFICATION

L'entente intervenue, le 29 juin 2004, entre le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Ville (maintenant le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) concernant les Centres locaux de développement (CLD) prévoit la présence d'élus au sein des conseils d'administration respectifs des organismes désignés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de la présence d'un(e) élu(e) au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne peut pas se prononcer sur les grandes orientations de développement économique local adoptées par cet organisme. L'arrondissement se prive ainsi d'un levier d'intervention fort utile dans la poursuite de ses objectifs en matière de développement économique local et contrevient à l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1146456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

IL EST RECOMMANDÉ :
DE demander au conseil d'agglomération :

DE nommer madame la conseillère Marie-Eve Brunet en remplacement de monsieur Alain Laroche à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2014-02-03 14:12

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération désire procéder à la nomination d'un membre pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution en ce sens et la soumettre au conseil d'agglomération pour considération et adoption.

Le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions suivantes précédemment :
CA13 210439 - 3 décembre 2013 - Nommer deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA12 210514 - 4 décembre 2012 - Remplacement d'un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA09 210480 - 1^{er} décembre 2009 - Nommer deux membres du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA04 210225 - 4 mai 2004 - Mandater le Centre local de développement de Verdun comme CLD sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour déposer pour approbation une recommandation concernant la représentation au conseil d'administration du CLD;

CA03 210091 - 1^{er} avril 2003 - Mandater le CLD en tant qu'organisme sur le territoire de l'arrondissement de Verdun pour soutenir le développement économique local et pour offrir les services de soutien à l'entrepreneuriat;

Protocoles d'entente entre la Ville, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et selon le cas, le Centre local de développement Anjou/Montréal-Nord, le Centre local de développement LaSalle, Le Centre local de développement Les 3 Monts (Mont-Royal/Outremont/Westmount), le Centre local de développement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0034 - 30 janvier 2014 - Nommer deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG12 0091 - 22 mars 2012 - Remplacement d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

CG10 0467 - 16 décembre 2010 - Remplacement d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG10 0056 - 4 février 2010 - Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG06 0134 - 30 mars 2006 - Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun (CLD);

CG06 0086 - 2 février 2006 - Remplacement de deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun à compter du 1^{er} janvier 2006;

DESCRIPTION

De nommer madame la conseillère Marie-Eve Brunet, élue de l'arrondissement en remplacement de monsieur Alain Laroche à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

JUSTIFICATION

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline FISETTE
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-29

Caroline FISETTE
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil d'arrondissement

CE : 30.013
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.015
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.017
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.018
2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux » a été donné le 2 décembre 2013 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 janvier 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Plateau, édition du 16 janvier 2014;

Il est recommandé:

- de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 29 janvier 2014;
- de recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Signé par Guy OUELLET **Le** 2014-01-30 13:32

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION**Dossier # :1130437006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption par le conseil d'arrondissement, à sa séance du 2 décembre 2013, de l'avis de motion (CA13 25 0472) et du projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) (CA13 25 0473) ainsi qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) au 29 janvier 2014, le présent projet doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a reçu une demande de projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'ancienne Sacristie Saint-Jude, située au 3984, rue Saint-Denis, à des fins de restaurant en dérogation, notamment, à la catégorie d'usage E.5(1), soit « Établissement culturel, tels lieu de culte et couvent », qui y est autorisée. Ce bâtiment fait partie de l'ensemble conventuel du Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, qui comprend, en plus du bâtiment visé par le présent projet, le Presbytère Saint-Jude (3980, rue Saint-Denis), le Sanctuaire Saint-Jude (3988-3998, rue Saint-Denis) ainsi qu'un couvent et deux maisons en rangée. À l'origine, cet ensemble figurait dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, sous la désignation « Les lieux de culte », lui conférant une affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ».

Le site a été vendu en 2008 par l'Ordre des Dominicains et depuis, fait progressivement l'objet d'une requalification. En 2011, un projet particulier requérant une modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* a mené à la transformation du Sanctuaire Saint-Jude en un complexe intégrant un centre de conditionnement physique et de soins corporels, ainsi qu'un restaurant accessoire aux usages principaux. Cette modification du Plan d'urbanisme, qui a reçu un avis favorable du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme à sa séance du 6 mai 2011, a eu pour effet de désigner de la manière suivante chacune des entités qui forment l'ensemble conventuel :

« **Les lieux de culte** »

- 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude)
- 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude)

« **Les édifices commerciaux** »

- 3988-3998, rue Saint-Denis (Sanctuaire Saint-Jude)

« **Les bâtiments résidentiels** »

· 3968-3976, rue Saint-Denis (plex)

Considérant son actuelle désignation au Plan d'urbanisme, le projet de requalification de la Sacristie Saint-Jude nécessite une modification au Plan d'urbanisme pour inscrire ce bâtiment sous la désignation « Les édifices commerciaux ». De cette façon, le bâtiment ne sera plus couvert par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte », au profit de la catégorie « Secteur mixte ».

Le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) et le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement ont émis, respectivement à leur séance du 1^{er} et du 6 novembre 2013, un avis favorable à la modification du Plan d'urbanisme et de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Cette dernière démarche est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1130437007.

Notons qu'en avril 2007, une demande de citation à titre de monument historique a été déposée à la Ville par une coalition de citoyens militant pour la sauvegarde du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude. Tel que le prévoit le processus de citation, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal a procédé à une évaluation sommaire de la valeur patrimoniale des bâtiments qui composent ce site. À la lumière de cette analyse, fondée sur les aspects symbolique, artistique, contextuel et historique, le Bureau a conclu que la demande de citation n'était pas recevable puisque cet ensemble ne peut être jugé comme étant exceptionnel à l'échelle de tout le territoire montréalais, son intérêt se situant à un niveau local (le quartier) ou plus restreint (les anciens paroissiens de St.Agnes et les Dominicains). En vertu de son règlement (02-136), le Conseil du patrimoine de Montréal, a été consulté sur les recommandations du Bureau à l'égard de la recevabilité de la citation. Étant en accord avec l'analyse produite, le CPM a émis en avril 2008 un avis défavorable à la citation (A08-PMR-01). Le résultat de cette démarche fut finalement entériné par le comité exécutif, qui a adopté une résolution en ce sens à sa séance du 14 mai 2008 (CE08 0857).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0177 – 22 mqrs 2011 - Adoption du règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) visant la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – 3968-3998, rue Saint-Denis, ancien sanctuaire Saint-Jude.

DESCRIPTION

Modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 11 de la partie II du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) concernant l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par :

- le retrait, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment suivant :

« 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) »;

- l'ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment suivant :

« 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) ».

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande la présente modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les raisons suivantes :

- la vocation projetée s'intègre au caractère de la rue Saint-Denis en inscrivant son utilisation dans la dynamique commerciale souhaitée pour ce secteur;
- le projet permet la réhabilitation et la revalorisation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural vacant depuis plusieurs années;
- le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du Patrimoine de Montréal) et le comité consultatif d'urbanisme ont émis, respectivement à leur séance du 1^{er} et du 6 novembre 2013, un avis favorable à la modification proposée;
- le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, en occupant un bâtiment vacant depuis un certain temps par une activité qui contribuera à l'animation du secteur, s'arrime aux grands objectifs de consolidation des milieux urbains contenus dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. De plus, en proposant un concept d'aménagement intégrant l'accessibilité universelle, le projet privilégie l'inclusion et la participation d'une plus grande partie de la collectivité à l'animation du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement;

- Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Conseil d'arrondissement : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- Conseil municipal : adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour le bâtiment, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1130437007, soit conforme à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Isabelle DUMAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-11-05

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1130603014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013 ;
ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2013 ;

ATTENDU la tenue, le 4 février 2014, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement ;

Il est recommandé au conseil municipal :

D'adopter, sans changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2014-02-13 07:46

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1130603014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013 à 19 h, le conseil d'arrondissement a donné l'avis de motion et a adopté le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la désignation de l'église Sainte-Barnabé-Apôtre, située au 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle. Un avis public informant les citoyens de la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 21 janvier 2014 dans les hebdomadaires Le Flambeau et Nouvelles Hochelaga-Maisonneuve.

Cette assemblée publique de consultation sera tenue le 4 février 2014 à 18 h 30. Suite à cette assemblée et selon les commentaires et interventions formulés, le conseil adoptera une résolution demandant au conseil municipal de donner suite à la procédure d'adoption dudit règlement, avec ou sans modifications.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

IDENTIFICATION

Dossier # :1130603014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme « Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. » occupe une partie de l'église Saint-Barnabé-Apôtre située au 4560, rue Adam, à des fins communautaires. La propriété en question fait partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement sous l'appellation « lieu de culte » au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

L'organisme souhaite offrir des services d'hébergement d'urgence à des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en complément à leurs activités rattachées au comptoir alimentaire. L'ajout de ce nouveau service combiné à la présence du centre de dépannage implique que l'église soit désignée désormais comme étant « Édifice public ou communautaire ». De plus, le presbytère accueille présentement des logements destinés aux personnes itinérantes. Dans ce cas, il faut désigner l'immeuble comme étant un « lieu d'habitation ». Les deux bâtiments conservent respectivement leur statut d'immeuble significatif.

Un projet d'amendement au plan d'urbanisme est présenté à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **Séance du 20 août 1990**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 8567 autorisant à la corporation « Le Mouvement des travailleurs chrétiens » d'occuper, à ses fins, une partie du rez-de-chaussée et du deuxième étage du presbytère de la paroisse Saint-Barnabé-Apôtre, situé au 4570, rue Adam (**dossier no 8903714150**);
- **Séance du 29 janvier 1991**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 8750 autorisant à la corporation « Service d'orientation des

foyers (SOPF) National Inc. » d'occuper, aux fins d'y opérer un centre d'aide et d'orientation pour couples confrontés à des problèmes conjugaux, une partie du deuxième étage du presbytère de la paroisse Saint-Barnabé-Apôtre, situé au 4570, rue Adam (**dossier no 900224223**);

- **Séance du 19 octobre 1992**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 9231 autorisant à la corporation « Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc.» d'occuper, aux fins d'y opérer un centre de distribution à faible coût de denrée alimentaire et de formation populaire, le rez-de-chaussée et le deuxième étage d'une partie de l'église Saint-Barnabé-Apôtre, située au 1475, avenue Bennett, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve (**dossier no 920033663**);
- Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur les lots numéros 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec (**dossier no 1130603015**);
- De présenter l'avis de motion et de soumettre, pour adoption, le premier projet de règlement, numéro 01-275-92, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en permettant les usages de la catégorie E.5(2), à l'intérieur de la zone numéro 0398 (**dossier no 1130603016**).

DESCRIPTION

Description de la propriété

L'année de la construction de l'église et de son presbytère remonte à 1955; l'ensemble compte deux étages. Le parement extérieur se compose de briques et de pierre. On retrouve une entrée de garage desservant le presbytère donnant du côté de la rue Adam. Les espaces extérieurs se composent de surfaces gazonnées et plantées de conifères. Le terrain s'étend sur une superficie de 2767,6 mètres carrés.

Description du voisinage

Le secteur se caractérise par la dominance de bâtiments d'habitation dont la plupart comporte trois étages érigés en mode contigu. Une voie cyclable longe le côté ouest de l'avenue Bennett ainsi que la partie sud de la rue Adam.

Règlement d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve à l'intérieur d'un secteur « d'équipements collectifs et institutionnels » de catégorie E.5(1) où l'on permet que les établissements culturels et les couvents. Les usages de la famille « habitation » peuvent s'implanter sauf pour les immeubles désignés comme étant significatifs. Le règlement autorise des taux d'implantation se situant entre 30 % et 70 %. La hauteur des bâtiments peut varier entre deux et trois étages sans excéder 12.5 mètres. Seul le mode d'implantation contigu est autorisé. L'église et son presbytère disposent du statut d'immeuble significatif. Les travaux de transformation doivent être soumis à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme.

Description des activités (église et presbytère)

La mission du Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. vise à mener une

action concertée afin d'améliorer les conditions de santé de la population du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve en agissant sur certains facteurs qui contribuent à l'appauvrissement des résidents notamment ceux reliés à l'alimentation et à l'habitation.

Le centre de dépannage occupe le sous-sol de l'église depuis 1992. Les activités consistent à distribuer des denrées alimentaires à bon marché aux personnes dans le besoin. On y retrouve un comptoir de distribution qui peut recevoir jusqu'à 300 personnes par jour, en l'occurrence des hommes ou des femmes se trouvant en difficulté financière ou sociale. L'organisme compte au total 17 employés à plein temps et à temps partiel. Des repas-rencontres sont servis à l'occasion. Le Comité Bail occupe une partie du sous-sol également.

Le presbytère de l'église accueille, et ce, depuis 2005, des logements communautaires destinés aux personnes itinérantes présentant de légers problèmes de santé mentale. L'organisme « La Maison l'Espérance » opère le centre d'hébergement en collaboration avec le CSSS Lucille-Teasdale qui offre occasionnellement des services d'infirmier et de travail social. On compte au total 11 logements supervisés. Le séjour de la clientèle peut durer jusqu'à 5 ans.

La nef de l'église a été transformée en salle communautaire destinée à recevoir occasionnellement des événements (soirées culturelles ou élections) tandis que l'on retrouve des espaces à bureaux servant aux rencontres et aux réunions dans la partie arrière.

Dans les locaux jadis occupés par l'organisme Dopamine, le centre prévoit aménager deux dortoirs pouvant accueillir 8 personnes en vue d'offrir un service d'hébergement d'urgence à la fois aux hommes et aux femmes en difficulté. Il ne se tient plus d'activités culturelles ni pastorales sur le site.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises estime que l'historique réglementaire des immeubles démontre que la fonction rattachée aux services communautaires (hébergement et comptoir alimentaire) s'est établie de façon constante et irréversible au détriment de l'usage « lieu de culte ». Le plan d'urbanisme doit refléter cette situation. La modification proposée va permettre d'assurer cette concordance en établissant une désignation appropriée aux immeubles concernés.

Parallèlement à cette démarche, la Direction soumet un projet d'amendement à la réglementation d'urbanisme pour ajouter la catégorie E.5(2) pour régulariser l'ensemble des activités plus particulièrement celles qui se déroulent à l'intérieur du presbytère qui offre présentement de l'hébergement de longue durée aux personnes en difficulté, de l'assistance médicale et du soutien social en vue de favoriser le retour des bénéficiaires dans la communauté de manière autonome.

À sa séance du 1^{er} octobre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet d'amendement au plan d'urbanisme.

Lors de sa réunion du 18 octobre 2013, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la présente demande de modification afin d'assurer une cohérence entre la vocation actuelle des immeubles et la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'une résolution et du premier projet de règlement d'amendement du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique de consultation pour le projet d'amendement;
- Adoption du règlement d'amendement au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) par le conseil de ville;
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement d'amendement du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Afin d'arrimer l'occupation de l'église et du presbytère à des fins d'hébergement et à des fins communautaires, il faut désigner le lieu de culte comme étant un « édifice public et communautaire » et le presbytère comme « lieu d'habitation » à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement jointe au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047). Un amendement est présenté à cet effet.

Le plan d'urbanisme régit le gabarit du cadre bâti en établissant des paramètres de hauteur allant de un à quatre étages avec un taux d'implantation moyen ou élevé. Le terrain du requérant se trouve dans une aire d'affectation résidentielle. Le projet de conversion à des fins d'hébergement respecte donc toutes les exigences mises de l'avant par le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

Huguette BÉLAND
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises et adjointe au
directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1130415002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte- Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec a été donné le 9 décembre 2013 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 janvier 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Actualités Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Suburban, édition du 18 décembre 2013.

Il est recommandé de demander au conseil municipal :

D'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-01-31 12:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald.

CONTENU

CONTEXTE

Un avis de motion du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec a été donné le 9 décembre 2013 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance (CA13 170406).

À la suite de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 16 janvier 2014, il est recommandé au conseil municipal d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec.

Décision(s) antérieure(s)

CA13 170414 - 9 décembre 2013 - Adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-72 visant à autoriser la démolition de bâtiments commerciaux et d'un bâtiment résidentiel existants et la construction d'un nouveau complexe résidentiel d'une hauteur maximale de dix étages, avec un rez-de-chaussée commercial, aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). Mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald.

CONTENU

CONTEXTE

Un requérant a déposé une demande pour autoriser la construction d'un complexe résidentiel d'un maximum de dix étages, abritant environ 140 logements, avec l'aménagement d'une surface commerciale d'une envergure moyenne et un nettoyeur au rez-de-chaussée. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises étudie cette demande de modification du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de changer les hauteurs et le taux d'implantation autorisés au Plan d'urbanisme. L'emplacement est situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald. Bordé par le chemin de la Côte-Saint-Luc et l'avenue Clanranald, le site entretient une relation de cour latérale avec une conciergerie de gabarit intermédiaire sur l'avenue Clanranald et des plex de faible gabarit sur l'avenue Earnscliffe.

Localisé à proximité du boulevard Décarie, le site d'intervention est un triangle allongé présentant un important frontage sur le chemin de la Côte-Saint-Luc. Ce secteur de l'arrondissement comprend une forte concentration de bâtiments résidentiels de type « conciergerie », localisée de part et d'autre du chemin de la Côte-Saint-Luc. D'autre part, des bâtiments résidentiels de faible densités, de type « Plex » sont localisés sur les rues transversales (Clanranald et Earnscliffe).

En parallèle, les dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) seront approuvées en vertu de la procédure d'un PPCMOI. À cet effet, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose un projet de résolution (voir dossier 1130415001) autorisant la construction et l'occupation de l'immeuble qui serait étudié en parallèle.

Selon les dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1130415001 - Le 9 décembre 2013, parallèlement au présent dossier, le conseil d'arrondissement adoptera une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la démolition de bâtiments commerciaux et d'un bâtiment résidentiel existants et la construction d'un nouveau complexe résidentiel d'une hauteur maximale de dix étages, avec un rez-de-chaussée commercial, aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DESCRIPTION

Au Plan d'urbanisme, l'emplacement est situé dans un secteur établi 04-08, où seuls des bâtiments de deux à quatre étages sont permis avec un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

La proposition vise à modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » du Plan d'urbanisme (04-047) afin de remplacer un secteur « 04-08 » en secteur « 04-07 ». Dans ce secteur, les paramètres suivants s'appliqueraient :

- Bâti de trois à douze étages hors-sol;
- Taux d'implantation au sol moyen.

La modification proposée ne s'appliquerait que pour les lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 qui sont visés par le projet de résolution autorisant les dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- Le projet concerne le redéveloppement d'un site occupé par des bâtiments commerciaux de faible gabarit et un bâtiment résidentiel sur la rue Clanranald.
- Le nouveau projet prend en considération les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) et propose des solutions en tenant compte des enjeux majeurs présents sur le site.
- Recommandations du CAU :
 1. Le comité considère que le rabaissement de la limite est du site, au niveau des cours arrière des propriétés de l'avenue Earnscliff, et l'aménagement de cette frange au bénéfice des riverains est une solution très intéressante, tant pour améliorer l'interface physique du site à son contexte que pour contribuer à la qualité de vie des résidents. Il recommande toutefois à l'arrondissement de prévoir des normes adéquates dans l'élaboration du règlement sur le PPCMOI afin d'encadrer l'aménagement, la réalisation et l'entretien des interfaces est et nord du site. De même, il attire l'attention du requérant sur la nécessité de développer une entente claire avec les riverains.
 - a. Le projet de résolution prévoit des exigences et des conditions qui vont permettre de bien encadrer l'aménagement, la réalisation et l'entretien des différentes interfaces (voir dossier 1130415001).
 - b. Le requérant a tenu à rencontrer les riverains pour leurs présenter le nouveau projet et pour échanger avec eux afin de conclure des ententes qui vont permettre la réalisation du projet tout en réduisant au maximum les

préjudices causés par un tel projet. Trois séances d'information ont été tenues. Résultat : des ententes ont été conclues et le triplex sur l'avenue Clanranald a été racheté par le requérant.

2. Le comité s'interroge sur le concept « basilaire commercial avec tours » qui lui semble peu approprié au contexte. Par conséquent, il recommande de briser l'effet du socle commercial en poursuivant l'expression architecturale des tours jusqu'au niveau du sol. Il considère également que la passerelle reliant les deux tours doit être traitée de manière à devenir un élément central du projet. Pour améliorer la relation de l'immeuble à la rue, il propose que le supermarché dispose d'une entrée directe depuis le chemin de la Côte-Saint-Luc (et non seulement depuis le débarcadère intérieur).

- a. L'architecture du bâtiment devra être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). L'objectif étant de favoriser la création de bâtiment de facture architecturale résolument contemporaine qui projette une image de qualité, tout en s'inspirant de certaines caractéristiques des bâtiments représentatifs du secteur.
- b. Le supermarché dispose d'une entrée directe depuis le chemin de la Côte-Saint-Luc. Pour améliorer la relation de l'immeuble à la rue, le traitement architectural prévoit des vitrines commerciales au rez-de-chaussée, favorisant un effet de transparence et la création d'ambiance et d'animation de la rue.

3. Le comité recommande de porter une attention particulière à l'intégration des éléments mécaniques afin de minimiser les impacts visuels. Il estime qu'il est essentiel que ces éléments soient intégrés aux tours afin de laisser le toit du socle commercial dégagé au bénéfice des espaces extérieurs communs et des vues depuis les appartements. Il propose d'ailleurs de tirer avantage de cette conception en récupérant la chaleur des équipements du supermarché au profit des espaces résidentiels, à l'instar de ce qui a été fait aux résidences étudiantes de l'école de technologie supérieure (ETS), situées sur la rue Notre-Dame Ouest et aménagées au-dessus du supermarché.

- a. Le projet de résolution exige qu'aucun équipement mécanique ne soit implanté à l'extérieur du bâtiment à l'exception des équipements mécaniques situés sur les toits des deux tours. Le toit du basilaire sera aménagé avec des terrasses, des patios ou des pergolas. La partie restante de ces toits devra être végétalisée sur au moins 80 % de sa superficie totale.

4. Finalement, le comité accepte l'argumentaire présenté pour justifier une tour pouvant atteindre dix étages à l'intersection de l'avenue Clanranald et une autre de sept étages dans la partie est du site. Il considère toutefois que la volumétrie proposée devrait inclure les appentis mécaniques. Aussi, il veut s'assurer que le projet ne comptera pas plus de 110 unités résidentielles (selon les données fournies, le total serait plutôt de 132 logements).

- a. La DAUSE considère, après étude et évaluation du projet proposée, que la typologie et le gabarit ne sont pas imposant. Le projet proposé est compatible avec le milieu d'insertion et sa volumétrie s'intègre bien au cadre bâti. La volumétrie proposée devra être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).
- b. Concernant le nombre d'unités résidentielles, le chiffre 110 est un indicateur sur le potentiel du projet. La DAUSE ne peut pas exercer un contrôle sur le nombre d'unités de logements étant donné la variation des superficies selon le marché.

- Le projet correspond à la volonté municipale de densifier le développement et de favoriser la mixité des usages à proximité des stations de métro.
- Le côté nord du chemin de la Côte-Saint-Luc, où sera localisé le nouveau projet, est incorporé au secteur 04-08 où le bâti doit être de deux à quatre étages hors sol pour un taux d'implantation moyen ou élevé. Le flanc sud du chemin de la Côte-Saint-Luc, de même que sa course à l'est du boulevard Décarie, longeant le site fortement paysagé de Villa-Maria, est pour sa part le secteur 04-07, où le bâti autorisé est de trois à douze étages hors-sol pour un taux d'implantation moyen.
- Les accès aux stationnements et aux commerces se font par le chemin de la Côte-Saint-Luc. L'accès piéton résidentiel se fait par l'avenue Clanranald.
- Le projet propose d'aménager des espaces verts et des aménagements paysagers sur le toit du basilaire, accessibles aux résidents du nouveau projet.
- Le projet propose aussi un aménagement paysager sur la marge arrière du bâtiment. Cet espace sera ouvert aux résidents adjacents (résidences sur Earnscliffe).
- Le projet comporte plusieurs logements de deux chambres et plus et comble un besoin de logement pour les familles, ce qui répond au Plan d'action famille de l'arrondissement.
- Requalification d'un terrain sous-utilisé, adjacent à une station de métro, à des fins résidentielles.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

- À sa séance du 17 janvier 2013, le CCU a émis un avis favorable à la modification au Plan d'urbanisme demandée.

Avis du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme

- À sa séance du 27 juillet 2012, le CAU a émis un avis favorable à la modification demandée au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 décembre 2013 Adoption du projet de règlement par le CA

Janvier 2014 Publication d'un avis public

Janvier 2014 Consultation publique

Février 2014 Transmission du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation au

comité exécutif par le CA
Février 2014 Comité exécutif
Février 2014 Adoption du règlement par le conseil municipal
Mars 2014 Promulgation du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2013-11-22

CE : 40.004

2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2014/02/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130541008

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland.

Il est recommandé:
de déposer le rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20\$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-11 12:45

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1130541008**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland.

CONTENU

CONTEXTE

Le viaduc Rockland relie l'arrondissement d'Outremont et la Ville de Mont-Royal afin de franchir les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP), le chemin Bates et le virage en U du chemin Rockland. Il comporte deux voies de circulation par direction et un trottoir. En janvier 2013, la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal ont conjointement démarré un projet de réfection du viaduc Rockland. Dans le cadre de ce projet, la firme Les services EXP inc. avait pour mandat d'effectuer un relevé de dommages lors de l'inspection générale du viaduc prévue à l'été 2013. L'inspection a débuté le 29 juillet 2013 et le 1^{er} août, Les services Exp inc. ont observé que le béton au-dessus de l'appareil d'appui de la colonne ouest de l'axe 5 était très détérioré sur plus de 50 % de la surface (voir page 5 de la présentation en pièce jointe). Ce type de dommage a pour effet d'affecter et de diminuer la capacité de l'appareil d'appui de façon très importante.

À la suite de cette observation et vu l'état de détérioration de l'assise, il a été requis de fermer la voie de droite en direction sud (vers l'arrondissement d'Outremont) dans les heures qui ont suivi la constatation du dommage (voir page 6 de la présentation). À cet effet, un mandat a été donné à une entreprise de signalisation par la Ville de Mont-Royal. Toutefois, la fermeture de la voie se voulait une mesure immédiate mais transitoire. En effet, il ne s'agissait pas d'une solution suffisante à court ou moyen terme. Un renforcement de l'appui par l'installation d'un banc de support temporaire était nécessaire pour assurer le support de la colonne, jusqu'à la réalisation des travaux de réfection du viaduc, l'élaboration du projet de réfection étant déjà en cours.

Le même jour, une demande d'autorisation d'octroyer des mandats en situation d'urgence (services professionnels et travaux) a été faite auprès des instances de la Ville de Montréal afin de corriger le problème. Quelques heures plus tard, la Division ponts et tunnels recevait la confirmation que la situation d'urgence était autorisée par le maire de Montréal et que les contrats pouvaient être octroyés.

Un mandat a donc été accordé à la firme Les services EXP inc. le 2 août 2013 pour élaborer les plans et devis pour le renforcement (banc temporaire) et pour faire le suivi hebdomadaire de l'état de l'assise jusqu'à l'installation du banc temporaire.

Le 7 août 2013, l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. a été sollicité pour réaliser les travaux de renforcement et le mandat lui a été confié. Le 13 août suivant, des travaux d'excavation ont été effectués par l'entrepreneur pour confirmer et ajuster le détail de renforcement.

Entre le 13 août et le 4 octobre, une inspection hebdomadaire a été effectuée pour suivre l'évolution du dommage. Aucune évolution du dommage n'a été observée.

Le 16 août, les plans et devis pour construction ont été émis. Par la suite, les dessins d'atelier ont été préparés et l'autorisation pour la fabrication a été donnée le 3 septembre 2013. Un délai de six (6) semaines a été requis pour la fabrication.

L'installation du banc de support temporaire a débuté le 15 octobre pour être complété le 22 octobre 2013.

Puisque la colonne concernée est dans l'emprise du CP, la présence d'un signaleur du CP était requise pendant les travaux et le suivi hebdomadaire afin d'avoir accès aux lieux. Un mandat leur a donc été donné par la Ville de Montréal pour la journée du 13 août et ensuite par Les Services EXP inc. pour la durée des travaux et du suivi hebdomadaire.

Une fois les travaux d'installation du banc de support temporaire complétés, la voie de circulation qui était fermée sur le viaduc a été réouverte à la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0870 - 12 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) (1130541002).

CM13 0043 - 29 janvier 2013 - Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (1120541018).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à informer le Conseil municipal des travaux d'urgence réalisés et des coûts finaux des contrats qui ont été accordés à la firme Les services EXP inc., à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc., ainsi qu'au CP et à Signalisation routière du Québec inc.

Les travaux effectués lors de l'intervention d'urgence ont consisté à:

- assurer la signalisation pour le maintien de la circulation et la fermeture de la voie de droite du viaduc;
- élaborer les plans et devis pour le renforcement de l'assise;
- fournir l'assistance technique, la surveillance des travaux et l'inspection de suivi de l'état de l'assise entre le constat et la réalisation des travaux;
- réaliser les travaux d'installation du banc de support temporaire.

JUSTIFICATION

L'état de l'assise nécessitait l'installation d'un banc de support temporaire afin de prévenir des dommages supplémentaires à la structure, lesquels auraient pour effet d'affecter l'intégrité de l'ouvrage, le cas échéant.

Il était impératif pour la Division ponts et tunnels du SITE d'agir et de remédier rapidement à cette situation puisqu'il s'agissait d'une situation d'urgence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global de cette intervention d'urgence s'élève à 145 632,20 \$, taxes incluses. Ce coût inclut :

- les services professionnels (incluant la présence d'un signaleur du CP): 43 068,70\$;
- la réalisation des travaux: 93 129,75\$ (travaux: 83 700\$, contingences: 9 429,75\$)
- la signalisation routière: 9 433,76 \$.

L'estimation initiale du projet s'élevait à 145 700 \$ (taxes incluses), lequel montant était réparti de la façon suivante:

- les services professionnels (incluant la présence d'un signaleur du CP): 47 000\$;
- la réalisation des travaux: 98 700\$ (travaux: 83 700\$, contingences: 15 000\$);
- la signalisation routière: N/D (cette partie des travaux a été gérée par la Ville de Mont-Royal).

Il existe un écart favorable de 67,80 \$ (taxes incluses) entre l'estimation initiale et le total des coûts réels finaux.

La responsabilité du viaduc étant partagée entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal, la dépense doit être assumée à part égale par chacune des villes. La part de la Ville de Montréal s'élève à 72 816,10\$, soit 50% du montant total de la dépense. Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Division ponts et tunnels et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Chacune des Villes assume les factures correspondant aux contrats qu'elle a accordés et se fait rembourser par la suite à 50% par l'autre ville. La Ville de Montréal a mandaté la firme Les services EXP inc. pour l'ensemble des services professionnels, l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation des travaux et le CP pour la présence de leur signaleur pendant les travaux préparatoire à l'installation du banc temporaire, le tout pour un montant total de 136 198,45 \$. Pour sa part, la Ville de Mont-Royal a mandaté Signalisation routière du Québec pour le maintien de la circulation et la fermeture de la voie de droite du viaduc pour un montant total de 9 433,75\$.

La part de remboursement de la Ville de Montréal à la Ville de Mont-Royal s'élève à 4 716,88 \$, taxes incluses. La part de remboursement de la Ville de Mont-Royal à la Ville de Montréal s'élève à 68 099,23 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente intervention permet d'assurer une saine gestion des infrastructures de la Ville de Montréal et vise à prévenir la fermeture complète de ces infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les Villes de Montréal et de Mont-Royal ont procédé conjointement à la fermeture d'une voie de circulation sur le Viaduc Rockland pour une durée de 12 semaines, soit du 1 août au 22 octobre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu du caractère d'urgence de cette intervention, la Direction des infrastructures, en collaboration avec la Direction des communications, a déployé tous les outils de communication requis dans de telles circonstances (avis aux chroniqueurs de circulation, lignes de presse, etc.)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014: début des travaux de réfection de l'ouvrage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande respecte l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Elle respecte aussi l'encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001 émis le 18 mars 2013 relativement aux travaux d'urgence, à l'exception du délai de 90 jours exigé pour la présentation du rapport final. En effet, n'ayant pas encore reçues toutes les factures finales, la Division ponts et tunnels ne pouvait compléter et présenter son rapport final. Toutefois, une vérification auprès de Greffe a permis de confirmer que ce délai n'est pas une exigence de la loi, mais plutôt une exigence d'ordre administrative, donc sans impact légal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

En collaboration avec Isabelle FORTIER
Conseillère - analyse et contrôle de gestion
514 872-9366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-06

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

pour Marc Sarrazin, chef de division



Dossier # : 1146257002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 297 281,50 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput

Il est recommandé :
de déposer le rapport final des dépenses engagées, au montant de 297 281,50 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-05 16:59

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146257002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 297 281,50 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 décembre 2013, la Direction de l'eau potable (DEP) a informé le comité exécutif de la nécessité de réaliser des travaux urgents pour le remplacement de quatre (4) sections de la conduite d'aqueduc principale de 900 mm de diamètre en béton précontraint de type AWWA C-301 à quatre (4) endroits différents sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput. Cette démarche a été entreprise suite aux résultats de l'auscultation, reçus la semaine du 11 novembre 2013, qui ont révélé plusieurs signes de défaillance structurale.

La DEP a donc demandé à trois entrepreneurs possédant leur certificat de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de déposer une soumission basée sur des taux horaires de main-d'oeuvre et d'équipements pour la réalisation de ces travaux urgents. Le montant du plus bas soumissionnaire pour l'exécution de ces travaux a été de 285 597,90 \$, taxes incluses, et une demande d'approbation de travaux urgents a été approuvée par le Maire le 21 novembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0465 - 19 décembre 2013 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à informer le conseil d'agglomération des travaux réalisés et des coûts finaux du contrat octroyé suite à l'intervention d'urgence visant à remplacer 4 sections de la conduite d'aqueduc principale de béton précontraint sous le boulevard Maurice-Duplessis.

Voici le résultat des trois (3) soumissionnaires :

E2R Inc. : 285 597,90 \$, taxes incluses ;

Les entreprises Michaudville Inc. : 295 481,15 \$, taxes incluses ;

L.A. Hébert Ltée. : 316 250,24 \$, taxes incluses.

Les travaux effectués lors de l'intervention d'urgence ont consisté à :

- Élaborer les planches de signalisation et coordonner la maîtrise d'oeuvre avec les intervenants mobilisés dans le secteur des travaux urgents afin d'accéder aux entraves existantes;
- Excaver et étançonner les 4 endroits auxquels le remplacement des conduites était requis;
- Démanteler les conduites endommagées;
- Remplacer les conduites par des pièces de fermeture et leurs accessoires;
- Effectuer un test de pression pour valider l'étanchéité des joints (travaux effectués par l'équipe de la section vannes-désinfection);
- Installation des membranes en polyéthylène remplies de ciment pour la protection des joints;
- Retirer l'étançonnement et remplir les excavations en remblai sans retrait;
- Compléter le remplissage de l'excavation avec deux couches de 300 mm de pierre pré-mélangée et compacter;
- Mettre en place le pavage en couche unique d'asphalte de 75 mm;
- Déglacer les balises et la signalisation situées dans l'entrave des travaux;
- Déneiger l'entrave et démobiliser la signalisation (travaux effectués en collaboration avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles);
- Désinfecter la conduite (travaux effectués par l'équipe de la section vannes-désinfection).

Nous avons validé au préalable avec la Direction des transports et cette dernière nous a confirmé, qu'en 2014, un projet de réhabilitation de la chaussée du boulevard Maurice-Duplessis aura lieu et qu'une chaussée flexible (sans dalle de béton sous-jacente) sera construite. Par conséquent, compte tenu des conditions climatiques non favorables (neige et froid) pour la réhabilitation de la chaussée, telle que l'existante, et afin de libérer l'entrave rapidement pour permettre aux résidents et aux services d'urgences de circuler à nouveau sur les boulevards Maurice-Duplessis et Saint-Jean-Baptiste, nous n'avons donc pas coulé de dalle de rue, mais plutôt mis en place une couche unique d'asphalte de 75 mm de type ESG-10 PG-58-28.

JUSTIFICATION

Suite aux résultats de l'auscultation de la conduite d'aqueduc principale sous le boulevard Maurice Duplessis, il était impératif que la DEP prenne les mesures nécessaires pour remplacer les 4 conduites comportant des défaillances majeures structurales afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'Est de l'île et la protection incendie.

Le contrat a été octroyé le 22 novembre 2013 au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise E2R inc. Nous avons donc informé le Comité exécutif que la dépense pour ces travaux serait de à 285 597,90 \$, taxes incluses. Toutefois, le montant final de cette

dépense s'élève à 297 281,50 \$, taxes incluses, ce qui représente une différence de 11 683,60 \$, taxes incluses, soit un écart de 4,1 %.

Cet écart est attribuable d'une part au remplacement de la conduite à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste qui a nécessité les services spécialisés en soudure, compte tenu de la présence de deux joints de retenue à chaque extrémité de la conduite à remplacer. D'autre part, un étançonement sur mesure a dû être réalisé car la profondeur de l'excavation était de 4 mètres. Par conséquent, les services d'un soudeur ont été requis ainsi que les services d'un consultant pour l'approbation de l'étançonement.

Par ailleurs, l'excavation à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste a nécessité également les services spécialisés en hydro-excavation car la conduite d'aqueduc principale de 900 mm était trop près de la chambre de vanne existante (E-42-42) pour l'utilisation d'une excavatrice de type standard.

Enfin, durant la réalisation des travaux, deux tests de pression ont été nécessaires, soit le 5 et le 9 décembre 2013, puisque lors du premier test pour valider l'étanchéité, il y a eu deux joints qui fuyaient à la suite du remplacement des conduites.

Le dépassement des coûts de 11 683,60 \$, taxes incluses, est réparti à travers les services énumérés ci-bas compte tenu que les conditions de chantier rencontrées pour l'utilisation de ces services spécialisés étaient inconnues et imprévisibles lors des demandes de soumissions :

- Services spécialisés en soudure ;
- Services spécialisés en hydro-excavation;
- Services spécialisés en soudure pour l'étançonement sur mesure;
- Services d'un consultant pour l'approbation de l'étançonement;
- Temps de main-d'oeuvre, de machineries, d'équipements et de signalisation pour les délais relatifs aux tests d'étanchéité, à l'étançonement sur mesure et aux conditions climatiques extrêmes (une journée typique).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat octroyé à E2R inc. pour des travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale sous le boulevard Maurice Duplessis avait été établi à 285 597,90 \$, taxes incluses, (CG13 0465). Cependant, plusieurs situations imprévues ont exigé l'intervention de services spécialisés qui ont majoré ce montant de 11 683,60 \$, taxes incluses, soit une hausse de 4,1%.

Fournisseurs	Description Service	Coûts (taxes incluses)
E2R inc.	Réparation conduite d'aqueduc	285 597,90 \$
Houle H2O inc.	Services spécialisés en soudure	9 436,67 \$
G-Tek	Services spécialisés en hydro-excavation	4 874,94 \$
Yannick Drouin, service de soudage général	Services spécialisés en soudure pour l'étançonement sur mesure	2 943,25 \$
Les consultants GSD	Service de consultation pour l'approbation de l'étançonement	1 171,20 \$
	Temps de main-d'œuvre, de machineries, d'équipement et de signalisation	5 674,58 \$
	Montant absorbé par la réserve au bordereau de soumission	(12 417,04 \$)

<u>TOTAL</u>	<u>297 281,50 \$</u>
---------------------	-----------------------------

Les coûts finaux de 297 821,50 \$, taxes incluses, soit 284 353,41 \$ lorsque diminués de la ristourne fédérale ont été imputés au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'eau potable.

La dépense dont il est question dans ce dossier est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces travaux a permis d'éliminer les risques de bris majeurs pouvant avoir de lourdes conséquences sur la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des interventions de communication ont été réalisées en collaboration avec la Direction des communications durant les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Respect de l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001 émis le 18 mars 2013 relativement aux travaux d'urgence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-28

Vincent CARRIER
Ingenieur(e)

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1140498001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-02-04 13:14

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION **Dossier # :1140498001**

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le Comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Le contexte juridique est demeuré le même à ce jour. La Stratégie d'inclusion vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les cibles visées par la Stratégie sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs "familles" ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008.

Dans le contexte particulier des projets où le promoteur et les autorités de la ville centre et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable et ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le Comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12

0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ("le Fonds")*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Le Fonds ainsi créé est un dispositif de nature transitoire, et les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le Comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Un premier bilan a été déposé au Comité exécutif le 10 avril 2013 (CE13 0439). Il concernait les activités au 31 décembre 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0032 (2014-01-15) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 175 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne Verte;

CE14 0031 (2014-01-15) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 121 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise;

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012;

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

CE07 2061 (2007-12-11) - Adoption du rapport de la consultation et des recommandations résultant de l'étude publique de l'avancement de la mise en oeuvre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

1. Fonctionnement du Fonds de contribution

La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement, en vertu de stratégies locales et comportant moins de 200 logements. Chaque contribution devrait être accompagnée d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution

est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement des lettres de garantie bancaire fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles et dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds doivent aussi y être déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir soit:

a) au développement de logement social et communautaire (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration);

b) au développement du logement privé abordable ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande d'un terrain situé dans le secteur du projet en négociation et le prix qui peut être payé pour le même terrain en vertu du programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

2. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2013

Logement social et communautaire

Depuis l'adoption de la Stratégie d'inclusion, douze ententes conclues par la Direction de l'habitation ou par les arrondissements prévoient le versement d'une contribution financière pour le volet "Logement social et communautaire".

Le solde de ce volet se chiffrait à 286 000 \$ le 31 décembre 2012.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013 les contributions suivantes, au montant total de 1 331 750 \$ ont été versées au compte pour le logement social et communautaire:

- Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :
 - 100 000 \$ versés en avril 2013, troisième tranche de la contribution de 400 000 \$ convenue pour le projet Le Castelnau.
- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- 500 000 \$ versés en 2 versements de 250 000 \$ en mars et novembre 2013, en vertu de l'entente pour le projet Les Jardins Millen.

· Arrondissement Le Sud-Ouest :

- 187 500 \$ versés en février 2013, dans le cadre du projet Le Nordelec.

· Arrondissement de Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce :

- 544 250 \$ versés en octobre 2013, pour cinq projets pour lesquels le conseil d'arrondissement a demandé un dépôt au Fonds **(CA12 170478)**:

- Samcon, projet Victoria / DeCourtrai, 41 250 \$;

- Développements Place de la Savane, Condo Luz, 4970 Place de la Savane, 138 000 \$;

- 9227-9892 Québec inc., 3300 Boulevard Cavendish, 25 000 \$;

- Développements Paré-Buchan, Condos Ma, 5055 Rue Paré, 140 000 \$;

- Belcourt Properties, Condos Rêves, 4975 Jean-Talon Ouest, 200 000 \$.

Par ailleurs, il est prévu que les sommes suivantes seront retirées prochainement du compte et versées à des organismes pour la réalisation de logement social :

· Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension :

- Le Comité exécutif recommande au conseil d'agglomération d'accorder une contribution financière de 121 000 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation *La Fraternité Micheloise* **(CE14 0031 - 15 janvier 2014)**.

· Arrondissement de Ville-Marie :

- Le Comité exécutif recommande au conseil d'agglomération d'accorder une contribution financière 175 000 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation *La Montagne Verte* **(CE14 0032 - 15 janvier 2014)**.

Enfin, d'autres contributions financières totalisant 1 921 870 \$ sont attendues à court ou moyen terme dans les projets suivants :

· Arrondissement Le Sud-Ouest : Le Nordelec, 2e versement 187 500 \$ (reçu en janvier 2014).

· Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Castelnau-sur-le-Parc, 100 000 \$.

· Arrondissement de Ville-Marie : Projet 21e arrondissement, 1 451 370 \$.

· Arrondissement de Ville-Marie : Le Drumond, 183 000 \$.

Logement abordable privé

Aucune contribution n'a été déposée dans le compte pour le logement abordable privé ou pour familles et aucune affectation du Fonds n'a été effectuée. Cependant, le versement

suivant est prévu prochainement:

· Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie : 260 000 \$ prévu pour le projet Quartier 54, site des anciens ateliers municipaux Rosemont. Ce montant est versé en raison du non respect des obligations de l'entente par le promoteur Dugua Demons (Sommaire décisionnel 1136390001 en élaboration).

Fonds de contribution à l'inclusion de logement abordable	
État de situation - 31 décembre 2013	
Volet Logement social et communautaire	
Solde au 31 décembre 2012	286 000 \$
Total des contributions versées durant l'année	1 331 750 \$
Sous-total - 31 décembre 2013	1 617 750 \$
Volet Logement abordable privé et familles	
Solde au 31 décembre 2012	- \$
Total des contributions versées durant l'année	- \$
Sous-total - 31 décembre 2013	- \$
TOTAL	1 617 750 \$

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution (Sommaire décisionnel 1123251001), la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le Comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds. Le Fonds ayant été créé en mars 2012, un premier bilan concernant l'année 2012 a été déposé en avril 2013. Le présent sommaire est un bilan du Fonds au 31 décembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2013, le Fonds de contribution était au total de 1 617 750 \$ par rapport au montant de 286 000\$ au 31 décembre 2012, année pour laquelle aucune utilisation des fonds déposés n'avait encore été faite.

Aucune contribution n'a été faite au Fonds pour le logement abordable privé.

Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné sa nature transitoire et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un auxiliaire pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés, dont l'objectif est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logement abordable sur site ou hors site n'est pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte, aux encadrements administratifs, au Plan de développement durable, au Plan d'urbanisme actuellement en vigueur ainsi qu'aux orientations de la Ville en matière d'habitation, notamment la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Informations financières et contrôles internes (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Martin Ferland
Conseiller en développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Chef de division

Le : 2014-01-31



Dossier # : 1141041002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 janvier 2014

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-02-11 10:25

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1141041002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 janvier 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 31 janvier 2014** fait état de **31** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-11

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et
réglementation



Dossier # : 1143624004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019001 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) – Dépense totale de 2 245 803,62\$ taxes incluses – Appel d'offres public 12-12955 – 4 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019001 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) – Dépense totale de 2 245 803,62\$ taxes incluses – Appel d'offres public 12-12955 – 4 soumissionnaires

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-02-17 08:29

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019001 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) – Dépense totale de 2 245 803,62\$ taxes incluses – Appel d'offres public 12-12955 – 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146019001 reçu du comité exécutif le 5 février 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) – Dépense totale de 2 245 803,62\$ taxes incluses – Appel d'offres public 12-12955 – 4 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 février 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146019001 reçu du comité exécutif le 5 février 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) – Dépense totale de 2 245 803,62\$ taxes incluses – Appel d'offres public 12-12955 – 4 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134002009 - Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134002009 - Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-02-17 08:28

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134002009 - Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE134002009 reçu du comité exécutif le 5 février 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 février 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE134002009 reçu du comité exécutif le 5 février 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM – Arrondissement : Ville-Marie – Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat : 2 043 043,43 \$ + incidences : 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres 252401 – 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131009005 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure – Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13164 – 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131009005 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure – Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13164 – 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-02-17 08:25

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131009005 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure – Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13164 – 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE131009005 reçu du comité exécutif le 5 février 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure – Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13164 – 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 février 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE131009005 reçu du comité exécutif le 5 février 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure – Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13164 – 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-13

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions